

MAIRIE D'ARLES

**SEANCE PUBLIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 MARS 2021**

**CONSEIL MUNICIPAL
DU
11 MARS 2021
ORDRE DU JOUR**

OUVERTURE DE LA SÉANCE

N°1 : ADOPTION DU PROCES VERBAL DU JEUDI 28 JANVIER 2021.....5

DÉLIBÉRATIONS BUDGÉTAIRES

N°2 : COMPTES DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL DE L'EXERCICE 2020.....6

N°3 : COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2020 DU BUDGET PRINCIPAL.....7

N°4 : COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2020 DU BUDGET ANNEXE DU
STATIONNEMENT PAYANT HORS VOIRIE D'ARLES.....22

N°5 : COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2020 DU BUDGET ANNEXE DES BASSINS
DE LA MADELEINE.....30

N°6 : COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2020 DU BUDGET ANNEXE DU THÉÂTRE
MUNICIPAL.....36

N°7 : COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2020 DU BUDGET ANNEXE DU SERVICE
EXTÉRIEUR DES POMPES FUNÈBRES.....52

N°8 : AFFECTATION DU RÉSULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE 2020 DU BUDGET
PRINCIPAL.....63

N°9 : AFFECTATION DU RÉSULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE 2020 DU BUDGET ANNEXE
DU STATIONNEMENT PAYANT HORS VOIRIE D'ARLES.....64

N°10 : AFFECTATION DU RÉSULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE 2020 DU BUDGET
ANNEXE DES BASSINS DE LA MADELEINE.....65

N°11 : AFFECTATION DU RÉSULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE 2020 DU BUDGET
ANNEXE DU THÉÂTRE MUNICIPAL.....66

N°12 : AFFECTATION DU RÉSULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE 2020 DU BUDGET
ANNEXE DU SERVICE EXTÉRIEUR DES POMPES FUNÈBRES.....67

N°13 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL DE L'EXERCICE 2021.....68

N°14 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION LOCAUX - EXERCICE 2021.....82

N°15 : BUDGET PRIMITIF ANNEXE DE L'EXERCICE 2021 DU STATIONNEMENT PAYANT
HORS VOIRIE D'ARLES.....84

N°16 : BUDGET PRIMITIF ANNEXE DE L'EXERCICE 2021 DES BASSINS DE LA MADELEINE
.....90

N°17 : BUDGET PRIMITIF ANNEXE DE L'EXERCICE 2021 DU THÉÂTRE MUNICIPAL.....98

N°18 : BUDGET PRIMITIF ANNEXE DE L'EXERCICE 2021 DU SERVICE EXTÉRIEUR DES

POMPES FUNÈBRES.....	116
N°19 :FIXATION DES DURÉES D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES.....	125
N°20 :CONTRATS DE COUVERTURE DU RISQUE DE TAUX.....	127
N°21 :APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2021 DE L'OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME	130

VIE DE LA CITÉ

N°22 :CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DES ARENES D'ARLES 2020-2023 - AVENANT N°2 - REPORT EN JUIN 2021 DE LA FERIA DE PAQUES 2021.....	148
N°23 :MUSÉE RÉATTU - DEMANDE DE SUBVENTIONS DRAC PACA.....	154

FINANCES

N°24 :ACTUALISATION DES TARIFS DE LA TAXE DE SÉJOUR 2021.....	156
N°25 :APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT - FIABILISATION DES BASES DE LA FISCALITÉ DIRECTE LOCALE - ENTRE LA VILLE D'ARLES, LA DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR ET DU DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE.....	162
N°26 :CONTRAT DÉPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT ET D'AMENAGEMENT 2021-2023 CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHONE/VILLE D'ARLES.....	177
N°27 :PRÉVENTION DE LA DELINQUANCE - VIDÉO PROTECTION 2021 DEMANDE D'AIDES FINANCIÈRES.....	181
N°28 :DEMANDES D'AIDES FINANCIÈRES POUR L'EQUIPEMENT ET LE MATÉRIEL DE LA POLICE MUNICIPALE.....	183
N°29 :DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRÈS DE L'ÉTAT AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) 2021.....	184
N°30 :DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ETAT DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJETS POUR UN SOCLE NUMERIQUE DANS LES ECOLES ELEMENTAIRES.....	186

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

N°31 :SPL AREA REGION SUD - RAPPORT DES ELUS A LEUR COLLECTIVITE - EXERCICE 2019.....	188
N°32 :DÉNOMINATION DE LA VOIE DESSERVANT LE LOTISSEMENT "LE CLOS DE BELLOMBRE 1" A RAPHELE : "IMPASSE DES VIOLETTES".....	191

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

N°33 :RETRAIT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLEE DES BAUX-ALPILLES (CCVBBA) DU SYNDICAT MIXTE DU VIGUEIRAT ET DE LA VALLÉE DES BAUX (SMVVB) ET MODIFICATION DES STATUTS DU SMVVB.....	194
--	-----

N°34 :RETRAIT DE LA RÉGION PROVENCE ALPES COTE D'AZUR (PACA) DU SYNDICAT MIXTE DES TRAVERSÉES DU DELTA DU RHÔNE (SMTDR).....	205
N°35 :COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX - PRÉSENTATION DES TRAVAUX RÉALISÉS AU COURS DE L'ANNÉE 2020.....	207
N°36 :CONVENTION INDIVIDUELLE DE MISE A DISPOSITION PARTIELLE DES AGENTS DE LA DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE TELECOMMUNICATION AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ARLES CRAU CAMARGUE MONTAGNETTE - RENOUVELLEMENT.....	209

REPRÉSENTATIONS

N°37 :DÉSIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE PLUSIEURS COPROPRIÉTÉS DE LA VILLE D'ARLES.....	213
---	-----

COMPTE RENDU DE GESTION

N°38 :COMPTE RENDU DE GESTION - DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.....	214
--	-----

QUESTIONS DIVERSES

OUVERTURE DE LA SÉANCE

N°1 :ADOPTION DU PROCES VERBAL DU JEUDI 28 JANVIER 2021

Rapporteur(s) : Patrick de Carolis,

Service : Assemblées

Le procès-verbal de chaque séance du Conseil municipal doit être approuvé par les Conseillers Municipaux présents à cette séance.

Le procès-verbal de la séance du 28 janvier 2021 a été transmis à tous les Conseillers Municipaux, celui-ci appelle-t-il de votre part des commentaires ?

DÉLIBÉRATIONS BUDGÉTAIRES

N°2 :COMPTES DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL DE L'EXERCICE 2020

Rapporteur(s) : Sylvie Petetin,

Service : Finances

Le Conseil Municipal,

- après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats les comptes de gestion dressés par le Receveur Municipal accompagnés des états de développement des comptes de tiers, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer,

- après s'être assuré que le Receveur Municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites,

Je vous demande de bien vouloir :

1- STATUER sur l'ensemble des opérations du 1er janvier au 31 décembre 2020, y compris celles qui sont relatives à la journée complémentaire.

2- STATUER sur l'exécution du budget principal et des budgets annexes de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

3- STATUER sur la comptabilité des valeurs inactives.

4- DÉCLARER que les comptes de gestion :

- du budget principal,
- du budget annexe du service extérieur des Pompes Funèbres
- du budget annexe du Théâtre
- du budget annexe des Bassins de la Madeleine
- et du budget annexe du Stationnement payant hors voirie d'Arles

dressés pour l'exercice 2020 par le Receveur Municipal, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve.

DÉLIBÉRATIONS BUDGÉTAIRES

N°3 :COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2020 DU BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur(s) : Sylvie Petetin,
Service : Finances

Le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Jean-Michel Jalabert, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 du Budget Principal dressé par Monsieur le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2020 dressé par le comptable,

Je vous demande de bien vouloir :

1- DONNER acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer dans les tableaux ci-après.

2- RECONNAÎTRE la sincérité des restes à réaliser.

3- ARRÊTER les résultats définitifs tels que présentés ci-après :

CHAPITRE	LIBELLE	REALISE		RESTES A REALISER	
		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
011	Charges à caractère général	12 497 836,88 €			
012	Charges de personnel et frais assimilés	48 694 022,51 €			
65	Autres charges de gestion courante	14 069 272,79 €			
66	Charges financières	3 064 548,90 €			
67	Charges exceptionnelles	1 186 033,52 €			
68	Dotations aux provisions	109 194,09 €			
014	Atténuations de produits	2 026 254,00 €			
042	Opération d'ordre de transfert entre section	5 523 868,55 €	1 808 974,81 €		
70	Produits service du domaine		2 905 521,87 €		
73	Impôts et taxes		65 072 176,90 €		
74	Dotations subventions participations		15 455 462,20 €		
75	Autres produits de gestion courantes		1 443 445,22 €		
76	Produits financiers		2 725,47 €		
77	Produits exceptionnels		2 968 156,20 €		
78	Reprise sur amortissements et provisions		84 391,70 €		
013	Atténuations de charges		782 091,53 €		
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		87 171 031,24 €	90 522 945,90 €		
	SOLDE D'EXECUTION	3 351 914,66 €			
	REPRISE RESULTAT ANTERIEUR (chap. 002)	7 732 443,18 €			
RESULTAT CUMULE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		11 084 357,84 €			

CHAPITRE	LIBELLE	REALISE		RESTES A REALISER	
		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
10	Apports, dotations et réserves		5 898 206,68 €		
13	Subventions d'investissements		5 906 866,63 €	104 024,63 €	1 419 567,76 €
16	Remboursement d'emprunts et dettes	9 334 837,35 €	6 503 754,20 €		
20	Immobilisations incorporelles	189 824,12 €		642 268,99 €	
204	Subventions d'équipements versées	173 268,27 €		539 369,64 €	
21	Immobilisations corporelles	5 601 320,55 €		3 274 937,12 €	
23	Immobilisations en cours	2 467 538,19 €	29 868,28 €	5 263 394,04 €	
26	Participations et créances	762 000,00 €			
27	Autres immobilisations financières	315 000,00 €	44 946,60 €		
040	Opération d'ordre de transfert entre section	1 808 974,81 €	5 523 868,55 €		
041	Opérations patrimoniales	68 159,52 €	68 159,52 €		
458104	Travaux Cuisine Centrale	433 793,34 €			
458204	Travaux Cuisine Centrale		355 985,18 €		
458105	Travaux conservatoire du littoral Bélugue	4 440,00 €		6 520,40 €	
458205	Travaux conservatoire du littoral Bélugue				4 440,00 €
458106	Travaux conservatoire du littoral Vigueirat	95 540,87 €			
458206	Travaux conservatoire du littoral Vigueirat		154 066,94 €		
001	Résultat d'investissement reporté		5 223 318,47 €		
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT		21 254 697,02 €	29 709 041,05 €	9 830 514,82 €	1 424 007,76 €
RESULTAT CUMULE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		8 454 344,03 €		-8 406 507,06 €	
RESULTAT GLOBAL D'INVESTISSEMENT		47 836,97 €			

4- DÉCLARER que la reprise des résultats antérieurs, l'exécution budgétaire 2020 et les résultats définitifs en clôture de l'exercice 2020, sont confirmés par la comptabilité du Receveur Municipal.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2020 ET BUDGETS PRIMITIFS 2021

Note d'informations financières essentielles

(Note établie conformément aux dispositions de l'article 107 de la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République)

1 - Le Compte administratif 2020 du Budget Principal :

L'exercice 2020 est clos avec un résultat de fonctionnement (excédent comptable) de **11.08 M€**, soit **11.32%** du budget global de fonctionnement. Ce chiffre se trouve conforté des provisions constituées pour risques d'impayés (**945 K€**). Ainsi, ce solde de gestion intégralement disponible est reporté au budget 2021, dont il complète le financement.

Les produits ont été titrés à hauteur **92.46 %** des crédits ouverts, les charges mandatées à hauteur de **89.03%**. Le délai moyen de mandatement ressort à **17.49 jours** (statistiques décembre 2020 de la DGFIP). Quant au délai global de paiement, il s'établit à **21.10 jours** (*moyenne nationale de la strate 29.02 jours*). Ces données, de niveaux comparables d'exercice en exercice, attestent de la fiabilité et de la régularité de la gestion comptable de la Ville.

2 - Les Comptes administratifs 2020 des Budgets Annexes :

Les SPIC (*Services Publics à caractère Industriel et Commercial*), qui sont placés dans le champ des activités concurrentielles, sont obligatoirement suivis dans des budgets annexes. Les **chiffres d'affaires réalisés** ont été de :

- Budget annexe du service extérieur des Pompes Funèbres.....: **1.32 M€**
- Budget annexe du Stationnement Payant Hors Voirie d'Arles..... : **0.72 M€**

Pour chacune de ces activités, et par leurs seuls produits d'exploitation, l'équilibre économique est pérenne avec des capacités d'investissement à hauteur de leurs besoins respectifs.

Les SPA (*Services Publics à caractère Administratif*) ont été clôturés en excédent :

- Budget annexe des Bassins de la Madeleine « activité de lotissement immobilier »..... : **56 226 €**
- Budget annexe du Théâtre Municipal : **34 318 €**

3 - Le Budget Principal pour 2021 :

La Loi de Finances 2021 reste dans la continuité des précédentes pour les collectivités locales, et pour la troisième année consécutive, le volume de dotation Globale de Fonctionnement (DGF) ne sera pas en baisse.

Il est rappelé pour mémoire que la Loi de Finances pour 2020 a acté la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Depuis cette année, 80 % des foyers fiscaux ne payent plus la taxe d'habitation sur leur résidence principale. Pour les 20 % de ménages restant, l'allègement sera de 30 % en 2021 puis de 65 % en 2022. En 2023 plus aucun ménage ne paiera de taxe d'habitation au titre de sa résidence principale.

Le budget de la ville d'Arles pour 2021 s'équilibre :

- sans recours à une fiscalité supplémentaire de la part de la Ville,
- tout en maîtrisant ses dépenses de fonctionnement.(charges de personnel et charges à caractère général)

Les soldes intermédiaires de gestion :

Ce sont des indicateurs permettant d'analyser le niveau de richesse de la collectivité. La part des cessions d'immobilisations est retirée car il s'agit d'une recette exceptionnelle.

Epargne de gestion = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette.

Epargne de gestion	2017	2018	2019	2020	2021
Budget Primitif	5 534 585	6 182 944	6 367 546	7 546 207	7 938 641
Compte Administratif	8 213 937	8 592 721	10 058 407	7 780 978	

2022	2023
9,1M€	9,6M€
Objectif	

Epargne brute = Epargne de gestion moins les intérêts de la dette.

L'épargne brute représente le socle de la richesse financière.

Epargne brute	2017	2018	2019	2020	2021
Budget Primitif	1 848 007	2 602 868	2 842 546	4 264 557	5 028 641
Compte Administratif	4 514 801	5 178 409	6 734 146	4 617 236	

2022	2023
6,4M€	7,2M€
Objectif	

Epargne nette = Epargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel. Une épargne nette négative illustre une santé financière dégradée.

Epargne nette	2017	2018	2019	2020	2021
Budget Primitif	-5 731 993	-5 147 132	-5 682 454	-5 016 443	-4 802 359
Compte Administratif	-3 015 354	-2 387 608	-1 675 994	-4 714 341	

2022	2023
-4,1M€	-3,6M€
Objectif	

3- 1 - La section de fonctionnement :

3.1.1 - Les produits :

Le produit des impôts locaux attendu pour 2021 s'élève à **29.9 M€**, en légère augmentation de **0.17 M€**, ce qui résulte de l'évolution physique des bases et de leur revalorisation calculée sur l'indice des prix à la consommation de novembre soit 0.20%.

Il n'y aura pas de hausse de taux concernant la fiscalité locale.

- Taux foncier bâti..... : **44.95%** = (Taux Communal 29.90 % + Taux Départemental 15.05%)
- Taux foncier non bâti... : **55.79 %**

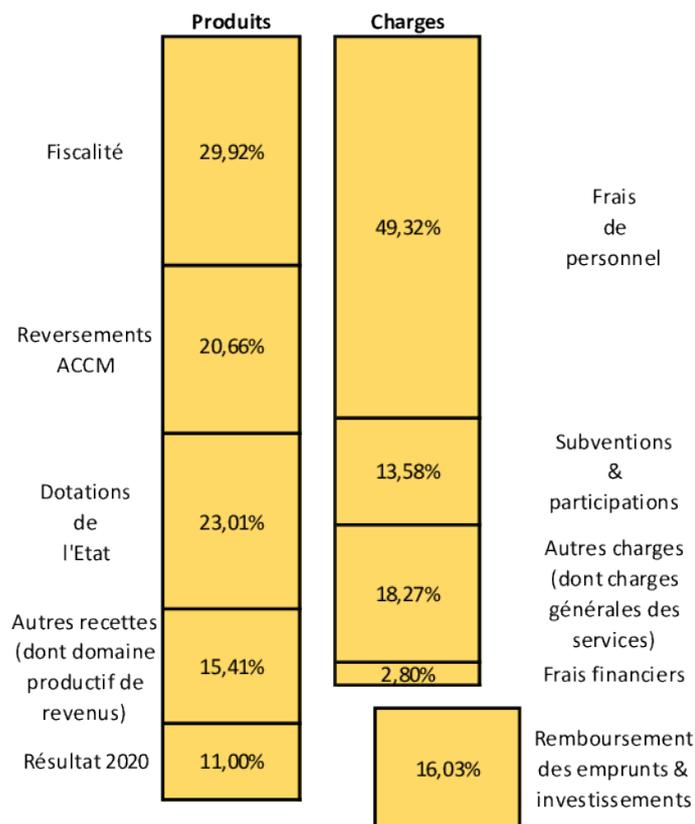
Au produit des taxes locales s'ajoutent, pour financer le budget de fonctionnement 2021, le résultat reporté de 2020 soit **11.08 M€**, les différentes dotations de l'Etat et les compensations des exonérations fiscales pour un volume de **23 M€**, les reversements de la Communauté d'Agglomération ACCM pour **20.64 M€**, les autres produits divers pour **15.68 M€** comprenant entre autres les recettes du domaine productif de revenus **5.67 M€** (*entrées monuments et musée, revenus des immeubles, occupations du domaine public, stationnement et taxe de séjour*).

3.1.2 - Les charges :

L'enveloppe des crédits « frais de personnel » devrait s'établir à **49.28 M€** (pour mémoire en 2020 les crédits consommés s'élevaient à **48.69 M€**)

Les crédits ouverts au titre des subventions et participations (*organismes locaux : CCAS, Office du Tourisme, Caisse des Ecoles...SDISS, Associations...*) s'élèvent à **13.78 M€**, ceux destinés aux dépenses courantes à **18.38 M€**.

3.1.3 - Structure du Budget Principal 2021 par principaux poste



3.2 - Le remboursement de la dette :

Pour le budget principal et le budget annexe des Bassins de la Madeleine, le remboursement de la dette en 2021, est estimé à **12 554 084 €**

- dont échéances en intérêts : **2 843 375 €**
- dont échéances en capital : **9 740 709 €**

L'encours de la dette bancaire, **106 295 995 €** au 1^{er} janvier 2021, est majoritairement orienté sur des prêts à taux fixe (**51.87%**) et ne comporte aucun emprunt à caractère spéculatif (*dits « emprunts toxiques »*). Dès lors le risque de taux à la hausse est circonscrit.

Type de taux	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	55 137 331 €	51.87%	3,60%
Variable	4 984 683 €	4.69%	2,07%
Livret A	43 484 413 €	40.91%	1.57%
Barrière avec multiplicateur	2 689 568 €	2,53%	4,75%
Capital restant dû	106 295 995 €	100,00%	2,73%

3.3 - Les nouvelles opérations d'équipement en 2021 : 20 M€

Les principales dépenses d'équipement sont les suivantes :

	Projets	Subventions	Taux
Plan Marshall de remise en état de la Ville	5 093 000	2 958 250	58%
Aménagement / Mobilité	5 325 478	4 155 078	78%
Sécurité	2 167 250	1 285 565	59%
Espaces et équipements publics	2 413 771	1 297 548	54%
Moyens des services	5 017 600	1 092 850	22%
TOTAL	20 017 099	10 789 291	54%

Les crédits ouverts pour les dépenses d'équipement sont de 6 M€ supérieurs au volume constaté ces dernières années, et il faut noter le soutien exceptionnel du Département, avec un contrat triennal offrant des co-financements à hauteur de 16 M€ pour la période 2021/2023.

C'est un programme d'investissement de 61 M€ qui est ainsi prévu sur la période 2021/2023

	BP_2017	BP_2018	BP_2019	BP_2020	BP_2021	BP_2022	BP_2023
Dépenses PPI	13 929 717	17 418 500	12 344 591	11 414 909	20 017 099	21 152 500	20 086 200
Recettes Subventions	6 959 717	11 179 350	6 344 591	4 444 909	10 789 291	10 560 450	9 222 150
Moyenne dépenses PPI sur 4 exercices					13 776 929		
					Moyenne PPI sur 3 exercices	20 418 600	

3.4 - Montant total des crédits du Budget Principal :

Le budget 2021 est équilibré pour un montant total général de **148.07 M€** :

- **100.94 M€** pour la section de fonctionnement,
- **47.13 M€** en section d'investissement avec les reports des exercices antérieurs.

4 - Les budgets annexes pour 2021 :

La gestion prévisionnelle des différents budgets annexes reste sans évolution notable par rapport aux constatés 2020. Ces budgets sont équilibrés, section d'exploitation + section d'investissement, à hauteur de :

Services Publics à caractère Industriel et Commercial

- Budget annexe du service extérieur des Pompes Funèbres..... : **1.78 M€**
- Budget annexe du Stationnement Payant Hors Voirie d'Arles : **1.40 M€**

Services Publics à caractère Administratif

- Budget annexe des Bassins de la Madeleine « activité de lotissement immobilier ».... : **0.48 M€**
- Budget annexe du Théâtre Municipal : **0.80 M€**

exercice : 2021

DATE : 15.01.2021

heure : 10:17:55

Nature	BUDGET TOTAL 2020	MANDATE 2020	REPORTS 2021
13911 Etat et établissements nationaux	22.163,10	22.163,10	
13912 Régions	5.012,59	5.012,59	
13913 Départements	55.804,31	55.347,15	
192 Plus ou moins values sur cessions immob.		806.849,95	
4815 Charges liées crise sanitaire COVID19	1.100.000,00	919.592,02	
040 Opér d'ordre de transfert entre section	1.183.000,00	1.808.974,81	
2115_3 TERRAINS BATIS OPERATION D'ORDRE	205.000,00		
2135_3 Instal. Génér., agenc. et amén. construc.	250.000,00		
2151_3 VOIRIE		49.439,52	
2313_3 CONSTRUCTION OPE D'ORDRE		18.720,00	
041 Opérations patrimoniales	455.000,00	68.159,52	
10223 T.L.E.	25.000,00		
10226 Taxe aménagement et versent sous densité	75.000,00		
10 Dotations, fonds divers & reserves	100.000,00		
1321 Etat et établissements nationaux	431.068,00		104.024,63
13 Subventions d'investissement	431.068,00		104.024,63
1641 Emprunts en francs ou en euros	8.857.505,14	8.851.345,89	
165 Dépôts et cautionnements reçus	3.263,26	3.259,76	
1678 Autres emprunts et dettes	480.231,60	480.231,60	
16 Emprunts et dettes assimilées	9.341.000,00	9.334.837,35	
202 Frais liés à la réal des docs urba numér	60.000,00		
2031 Frais d'études	1.988.387,10	125.577,44	595.633,99
2033 Frais d'insertion	1.400,00	1.300,18	
2051 Concession et droits similaires	118.975,90	62.946,50	46.635,00
20 Immobilisations incorporelles	2.168.763,00	189.824,12	642.268,99

exercice : 2021

DATE : 15.01.2021
heure : 10:17:57

Nature	BUDGET TOTAL 2020	MANDATE 2020	REPORTS 2021
204102 Batiment install Sub equipet Département	208.333,00		208.333,00
2041511 Biens mobiliers, matériel et études	100.000,00	100.000,00	
2041501 Biens mob matériel études autres group	37.000,00		
2041502 Batiments installt autres group	235.433,91	4.268,27	220.536,64
2041531 Biens mobiliers etudes établi rattaché	15.000,00	15.000,00	
204182 Batiments et installations	204.500,00	54.000,00	110.500,00
20422 Batiment installat sub equip pers privée	6.000,00		
204 Subventions d'équipement versées	806.266,91	173.268,27	539.369,64
2111 Terrains nus	785.360,00	725,00	785.360,00
2112 Terrains de voirie	726.430,00	6.430,00	
2115 Terrains bâtis	616.396,77	590.195,49	75,00
2121 Plantations d'arbres et d'arbustes	88.419,06	38.451,70	49.938,53
2128 Autres agencements et aménag de terrains	330.381,59	134.458,89	150.706,52
21312 Bâtiments scolaires	452.469,40	447.995,69	
21316 Equipements du cimetière	322.493,72	22.486,50	297.635,94
21318 Autres bâtiments publics	133.656,00	110.624,36	14.990,43
2135 Instal. Génér., agenc. et amén. construc.	2.444.932,55	1.064.817,03	723.126,32
2151 Réseaux de voirie	3.352.635,86	1.262.696,04	515.112,46
2152 Installations de voirie	43.734,96	21.984,96	21.750,00
21533 Réseaux câblés	2.046,88		
21534 Réseaux d'électrification	30.000,00		
21536 Autres réseaux	362.047,20	310.378,06	31.943,45
21568 Autre mat. et outil. d'incendie et déf.	11.130,00	8.408,00	900,00
21578 Autre matériel et outillage de voirie	89.260,71	85.163,38	1.257,12
2158 Autres installations, mat et outil. tech	274.941,06	118.648,31	75.069,77
2161 Oeuvres et objets d'art	23.268,00	34.000,00	3.268,00
2162 Fonds anciens des bibliothèques & musées	4.932,00		
2168 Autres collections et oeuvres d'art	8.336,00	1.536,00	6.800,00
2181 Instal. Génér., agenc. et aménag. divers	1.920,00	1.920,00	
2182 Matériel de transport	882.796,38	520.622,57	314.420,03

exercice : 2021

DATE : 15.01.2021
heure : 10:18:09

Nature	BUDGET TOTAL 2020	MANDATE 2020	REPORTS 2021
2183 Matériel de bureau et informatique	291.735,24	193.846,87	35.192,38
2184 Mobilier	88.147,40	60.701,49	9.820,98
2188 Autres immobilisations corporelles	777.877,40	565.226,11	217.570,19
21 Immobilisations corporelles	12.345.348,98	5.601.320,55	3.274.937,12
2313 Constructions	6.468.360,48	649.615,05	5.263.394,04
2315 Instal., matériel & outillage techniques	240.000,00		
238 Avances sur cdes immo. corp.	4.300.000,00	1.817.923,14	
23 Immobilisations en cours	11.008.360,48	2.467.538,19	5.263.394,04
261 Titres de participation	762.000,00	762.000,00	
26 Participations & créances rattachées	762.000,00	762.000,00	
274 Prêts	110.000,00	110.000,00	
275 Dépôts et cautionnements versés	206.610,00	205.000,00	
27 Autres immobilisations financières	316.610,00	315.000,00	
458104 Cuisine centrale EPARCA	503.191,00	433.793,34	
458104 Cuisine centrale EPARCA	503.191,00	433.793,34	
458105 Conservatoire littoral Belugue	243.090,00	4.440,00	6.520,40
458105 Conservatoire littoral Belugue	243.090,00	4.440,00	6.520,40
458106 Conservatoire littoral viqueirat	101.370,56	95.540,87	
458106 Conservatoire littoral viqueirat	101.370,56	95.540,87	
Dépenses	39.765.068,93	21.254.697,02	9.830.514,82

Pour le Maire d'Arles,
L'Adjointe Déléguée

Sylvie PETETIN

TRESORERIE ARLES
MUNICIPALE & CAMARGUE
3 BD Victor Hugo
BP 60222
13 637 ARLES CEDEX

Cet état est établi

Inspectrice divisionnaire des finances pub

exercice : 2021

DATE : 15.01.2021
heure : 10:18:14

Nature	BUDGET TOTAL 2020	MANDATE 2020	REPORTS 2021
001 Résultat d'investissement reporté	5.223.318,47		
001 Resultat d'investissement reporté	5.223.318,47		
021 Virement de la section fonctionnement	5.898.698,00		
021 Virement de la section de fonctionnement	5.898.698,00		
024 Produits de cessions des immobilisations	3.274.891,00		
024 Produits des cessions d'immobilisations	3.274.891,00		
192 Plus ou moins valeurs sur cessions immob.		2.418.693,47	
2111_2 Terrains écriture d'ordre		69,73	
2112_2 Terrain de voirie écriture d'ordre		0,09	
2115_2 Terrains Ecriture d'ordre		10.053,94	
21312_2 Sortie Bâtiments scolaires		16.820,74	
21316_2 Sortie Autres terrains écriture d'ordre		406.651,35	
2135_2 Batiment		395.186,78	
21536_2 sortie autres réseaux		6.192,36	
2802 Frais liés réal.doc urba numéris cadastr	27.034,56	27.034,56	
28033 Amortissement des frais d'insertion	2.738,85	2.738,85	
2804132 Départements-Amortissements	62.353,96	62.353,96	
28041411 Amort Communes membre du GFP	2.536,26	2.536,26	
28041581 Autres gpts-	22.000,00	22.000,00	
28041582 Autres gpts-Amortissements	12.007,04	12.007,04	
28041583 Autres gpts - Amortissements	138.452,57	138.452,57	
28041631 SFA-amort biens mobiliers mat & études	28.000,00	28.000,00	
2804181 Autres-Biens mobiliers, matéri	6.383,19	6.383,19	
2804182 Amor autres orga pub batim install	202.006,04	202.006,04	
280421 Amort sub pers droit prive Materiel mob	1.500,00	1.500,00	
280422 Sub d'équip pers de DP - amortissemets	6.868,49	6.868,49	
28051 Concessions brevets licences logic ...	84.681,95	84.681,95	
28121 Plantations d'arbres et d'arbustes	69.455,22	69.455,22	

exercice : 2021

DATE : 15.01.2021
heure : 10:18:15

Nature	BUDGET TOTAL 2020	MANDATE 2020	REPORTS 2021
28132 Immeubles de rapport	683,03	683,03	
281568 Autre matériel et outillage d'incendie	11.297,10	11.297,10	
281571 Matériel roulant	16.483,46	16.483,46	
281578 Autre matériel et outillage de voirie	111.156,79	111.156,79	
28158 Autres Instal,mat et outillage technique	251.000,21	251.000,21	
28181 Instal. Génér., agenc. et aménag. divers	16.782,16	16.782,16	
28182 Matériel de transport	285.118,84	285.118,84	
28183 Matériel de bureau et informatique	201.463,67	201.463,67	
28184 Mobilier	132.693,14	132.693,14	
28188 Autres immobilisations corporelles	347.303,47	330.834,67	
4615 Charges liées crise sanitaire COVID19		183.916,40	
4617 Pénalités de renégociation de la dette	60.000,00	60.000,00	
4618 Charges à étaler	220.000,00		
040 Opér d'ordre de transfert entre section	2.320.000,00	5.521.116,06	
2031_3 ETUDES OPERATION D'ORDRE	250.000,00	68.159,52	
275_3 Dépôts et cautionnements versés	205.000,00		
041 Opérations patrimoniales	455.000,00	68.159,52	
10222 F.C.T.V.A.	1.576.244,00	1.576.244,03	
10226 Taxe aménagement et versent sous densité	400.000,00	504.462,45	
10251 Dons et legs en capital	4.932,00	10.218,44	
1068 Excédents de fonctionnement Capitalisés	3.807.281,76	3.807.281,76	
10 Dotations, fonds divers & réserves	5.788.457,76	5.998.206,68	
1311 Etat et établissements nationaux		27.400,68	
1312 Régions	33.000,00		
1313 Départements	19.930,00	18.877,00	
1321 Etat et établissements nationaux	2.665.482,25	1.887.664,05	472.839,47
1322 Régions	362.788,76	163.946,90	148.209,64
1323 Départements	2.952.474,62	966.477,00	787.871,65

exercice : 2021

DATE : 15.01.2021
heure : 10:18:21

Nature	BUDGET TOTAL 2020	MANDATE 2020	REPORTS 2021
13251 GFP de rattachement	2.496.267,00	2.230.025,00	
1326 Autres établissements publics locaux	115.500,00	117.132,00	10.647,00
1327 Budget communautaire & fonds structurels	140.000,00		
1328 Autres	342.466,00	25.401,00	
1342 Amendes de police	100.000,00	459.943,00	
13 Subventions d'investissement	9.227.908,63	5.906.666,63	1.419.567,76
1641 Emprunts en francs ou en euros	6.500.000,00	6.499.962,00	
165 Dépôts et cautionnements reçus		3.792,20	
16 Emprunts et dettes assimilées	6.500.000,00	6.503.754,20	
238 Avances sur cdes immo. corp.	100.000,00	29.868,28	
23 Immobilisations en cours	100.000,00	29.868,28	
274 Prêts	110.000,00		
27636 Autres établissements publics	44.946,00	44.946,60	
27 Autres immobilisations financières	154.946,00	44.946,60	
458204 Cuisine centrale EPARCA	425.382,84	355.985,18	
458204 Cuisine centrale EPARCA	425.382,84	355.985,18	
458205 Conservatoire littoral Belugue	236.569,60		4.440,00
458205 Conservatoire littoral Belugue	236.569,60		4.440,00
458206 Conservatoire littoral viqueirat	159.896,63	154.066,94	
458206 Conservatoire littoral viqueirat	159.896,63	154.066,94	
Recettes	39.765.068,93	24.482.970,09	1.424.007,76

Nature	BUDGET TOTAL 2020	MANDATE 2020	REPORTS 2021

TRESORERIE ARLES
MUNICIPALE & CAMARGUE
3 BD Victor Hugo
BP 60222

Pour le Maire d'Arles,
L'Adjointe Déléguée



Sylvie PETETIN

13 637 ARLES CEDEX

3.228.273,07

-8.406.507,06

Corinne SEYRAND

Inspectrice divisionnaire des finances publiques

DÉLIBÉRATIONS BUDGÉTAIRES

N°4 : COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2020 DU BUDGET ANNEXE DU STATIONNEMENT PAYANT HORS VOIRIE D'ARLES

Rapporteur(s) : Jean-Michel Jalabert,

Service : Finances

Le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Jean-Michel Jalabert, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 du budget annexe du stationnement payant hors voirie d'Arles dressé par Monsieur le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2020 dressé par le comptable,

Je vous demande de bien vouloir :

1- DONNER acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer dans les tableaux ci-après.

2- ARRÊTER les résultats définitifs tels que présentés ci-après :

CHAPITRE	LIBELLE	REALISE	
		DEPENSES	RECETTES
011	Charges à caractère général	492 694,36 €	
012	Charges de personnel et frais assimilés	238 015,03 €	
013	Atténuation de charges		46,37 €
042	Opérations ordre de transfert entre sections	21 620,14 €	
65	Autres charges de gestion courante	3 707,14 €	
66	Charges financières	2 715,62 €	
67	Charges exceptionnelles	134,58 €	
68	Dotations aux amort, dépréciations et provisions	1 485,15 €	
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés	38 395,78 €	
70	Ventes produits fab., prest. de services march.		722 599,46 €
75	Autres produits de gestion courante		86,59 €
77	Produits exceptionnels		9 873,20 €
78	Reprises sur provisions et dépréciations		1 530,70 €
TOTAL SECTION D'EXPLOITATION		798 767,80 €	734 136,32 €
SOLDE D'EXECUTION		-64 631,48 €	
REPRISE RESULTAT ANTERIEUR (chap.002)		472 139,99 €	
RESULTAT CUMULE DE LA SECTION D'EXPLOITATION		407 508,51 €	

CHAPITRE	LIBELLE	REALISE	
		DEPENSES	RECETTES
001	Résultat d'investissement reporté		19 280,89 €
040	Opérations ordre de transfert entre sections		21 620,14 €
16	Emprunts et dettes assimilées	11 073,08 €	3 245,00 €
21	Immobilisations corporelles	5 477,97 €	
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT		16 551,05 €	44 146,03 €
RESULTAT CUMULE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		27 594,98 €	

3- APPROUVER l'ensemble de la comptabilité soumise à examen.

4- DÉCLARER que la reprise des résultats antérieurs, l'exécution budgétaire 2020 et les

résultats définitifs en clôture de l'exercice 2020, sont confirmés par la comptabilité du Receveur Municipal.

Dépense

An. Acq.	Nature	Chapitre	Fonction	Amortiss. Dur T 1 An	N° inventaire INDIGO Numéro d'immo Libellé de l'immo	Montant actif brut initial	Déjà amorti	Annuité 2020 Reste à amortir
2018	2805	040		2 L 2019	2018ST0008 2018ST0008 Licence Version V14 Multipark pa(REPORT)	2 520.00	1 260.00	1 260.00 0.00
					Total imputation	2 520.00	1 260.00	1 260.00 0.00
					Total nature 2805	2 520.00	1 260.00	1 260.00 0.00

Dépense

An. Acq.	Nature	Chapitre	Fonction	Amortiss. Dur T 1 An	N° inventaire INDIGO Numéro d'immo	Libellé de l'immo	Montant actif brut initial	Déjà amorti	Annuité 2020 Reste à amortir
2014	28135	040		15 L 2015	2014ST0055		80 825.00	26 941.65	5 388.33
					2014ST0055	fourniture et pose système de peage park			48 495.02
2014	28135	040		15 L 2015	2014ST0063		52 295.00	19 431.65	3 486.33
					2014ST0063	fourniture et pose système de peage park			29 377.02
2014	28135	040		15 L 2015	2014ST0064		33 280.00	11 093.35	2 218.67
					2014ST0064	fourniture et pose système de peage park			19 967.98
2016	28135	040		15 L 2017	2016ST0006		5 933.44	1 186.68	395.56
					2016ST0006	systeme de sonorisation parking(REPORT)			4 351.20
2016	28135	040		15 L 2017	2016ST0002		26 799.58	5 359.92	1 786.64
					2016ST0002	cablage vidéo parking(REPORT)			19 653.02
2016	28135	040		15 L 2017	2016ST0011		15 262.85	3 052.56	1 017.52
					2016ST0011	extension systeme video parking(REPORT)			11 192.77
2016	28135	040		15 L 2017	2016ST0043		10 530.40	2 106.09	702.03
					2016ST0043	installation de 9 cameras dans les escal			7 722.28
2016	28135	040		15 L 2017	2016ST0041		5 308.81	1 061.76	353.92
					2016ST0041	complément BdC num PM16D0006			3 893.13
2016	28135	040		15 L 2017	2016ST0038		3 500.00	699.99	233.33
					2016ST0038	Supplément pour modificatio			2 566.68
2016	28135	040		15 L 2017	2016ST0042		12 037.66	2 407.53	802.51
					2016ST0042	installation de 9 cameras dans les nivea			8 827.62
2018	28135	040		15 L 2019	2018ST0027		4 819.00	321.27	321.27
					2018ST0027	Travaux de modification grilles Box			4 176.46
2018	28135	040		15 L 2019	2018ST0036		4 289.09	285.94	285.94
					2018ST0036	travaux de remise en service portail			3 717.21
2018	28135	040		15 L 2019	2018ST0037		8 816.56	587.77	587.77
					2018ST0037	Installation Controle d'accès BOX Collec			7 641.02
						Total imputation	263 697.39	74 536.16	17 579.82
									171 581.41
						Total nature 28135	263 697.39	74 536.16	17 579.82
									171 581.41

Dépense

An. Acq.	Nature	Chapitre	Fonction	Amortiss. Dur T 1 An	N° inventaire INDIGO Numéro d'immo	Libellé de l'immo	Montant actif brut initial	Déjà amorti	Annuité 2020 Reste à amortir
2018	28183	040		5 L 2019	2018ST0009		4 380.00	876.00	876.00
					2018ST0009	Station de travail déportée st(REPORT)			2 628.00
2019	28183	040		1 L 2020	2019ST0026		532.00	0.00	532.00
					2019ST0026	ACHAT DE MATERIEL INFORMATIQUE PC BUREAU			0.00
2019	28183	040		1 L 2020	2019ST0027		443.50	0.00	443.50
					2019ST0027	Ecran 24"			0.00
2019	28183	040		1 L 2020	2019ST0028		355.50	0.00	355.50
					2019ST0028	Licence office 2019 monoposte			0.00
						Total imputation	5 711.00	876.00	2 207.00
						Total nature 28183	5 711.00	876.00	2 628.00

Dépense

An. Acq.	Nature	Chapitre	Fonction	Amortiss. Dur T 1 An	N° inventaire INDIGO Numéro d'immo	Libellé de l'immo	Montant actif brut initial	Déjà amorti	Annuité 2020 Reste à amortir
2013	28188	040		10 L 2014	12242		2 080.27	1 368.40	223.92
					2013-12242	BALAYEUSE A BATERIE			895.68
2014	28188	040		10 L 2015	2014ST0044		3 494.00	1 747.00	349.40
					2014ST0044	ACHAT COMPTEUSE/TRIEUSE PIECES MACH 6			1 397.60
						Total imputation	5 574.27	3 115.40	573.32
									2 293.28
						Total nature 28188	5 574.27	3 115.40	573.32
									2 293.28
						Total général Dépense	277 502.66	79 787.56	21 620.14
									176 502.69

DÉLIBÉRATIONS BUDGÉTAIRES

N°5 :COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2020 DU BUDGET ANNEXE DES BASSINS DE LA MADELEINE

Rapporteur(s) : Jean-Michel Jalabert,

Service : Finances

Le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Jean-Michel Jalabert, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 du budget annexe des Bassins de la Madeleine dressé par Monsieur le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2020 dressé par le comptable,

Je vous demande de bien vouloir :

1- DONNER acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer dans les tableaux ci-après.

2- ARRÊTER les résultats définitifs tels que présentés ci-après :

CHAPITRE	LIBELLE	REALISE	
		DEPENSES	RECETTES
011	Charges à caractère général	31 223,00 €	
042	Opération d'ordre de transfert entre section	53 181,97 €	
66	Charges financières	17 569,94 €	
70	Vente de produits fabriqués		6 129,65 €
75	Autres produits de gestion courantes		138 554,84 €
77	Produits exceptionnels		2,28 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		101 974,91 €	144 686,77 €
SOLDE D'EXECUTION		42 711,86 €	
REPRISE RESULTAT ANTERIEUR (chap.002)		13 514,00 €	
RESULTAT CUMULE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		56 225,86 €	

CHAPITRE	LIBELLE	REALISE	
		DEPENSES	RECETTES
001	Résultat d'investissement reporté		299 142,08 €
040	Opération d'ordre de transfert entre sections		53 181,97 €
16	Remboursement d'emprunts et dettes	26 189,30 €	
21	Immobilisations corporelles	107 382,20 €	
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		133 571,50 €	352 324,05 €
RESULTAT CUMULE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		218 752,55 €	

3- APPROUVER l'ensemble de la comptabilité soumise à examen.

4- DÉCLARER que la reprise des résultats antérieurs, l'exécution budgétaire 2020 et les résultats définitifs en clôture de l'exercice 2020, sont confirmés par la comptabilité du Receveur Municipal.

Dépense

An. Acq.	Nature	Chapitre	Fonction	Amortiss. Dur T 1 An	N° inventaire INDIGO Numéro d'immo Libellé de l'immo	Montant actif brut initial	Déjà amorti	Annuité 2020 Reste à amortir
2008	28132	040		20 L 2012	0183E08218 2008-23263 HONORAIRE ARCHITECTE	100 378.00	40 151.20	5 018.90 55 207.90
2009	28132	040		20 L 2012	0183E10017 2009-25639 MISSION SPS	513.00	205.20	25.65 282.15
2009	28132	040		20 L 2012	0183E09155 2009-24424 MISSION CONTROLE LABO LERM	3 739.98	1 496.00	187.00 2 056.98
2009	28132	040		20 L 2012	24676 2009-24676 AMENAGEMENT INTERIEUR	80 213.21	32 085.28	4 010.66 44 117.27
2009	28132	040		20 L 2012	0183E09156 2009-24784 TVX ETANCHEITE SOPREMA	40 106.41	16 042.56	2 005.32 22 058.53
2009	28132	040		20 L 2012	24861 2009-24861 REPRODUCTION DE DOSSIERS	3 750.00	1 500.00	187.50 2 062.50
2009	28132	040		20 L 2012	LERM 2009-25469 MISSION DE CONTROLE	1 539.00	615.60	76.95 846.45
2010	28132	040		20 L 2012	25638 2010-25638 MISSION DE CONTRIOLE TECHNIQUE	1 246.66	498.64	62.33 685.69
2010	28132	040		20 L 2012	0183E10048 2010-25716 LOT 1 GROS OEUVRE LERM	145 830.27	58 332.08	7 291.51 80 206.68
2010	28132	040		20 L 2012	0183E10049 2010-25751 TRAVAUX SERRURERIE LERM	45 985.80	18 394.32	2 299.29 25 292.19
2010	28132	040		20 L 2012	0183E10050 2010-25752 CHAUFFAGE CLIMATISATION VMC	85 265.34	34 106.16	4 263.27 46 895.91
2010	28132	040		20 L 2012	0183E10213 2010-26194 POSE VANNE	22 908.26	9 163.28	1 145.41 12 599.57
2010	28132	040		20 L 2012	0183E10214 2010-26195 TVX PLATRERIE	69 832.63	27 933.04	3 491.63 38 407.96
2010	28132	040		20 L 2012	0183E10216 2010-26255 PLOMBERIE BASSIN DU LERM	8 069.51	3 227.84	403.48 4 438.19
2010	28132	040		20 L 2012	0183E10217 2010-26272 IMPRESSION PLANS	210.80	84.32	10.54 115.94
2010	28132	040		20 L 2012	0183E10488 2010-26927 TVX MENUISERIE	99 962.00	39 984.80	4 998.10 54 979.10
2010	28132	040		20 L 2012	0183E10489 2010-26928 TVX MENUISERIE	28 200.01	11 280.00	1 410.00 15 510.01
2010	28132	040		20 L 2012	0183E10520 2010-26990 CONTOLE SOLIDITE	3 293.36	1 317.36	164.67 1 811.33

Dépense

An. Acq.	Nature	Chapitre	Fonction	Amortiss. Dur T 1 An	N° inventaire INDIGO Numéro d'immo	Libellé de l'immo	Montant actif brut initial	Déjà amorti	Annuité 2020 Reste à amortir
2011	28132	040		20 L 2012	0183E11072		44 293.23	17 717.28	2 214.66
2011	28132	040		20 L 2012	0183E11073	2011-27358 TVX ELECTRICITE LERM	3 950.00	1 580.00	24 361.29
2011	28132	040		20 L 2012	0183E11074	2011-27537 REPRISE POTEAUX ET ETANCHEITE	2 704.24	1 081.68	197.50
2011	28132	040		20 L 2012	0183E11075	2011-27538 MISE EN PLACE LAINE VERRE CLOISONS	25 414.86	10 165.92	2 172.50
2011	28132	040		20 L 2012	0183E11167	2011-27539 TRAVAUX DE CARRELAGE LERM	2 212.25	884.88	135.21
2011	28132	040		20 L 2012	0183E11172	2011-27556 ECLAIRAGES	4 742.12	1 896.88	1 487.35
2011	28132	040		20 L 2012	0183E11173	2011-27572 TVX DE PEINTURE	4 998.00	1 999.20	1 270.74
2011	28132	040		20 L 2012	0183E11174	2011-28081 FOURNITURE ET POSE ESCALIER	1 408.00	563.20	13 978.20
2011	28132	040		20 L 2012	183E11175	2011-28082 FOURNITURE ET POSE CHASSIS	18 171.00	7 268.40	110.61
2011	28132	040		20 L 2012	0183E11176	2011-28441 TRAVAUX PEINTURE	639.05	255.60	1 216.76
2011	28132	040		20 L 2012	0183E11177	2011-28682 NETTOYAGE DE FIN DE CHANTIER	2 727.99	1 091.20	237.11
2011	28132	040		20 L 2012	0183E111478	2011-28805 FOURNITURE ET POSE TREMIS	910.81	364.32	2 608.13
2012	28132	040		20 L 2013	0183E111479	2011-28877 MISE EN CONFORMITE ASSAINISS	2 285.00	799.75	249.90
2019	28132	040		20 L 2020	0183BP2019BM0001	2012-29380 FOURNITURE ET POSE GARDE CORPS	5 550.00	0.00	2 748.90
2019	28132	040		1 L 2020	0183BM2019BM0002	2019BM0001 Repérage amiante avant travaux LERM 0183	540.00	0.00	70.40
2019	28132	040		20 L 2020	0183BM2019BM0003	2019BM0002 LERM - mission de repérage amiante avant	1 650.00	0.00	774.40
2019	28132	040		20 L 2020	0183BM2019BM0004	2019BM0003 Réalisation du Diagnostic Technique Amia	11 487.89	0.00	908.55
2019	28132	040		20 L 2020	0183BM2019BM0005	2019BM0004 désamiantage partiel garage et bureau LE	4 035.60	0.00	9 994.05
2019	28132	040		20 L 2020	0183BM2019BM0006	2019BM0005 LERM remplacement des systèmes de climat	57 483.80	0.00	31.95
2019	28132	040		20 L 2020	0183BM2019BM0006	2019BM0006 LERM remplacement des systèmes de climat			351.50
									136.40
									1 500.39
									45.54
									500.95
									114.25
									1 371.00
									277.50
									540.00
									0.00
									82.50
									1 567.50
									574.39
									10 913.50
									201.78
									3 833.82
									2 874.19
									54 609.61

Dépense

An. Acq.	Nature	Chapitre	Fonction	Amortiss. Dur T 1 An	N° inventaire INDIGO Numéro d'immo	Libellé de l'immo	Montant actif brut initial	Déjà amorti	Annuité 2020 Reste à amortir
2019	28132	040		20 L 2020	0183BM2019BM0008		56 099.30	0.00	2 804.97
2019	28132	040		20 L 2020	2019BM0008	LERM remplacement des systèmes de climat			53 294.33
					0183BM2019BM0009		61 032.10	0.00	3 051.61
					2019BM0009	LERM remplacement des systèmes de climat			57 980.49
						Total imputation	1 053 379.48	342 085.99	53 181.97 658 111.52
						Total nature 28132	1 053 379.48	342 085.99	53 181.97 658 111.52
Total général Dépense							1 053 379.48	342 085.99	53 181.97 658 111.52

DÉLIBÉRATIONS BUDGÉTAIRES

N°6 :COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2020 DU BUDGET ANNEXE DU THÉÂTRE MUNICIPAL

Rapporteur(s) : Claire de Causans,

Service : Finances

Le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Jean-Michel Jalabert délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 du budget annexe du Théâtre Municipal dressé par Monsieur le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2020 dressé par le comptable,

Je vous demande de bien vouloir :

1- DONNER acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer dans les tableaux ci-après :

CHAPITRE	LIBELLE	REALISE	
		DEPENSES	RECETTES
011	Charges à caractère général	615 580,84 €	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	101 769,24 €	89 369,22 €
74	Dotations, subventions et participations		640 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante		5 912,00 €
TOTAL SECTION D'EXPLOITATION		717 350,08 €	735 281,22 €
SOLDE D'EXECUTION		17 931,14 €	
REPRISE RESULTAT ANTERIEUR (chap.002)		16 387,07 €	
RESULTAT CUMULE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		34 318,21 €	

CHAPITRE	LIBELLE	REALISE	
		DEPENSES	RECETTES
001	Résultat d'investissement reporté	24 916,58 €	
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	89 369,22 €	101 769,24 €
10	Apport, dotations et réserves		49 916,58 €
13	Subventions d'investissement		15 000,00 €
16	Remboursement d'emprunts et dettes	38 696,60 €	
204	Subventions d'équipement versées	5 649,76 €	
21	Immobilisations corporelles	9 525,60 €	
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		168 157,76 €	166 685,82 €
RESULTAT CUMULE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		-1 471,94 €	

2- APPROUVER l'ensemble de la comptabilité soumise à examen.

3- DÉCLARER que la reprise des résultats antérieurs, l'exécution budgétaire 2020 et les résultats définitifs en clôture de l'exercice 2020, sont confirmés par la comptabilité du Receveur Municipal.

Dépense

An. Acq.	Nature	Chapitre	Fonction	Amortiss. Dur T 1 An	N° inventaire INDIGO Numéro d'immo Libellé de l'immo	Montant actif brut initial	Déjà amorti	Annuité 2020 Reste à amortir
1998	281318	040	020	30 L 2015	0091B842 1998-13655 Rénovation Théâtre Municipal (Multi	47 802.66	7 967.10	1 593.42 38 242.14
1999	281318	040	020	30 L 2001	0091B810 1999-13656 TIRAGES DOSSIER Théâtre Municipal	6 296.14	3 830.56	209.87 2 255.71
1999	281318	040	020	30 L 2015	0091B848 1999-13664 Rénovation Théâtre Municipal (Multi	97 901.60	16 316.95	3 263.39 78 321.26
2000	281318	040	020	30 L 2001	0091B835 2000-11412 Rénovation Théâtre Municipal	1 353.75	823.72	45.13 484.90
2000	281318	040	020	30 L 2015	0091B843 2000-11397 Rénovation Théâtre Municipal (Multi	86 314.37	14 385.75	2 877.15 69 051.47
2000	281318	040	020	30 L 2015	0091B845 2000-11404 Rénovation Théâtre Municipal	258 706.48	43 117.75	8 623.55 206 965.18
2000	281318	040	020	30 L 2001	0091B836 2000-11413 Sondage géologique Théâtre Municipal	3 948.43	2 402.15	131.61 1 414.67
2000	281318	040	020	30 L 2001	0091B822 2000-11405 Rénovation Théâtre Municipal	5 418.94	3 296.87	180.63 1 941.44
2000	281318	040	020	30 L 2001	0091B840 2000-11398 Rénovation Théâtre Municipal	23 243.91	13 379.89	774.80 9 089.22
2000	281318	040	020	30 L 2008	0091B829 2000-11400 Rénovation Théâtre Municipal Electricité	85 765.79	34 306.32	2 858.86 48 600.61
2000	281318	040	020	30 L 2008	0091B820 2000-11401 Rénovation Théâtre Municipal	113 255.56	45 302.28	3 775.19 64 178.09
2000	281318	040	020	30 L 2001	0091B821 2000-11403 Rénovation Théâtre	52 350.99	31 850.38	1 745.03 18 755.58
2000	281318	040	020	30 L 2001	0091B823 2000-11406 Rénovation Théâtre Municipal	174 668.59	106 268.76	5 822.29 62 577.54
2000	281318	040	020	30 L 2001	0091B828 2000-11399 Rénovations des 2 statues théâtre	7 622.45	4 637.48	254.08 2 730.89
2000	281318	040	020	30 L 2001	0091B82 2000-11421 Honoraires Réhabilitation du	2 141.36	1 302.83	71.38 767.15
2000	281318	040	020	30 L 2001	0091B825 2000-11408 Honoraires Réhabilitation du	7 677.26	4 670.88	255.91 2 750.47
2000	281318	040	020	30 L 2001	0091B831 2000-11410 Rénovation Théâtre Municipal	180 493.07	109 812.39	6 016.44 64 664.24
2000	281318	040	020	30 L 2001	0091B81 2000-13657 Etude Projet aménag THEATRE MUNICIPAL	3 033.81	1 845.83	101.13 1 086.85

Dépense

An. Acq.	Nature	Chapitre	Fonction	Amortiss. Dur T 1 An	N° inventaire INDIGO Numéro d'immo	Libellé de l'immo	Montant actif brut initial	Déjà amorti	Annuité 2020 Reste à amortir
2000	281318	040	020	30 L 2001	0091B812		4 171.49	2 537.95	139.05
					2000-13658	ETUDE Aménagement THEATRE MUNICIPAL			1 494.49
2000	281318	040	020	30 L 2001	0091B813		609.80	371.06	20.33
					2000-13659	Recherche armatures poutre			218.41
2000	281318	040	020	30 L 2001	0091B814		7 205.30	4 383.78	240.18
					2000-13660	Etude Aménagement Théâtre Municipal			2 581.34
2000	281318	040	020	30 L 2001	0091B826		118 270.83	71 956.17	3 942.36
					2000-11409	Rénovation Théâtre Municipal			42 372.30
2000	281318	040	020	30 L 2001	0091B824		1 079.75	656.89	35.99
					2000-11407	Constat d'huissier Théâtre Municipal			386.87
2000	281318	040	020	30 L 2001	0091B834		103 474.32	62 953.89	3 449.14
					2000-11411	Rénovation Théâtre			37 071.29
2000	281318	040	020	30 L 2001	0091B837		31 116.37	18 931.21	1 037.21
					2000-11414	Rénovation Théâtre Municipal			11 147.95
2000	281318	040	020	30 L 2001	0091B838		482 909.70	293 803.14	16 096.99
					2000-11415	Rénovation Théâtre Municipal			173 009.57
2001	281318	040	020	30 L 2001	0091B839		76.48	46.54	2.55
					2001-11416	Signification d'acte Société ERIM			27.39
2001	281318	040	020	30 L 2015	0091B841		40 613.37	6 768.90	1 353.78
					2001-11418	Rénovation du Théâtre Municipal Peinture			32 490.69
2001	281318	040	020	30 L 2015	0091B847		80 575.68	13 429.30	2 685.86
					2001-11419	Rénovation du Théâtre Municipal			64 460.52
2001	281318	040	020	30 L 2001	0091B830		250 245.07	152 249.52	8 341.50
					2001-11417	Rénovation du Théâtre Municipal			89 654.05
2001	281318	040	020	30 L 2001	0091B827		53 198.99	32 366.37	1 773.30
					2001-11422	Revêtements des sols Theatre municipal			19 059.32
2001	281318	040	020	30 L 2015	0091B846		21 118.82	3 519.80	703.96
					2001-11423	Rénovatrion Théâtre Municipal (Multi			16 895.06
2001	281318	040	020	30 L 2001	0091B811		29 265.65	17 805.24	975.52
					2001-11420	Rénovation Théâtre Municipal (Ascenseur)			10 484.89
2001	281318	040	020	30 L 2001	0091B84		5 106.28	3 106.68	170.21
					2001-11424	Fourniture & pose compteur DN40			1 829.39
2001	281318	040	020	30 L 2001	0091B85		287.24	174.67	9.57
					2001-11425	Honoraires Constat d'huissier			103.00
2001	281318	040	020	30 L 2001	0091B86		547.90	333.28	18.26
					2001-11426	Reproduction dossiers Théâtre Municipal			196.36
2001	281318	040	020	30 L 2001	0091B87		97 006.47	59 018.93	3 233.55
					2001-11432	Rénovation du Théâtre éclairage scénique			34 753.99

Dépense

An. Acq.	Nature	Chapitre	Fonction	Amortiss. Dur T 1 An	N° inventaire INDIGO Numéro d'immo	Libellé de l'immo	Montant actif brut initial	Déjà amorti	Annuité 2020 Reste à amortir
2001	281318	040	020	30 L 2001	0091B88		70 683.14	43 003.67	2 356.10
						2001-11438 Aménagement Théâtre Municipal avenants			25 323.37
2001	281318	040	020	30 L 2001	0091B89		21 334.14	12 979.77	711.14
						2001-11440 Menuiserie de Scène Theatre Municipal			7 643.23
2002	281318	040	020	30 L 2015	0091B844		11 734.36	1 955.75	391.15
						2002-13667 M O Théâtre Municipal (Multi Tiers) 02			9 387.46
2002	281318	040	020	30 L 2002	0091B815		12 661.20	7 596.72	422.04
						2002-13665 Rénovation Théâtre Municipal Tentures			4 642.44
2002	281318	040	020	30 L 2002	0091B817		92 123.22	55 273.86	3 070.77
						2002-13673 Fournitures & pose			33 778.59
2002	281318	040	020	30 L 2002	0091B83		16 450.01	9 869.94	548.33
						2002-13674 Equipements scénographique L3			6 031.74
2002	281318	040	020	30 L 2015	0091B840		22 055.13	3 675.85	735.17
						2002-11396 Rénovation du Théâtre Municipal Peinture			17 644.11
2002	281318	040	020	30 L 2002	0091B833		8 003.57	4 802.22	266.79
						2002-13713 Contrôle technique Théâtre municipal			2 934.56
2002	281318	040	020	30 L 2003	0091B819		6 583.21	3 730.48	219.44
						2002-13715 etudes fiche num 7288 et 10544			2 633.29
2002	281318	040	020	30 L 2002	0091B832		914.69	548.82	30.49
						2002-13714 Honoraires charpente Théâtre municipal			335.38
						Total imputation	2 747 417.34	1 333 368.29	91 580.59
									1 322 468.46
						Total nature 281318	2 747 417.34	1 333 368.29	91 580.59
									1 322 468.46

Dépense

An. Acq.	Nature	Chapitre	Fonction	Amortiss. Dur T 1 An	N° inventaire INDIGO Numéro d'immo	Libellé de l'immo	Montant actif brut initial	Déjà amorti	Annuité 2020 Reste à amortir
1952	28135	040	020	30 L 2013	TH1301	-30317 FOURNITURE ET POSE FENETRE	6 555.53	1 529.64	218.52 4 807.37
2001	28135	040	020	30 L 2001	0091B55	2001-13653 Installation téléphonique	3 455.79	2 102.45	115.19 1 238.15
2001	28135	040	020	30 L 2001	0091B54	2001-13654 Mission Coordination de Sécurité	3 811.23	2 318.74	127.04 1 365.45
2002	28135	040	020	30 L 2002	0091B51	2002-13668 Fourniture & pose Extincteurs+ 14	3 574.16	2 144.52	119.14 1 310.50
2002	28135	040	020	30 L 2002	0091B56	2002-13712 Fourniture & pose cablages informatique	4 730.98	2 838.60	157.70 1 734.68
2002	28135	040	020	30 L 2003	0091B53	2002-12623 Aménagement de la scène	3 711.84	2 103.41	123.73 1 484.70
2003	28135	040	020	30 L 2004	0091B52	2003-13491 Fourniture & pose de 4	9 432.00	5 030.40	314.40 4 087.20
2004	28135	040	020	30 L 2005	0091B57	2004-16178 Fourniture & pose 4 équipes	11 200.00	5 599.95	373.33 5 226.72
2004	28135	040	020	30 L 2005	0091B58	2004-16428 Réfection du plafond en placoplâtre	1 113.28	556.65	37.11 519.52
2006	28135	040	020	15 L 2007	0091B61	2006-19404 Réfection de la couverture du Théâtre	3 492.64	3 026.92	232.84 232.88
2008	28135	040	020	30 L 2010	TH0801	2008-22530 Révision couverture et dépose chassis	1 314.96	438.30	43.83 832.83
2008	28135	040	020	30 L 2010	TH0802	2008-23399 Mise en conformité électrique	3 944.00	1 314.70	131.47 2 497.83
2009	28135	040	020	30 L 2010	TH0902	2009-24291 MAIN COURANTE	2 266.13	755.40	75.54 1 435.19
2010	28135	040	020	30 L 2011	TH0903	2010-26594 fourniture pose ventouses a alarme	1 511.00	453.33	50.37 1 007.30
2010	28135	040	020	30 L 2011	TH0904	2010-26724 FOURNITURE POSE GACHE PORTE CONTROLE	1 690.00	506.97	56.33 1 126.70
2010	28135	040	020	30 L 2011	TH0905	2010-27071 FOURNITURE EQUIPEMENT SCENIQUE	7 200.00	2 160.00	240.00 4 800.00
2011	28135	040	020	30 L 2013	TH1101	2011-27430 Cablage informatique	4 887.35	1 140.37	162.91 3 584.07
2011	28135	040	020	30 L 2013	TH1106	2011-28667 TRAVAUX DE PLOMBERIE	1 065.35	248.57	35.51 781.27
2012	28135	040	020	30 L 2013	TH1201	2012-29050 FOURNITURE ET POSE EXTINGTEURS	2 032.00	474.11	67.73 1 490.16

Dépense

An. Acq.	Nature	Chapitre	Fonction	Amortiss. Dur T 1 An	N° inventaire INDIGO Numéro d'immo	Libellé de l'immo	Montant actif brut initial	Déjà amorti	Annuité 2020 Reste à amortir
2012	28135	040	020	30 L 2013	TH1202		2 080.60	485.45	69.35
					2012-29345	MISE EN CONFORMITE DES LIGNES DE VIE			1 525.80
2012	28135	040	020	30 L 2013	TH1203		6 556.00	1 529.71	218.53
					2012-29346	FOURNITURE ET POSE DE FENETRES			4 807.76
2012	28135	040	020	30 L 2013	TH1207		1 495.00	348.81	49.83
					2012-29406	SYSTEME DETECTION INTRUSION			1 096.36
2012	28135	040	020	30 L 2013	TH1208		1 569.00	366.10	52.30
					2012-29465	ISOLATION PHONIQUE DES PORTES			1 150.60
2012	28135	040	020	30 L 2014	TH1209		2 296.00	459.18	76.53
					2012-30186	TRAVAUX PEINTURE			1 760.29
2012	28135	040	020	30 L 2013	TH12010		2 808.00	655.20	93.60
					2012-30198	Confection et pose de 6 gardes corps			2 059.20
2012	28135	040	020	30 L 2013	TH12011		6 609.57	1 542.24	220.32
					2012-30245	REFECTION TOITURE THEATRE			4 847.01
2012	28135	040	020	30 L 2013	TH12012		1 650.00	385.00	55.00
					2012-30274	ETANCHEITE PHONIQUE			1 210.00
2013	28135	040	020	15 L 2014	TH1302		1 925.00	769.98	128.33
					2013-31807	FOURNITURE ET POSE DE BLOCS DE SECOURS			1 026.69
2013	28135	040	020	30 L 2014	TH1303		6 556.00	1 311.18	218.53
					2013-31808	Fourniture et pose de fenêtres			5 026.29
2013	28135	040	020	15 L 2014	TH1304		2 376.00	950.40	158.40
					2013-31943	Mise en conformite des prises			1 267.20
2014	28135	040	020	30 L 2015	0091TH2014TH0001		2 090.00	360.12	69.20
					2014TH0001	Fourniture et pose de 3 chanvres(REPORT)			1 660.68
2014	28135	040	020	30 L 2015	0091TH2014TH0002		6 516.00	1 086.00	217.20
					2014TH0002	TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES 2 STATUES DU			5 212.80
2014	28135	040	020	30 L 2015	0091TH2014TH0003		10 860.00	1 810.00	362.00
					2014TH0003	TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES 2 STATUES DU			8 688.00
2014	28135	040	020	30 L 2015	0091TH2014TH0008		4 344.00	724.00	144.80
					2014TH0008	TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES 2 STATUES DU			3 475.20
2014	28135	040	020	30 L 2015	0091TH2014TH0004		1 176.00	191.16	39.39
					2014TH0004	Mise aux normes plafond au derni(REPORT)			945.45
2014	28135	040	020	30 L 2015	0091TH2014TH0007		3 933.80	678.23	130.22
					2014TH0007	RG ASD			3 125.35
2014	28135	040	020	30 L 2015	2014TH0016		960.00	160.00	32.00
					2014TH0016	TVA ASD			768.00
2014	28135	040	020	30 L 2015	0091TH2014TH0006		1 145.70	197.55	37.93
					2014TH0006	RG BOUVIER			910.22

Dépense

An. Acq.	Nature	Chapitre	Fonction	Amortiss. Dur T 1 An	N° inventaire INDIGO Numéro d'immo	Libellé de l'immo	Montant actif brut initial	Déjà amorti	Annuité 2020 Reste à amortir
2014	28135	040	020	30 L 2015	0091TH2014TH0009		4 800.00	800.00	160.00
2014	28135	040	020	30 L 2015	2014TH0009	TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE 2 STATUES AUT			3 840.00
2014	28135	040	020	30 L 2015	0091TH2014TH0005		23 235.51	4 189.02	761.86
2014	28135	040	020	30 L 2015	2014TH0005	PRIX DE BASE BOUVIER			18 284.63
2014	28135	040	020	30 L 2015	2014TH0011		6 186.74	1 066.67	204.80
2014	28135	040	020	30 L 2015	2014TH0011	Levée de réserve monte décors électrique			4 915.27
2014	28135	040	020	30 L 2015	2014TH0013		3 550.44	612.14	117.53
2014	28135	040	020	30 L 2015	2014TH0013	Travaux de gros entretien sur le monte d			2 820.77
2014	28135	040	020	30 L 2015	2014TH0012		2 424.00	417.92	80.24
2014	28135	040	020	30 L 2015	2014TH0012	Fourniture et pose de blocs de secours T			1 925.84
2014	28135	040	020	30 L 2015	2014TH0014		6 296.20	1 085.57	208.43
2014	28135	040	020	30 L 2015	2014TH0014	Commande inv THEATRE : Centrale interc			5 002.20
2014	28135	040	020	30 L 2015	2014TH0015		28 420.41	4 900.06	940.81
2014	28135	040	020	30 L 2015	2014TH0018	Travaux de réfection de la toiture Théât			22 579.54
2014	28135	040	020	30 L 2015	2014TH0017		4 344.00	724.00	144.80
2014	28135	040	020	30 L 2015	2014TH0017	TVA ARKEIA			3 475.20
2015	28135	040	020	30 L 2016	2015TH0004		12 775.00	1 703.32	425.83
2015	28135	040	020	30 L 2016	2015TH0004	Travaux de réfection de la couvertur			10 645.85
2015	28135	040	020	30 L 2016	0091TH2015TH0002		3 655.00	487.32	121.83
2015	28135	040	020	30 L 2016	2015TH0002	Fourniture et pose carte alimentatio			3 045.85
						Total imputation	239 622.21	64 739.36	8 222.28
						Total nature 28135	239 622.21	64 739.36	8 222.28
									166 660.57
									166 660.57

Dépense

An. Acq.	Nature	Chapitre	Fonction	Amortiss. Dur T 1 An	N° inventaire INDIGO Numéro d'immo	Libellé de l'immo	Montant actif brut initial	Déjà amorti	Annuité 2020 Reste à amortir
2006	28184	040	020	15 L 2007	TH0679		4 989.71	3 615.70	278.13
					2006-19101	Chariot pour projecteurs			278.17
2007	28184	040	020	15 L 2008	TH0704		1 749.95	1 399.92	116.66
					2007-20771	Mobilier			233.37
						Total imputation	6 739.66	5 015.62	394.79
						Total nature 28184	6 739.66	5 015.62	511.54

Dépense

An. Acq.	Nature	Chapitre	Fonction	Amortiss. Dur T 1 An	N° inventaire INDIGO Numéro d'immo	Libellé de l'immo	Montant actif brut initial	Déjà amorti	Annuité 2020 Reste à amortir
2012	28188	040	020	10 L 2013	TH11D013		1 324.75	927.36	132.48
					2012-29093	ECRAN ULTIMATE			264.91
2015	28188	040	020	10 L 2016	2015TH0006		6 344.00	2 537.60	634.40
					2015TH0006	Optique Christie			3 172.00
2015	28188	040	020	10 L 2016	2015TH0005		8 047.00	3 218.80	804.70
					2015TH0005	Vidéoprojecteur Christie DWU851			4 023.50
						Total imputation	15 715.75	6 683.76	1 571.58
						Total nature 28188	15 715.75	6 683.76	1 571.58
									7 460.41
						Total général Dépense	3 009 494.96	1 409 807.03	101 769.24
									1 497 100.98

Recette

An. Acq.	Nature	Chapitre	Fonction	Amortiss. Dur T 1 An	N° inventaire INDIGO Numéro d'immo Libellé de l'immo	Montant actif brut initial	Déjà amorti	Annuité 2020 Reste à amortir
2000	13911	040	020	30 L 2002	2000-0014 2000-0014 Théâtre 1ere tranche	304 898.03	182 938.86	10 163.27 111 795.90
2000	13911	040	020	30 L 2002	2000-0015 2000-0015 Théâtre 2eme tranche	304 898.03	182 938.86	10 163.27 111 795.90
2000	13911	040	020	30 L 2002	2000-0016 2000-0016 Théâtre 3eme tranche	152 449.02	88 322.87	5 081.63 59 044.52
					Total imputation	762 245.08	454 200.59	25 408.17 282 636.32
					Total nature 13911	762 245.08	454 200.59	25 408.17 282 636.32

Recette

An. Acq.	Nature	Chapitre	Fonction	Amortiss. Dur T 1 An	N° inventaire INDIGO Numéro d'immo	Libellé de l'immo	Montant actif brut initial	Déjà amorti	Annuité 2020 Reste à amortir
2000	13912	040	020	30 L 2002	2000-0013		512 585.14	300 976.59	17 590.02
					2000-0013	Théâtre : études et travaux			194 018.53
						Total imputation	512 585.14	300 976.59	17 590.02
						Total nature 13912	512 585.14	300 976.59	17 590.02
									194 018.53

Recette

An. Acq.	Nature	Chapitre	Fonction	Amortiss. Dur T 1 An	N° inventaire INDIGO Numéro d'immo	Libellé de l'immo	Montant actif brut initial	Déjà amorti	Annuité 2020 Reste à amortir
1997	13913	040	020	30 L 2002	1997-0008		37 807.36	22 684.50	1 260.25
					1997-0008	Théâtre CO 1997			13 862.61
1998	13913	040	020	30 L 2002	1998-0009		13 472.68	8 083.62	449.09
					1998-0009	Théâtre CO 1998			4 939.97
1999	13913	040	020	30 L 2002	1999-0010		308 690.97	185 214.60	10 289.70
					1999-0010	Théâtre CD 1999 CDDA9			113 186.67
2000	13913	040	020	30 L 2002	2000-0011		337 890.45	202 531.50	11 251.75
					2000-0011	Théâtre CD 2000			124 107.20
2001	13913	040	020	30 L 2003	2001-0012		95 165.00	53 872.83	3 168.99
					2001-0012	Théâtre CD 2001			38 123.18
2015	13913	040	020	10 L 2016	2015TH0013		18 042.00	7 216.80	1 804.20
					2015TH0013	Remplacement Statues Théâtre (REPORT)			9 021.00
2015	13913	040	020	10 L 2016	2015TH0014		5 473.00	2 189.20	547.30
					2015TH0014	Travaux Théâtre Municipal (REPORT)			2 736.50
2015	13913	040	020	10 L 2016	2015TH0015		7 794.49	3 117.80	779.45
					2015TH0015	1061 Travaux Théâtre 2015			3 897.24
2016	13913	040	020	10 L 2017	2016TH0001		12 802.00	3 840.60	1 280.20
					2016TH0001	Travaux Théâtre Municipal (REPORT (REPORT))			7 681.20
						Total imputation	837 137.95	488 751.45	30 830.93
									317 555.57
						Total nature 13913	837 137.95	488 751.45	30 830.93
									317 555.57

Recette

An. Acq.	Nature	Chapitre	Fonction	Amortiss. Dur T 1 An	N° inventaire INDIGO Numéro d'immo	Libellé de l'immo	Montant actif brut initial	Déjà amorti	Annuité 2020 Reste à amortir
2010	139148	040	020	10 L 2011	2010-0274		10 401.00	9 360.90	1 040.10
					2010-0274	sub d'equipement ville 2010			0.00
2011	139148	040	020	10 L 2012	2011-0281		40 000.00	32 000.00	4 000.00
					2011-0281	Subvention d'équipement 2011			4 000.00
2012	139148	040	020	10 L 2012	2012-0290		25 000.00	20 000.00	2 500.00
					2012-0290	Subvention d'équipement 2012			2 500.00
2014	139148	040	020	5 L 2016	2014TH0020		107 500.00	107 500.00	0.00
					2014TH0020	PARTI INVERSTISSEMENT 2014			0.00
2015	139148	040	020	10 L 2016	2015TH0012		40 000.00	16 000.00	4 000.00
					2015TH0012	PARTICIPATION INVESTISSEMENT 2015			20 000.00
2016	139148	040	020	10 L 2017	2016TH0008		25 000.00	7 500.00	2 500.00
					2016TH0008	PARTICIPATION INVESTISSEMENT 2016			15 000.00
2017	139148	040	020	10 L 2018	2017TH0001		15 000.00	3 000.00	1 500.00
					2017TH0001	PARTICIPATION INV 2017			10 500.00
						Total imputation	262 901.00	195 360.90	15 540.10
									52 000.00
						Total nature 139148	262 901.00	195 360.90	15 540.10
									52 000.00
						Total général Recette	2 374 869.17	1 439 289.53	89 369.22
									846 210.42

DÉLIBÉRATIONS BUDGÉTAIRES

N°7 :COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2020 DU BUDGET ANNEXE DU SERVICE EXTÉRIEUR DES POMPES FUNÈBRES

Rapporteur(s) : Michel Navarro,

Service : Finances

Le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Jean-Michel Jalabert, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 du budget annexe du Service Extérieur des Pompes Funèbres dressé par Monsieur le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2020 dressé par le comptable,

Je vous demande de bien vouloir :

1- DONNER acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer dans les tableaux ci-après.

2- ARRÊTER les résultats définitifs tels que présentés ci-après :

CHAPITRE	LIBELLE	REALISE	
		DEPENSES	RECETTES
011	Charges à caractère général	518 269,00 €	
012	Charges de personnel et frais assimilés	695 385,10 €	
013	Atténuations de charges		40 449,11 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	35 692,34 €	
65	Charges de gestion courante	27 521,08 €	
67	Charges exceptionnelles	169,00 €	
68	Dotation aux provisions	57 911,50 €	
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés	6 000,00 €	
70	Vente de produits fabriqués		1 321 712,77 €
75	Produits divers de gestion courantes		596,92 €
77	Produits exceptionnels		8 901,26 €
78	Reprise sur amortissement et provisions		68 347,35 €
TOTAL SECTION D'EXPLOITATION		1 340 948,02 €	1 440 007,41 €
SOLDE D'EXECUTION		99 059,39 €	
REPRISE RESULTAT ANTERIEUR (chap.002)		182 351,87 €	
RESULTAT CUMULE DE LA SECTION D'EXPLOITATION		281 411,26 €	

CHAPITRE	LIBELLE	REALISE	
		DEPENSES	RECETTES
001	Résultat d'investissement reporté		101 294,09 €
040	Opération d'ordre de transfert entre sections		35 692,34 €
21	Immobilisations corporelles	13 302,50 €	
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT		13 302,50 €	136 986,43 €
RESULTAT CUMULE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		123 683,93 €	

3- APPROUVER l'ensemble de la comptabilité soumise à examen.

4- DÉCLARER que la reprise des résultats antérieurs, l'exécution budgétaire 2020 et les résultats définitifs en clôture de l'exercice 2020, sont confirmés par la comptabilité du Receveur Municipal.

Dépense

An. Acq.	Nature	Chapitre	Fonction	Amortiss. Dur T 1 An	N° inventaire INDIGO Numéro d'immo Libellé de l'immo	Montant actif brut initial	Déjà amorti	Annuité 2020 Reste à amortir
2010	28153	040		10 L 2011	PF10013 2010-00233 Cellule réfrigérante et équipement	9 138.50	8 224.65	913.85 0.00
2010	28153	040		10 L 2011	PF10007 2010-00226 Installation climatiseurs	4 655.00	4 189.50	465.50 0.00
2010	28153	040		10 L 2011	PF10017 2010-00237 Pose digicode chambre funéraire	2 147.01	1 932.30	214.71 0.00
					Total imputation	15 940.51	14 346.45	1 594.06 0.00
					Total nature 28153	15 940.51	14 346.45	1 594.06 0.00

Dépense

An. Acq.	Nature	Chapitre	Fonction	Amortiss. Dur T 1 An	N° inventaire INDIGO Numéro d'immo	Libellé de l'immo	Montant actif brut initial	Déjà amorti	Annuité 2020 Reste à amortir
2017	281735	040	01	10 L 2018	2017PF0003		2 289.00	457.80	228.90
					2017PF0003	DETECTEUR DE FUMEE CHAMBRE FUNERAIRE			1 602.30
2018	281735	040	01	10 L 2019	2018PF0006		2 300.00	230.00	230.00
					2018PF0006	INSTALLATION UNITE CLIM HALL CHAMBRE FUN			1 840.00
						Total imputation	4 589.00	687.80	458.90 3 442.30
2010	281735	040		10 L 2011	PF10002		26 420.00	23 778.00	2 642.00
					2010-00221	Rénovation partielle bâtiment mortuaire			0.00
2010	281735	040		10 L 2011	PF10003		15 029.00	13 526.10	1 502.90
					2010-00222	Rénovation partielle du			0.00
2010	281735	040		10 L 2011	PF10004		26 781.99	24 103.80	2 678.19
					2010-00223	Rénovation partielle du			0.00
2010	281735	040		10 L 2011	PF10005		3 403.65	3 063.33	340.32
					2010-00224	Rénovation partielle bâtiment mortuaire			0.00
2010	281735	040		10 L 2011	PF10006		7 674.50	6 907.05	767.45
					2010-00225	Rénovation partielle bâtiment mortuaire			0.00
2010	281735	040		10 L 2011	PF10008		1 618.00	1 456.20	161.80
					2010-00228	RENOVATION CHAMBRE FUNERAIRE			0.00
2010	281735	040		10 L 2011	PF10009		650.00	585.00	65.00
					2010-00229	ETUDE TRAVAUX CHAMBRE FUNERAIRE			0.00
2016	281735	040		10 L 2017	2016PF0003		10 290.00	3 087.00	1 029.00
					2016PF0003	TRAVAUX DEPOS DES POMPES FUNEBRE			6 174.00
2016	281735	040		10 L 2017	2016PF0002		3 652.00	1 095.60	365.20
					2016PF0002	TRAVAUX DE PEINTURE DEPOT DES POMPE			2 191.20
2016	281735	040		10 L 2017	2016PF0004		6 319.00	1 895.70	631.90
					2016PF0004	POSE CLIMATISEUR DEPOT DES POMPE			3 791.40
						Total imputation	101 838.14	79 497.78	10 183.76 12 156.60
						Total nature 281735	106 427.14	80 185.58	10 642.66 15 598.90

Dépense

An. Acq.	Nature	Chapitre	Fonction	Amortiss. Dur T 1 An	N° inventaire INDIGO Numéro d'immo	Libellé de l'immo	Montant actif brut initial	Déjà amorti	Annuité 2020 Reste à amortir
1997	28181	040		10 L 2013	PF TRAVAUX 1997-02386 PF TRAVAUX		1 099.81	879.84	109.98 109.99
						Total imputation	1 099.81	879.84	109.98 109.99
						Total nature 28181	1 099.81	879.84	109.98 109.99

Dépense

An. Acq.	Nature	Chapitre	Fonction	Amortiss. Dur T 1 An	N° inventaire INDIGO Numéro d'immo	Libellé de l'immo	Montant actif brut initial	Déjà amorti	Annuité 2020 Reste à amortir
2017	28182	040	01	10 L 2018	2017PF0002		2 600.00	520.00	260.00
					2017PF0002	CHARIOT DISSIMULATION DE CORPS			1 820.00
					Total imputation		2 600.00	520.00	260.00 1 820.00
2010	28182	040		10 L 2011	PF10001		37 900.00	34 110.00	3 790.00
					2010-00219	VEHICULE VITO AJ-034-EJ			0.00
2011	28182	040		10 L 2012	PF10029		11 049.38	8 839.52	1 104.94
					2011-00240	VEHICULE MODUS			1 104.92
2012	28182	040		10 L 2013	PF12001		36 314.90	25 378.57	3 625.51
					2012-00243	Véhicule transport funéraire			7 251.02
2013	28182	040		10 L 2014	PF13001		38 064.90	22 838.94	3 806.49
					2013-00246	Véhicule de transport funeraire			11 419.47
2015	28182	040		10 L 2016	2015PF0001		38 000.00	15 200.00	3 800.00
					2015PF0001	ACHAT DE VEHICULE DE TRANSPORT FUNERAIRE			19 000.00
2016	28182	040		10 L 2017	2016PF0001		19 700.00	5 910.00	1 970.00
					2016PF0001	ACHAT MIMNI PELLE KUBOTA			11 820.00
					Total imputation		181 029.18	112 277.03	18 096.94 50 595.41
					Total nature 28182		183 629.18	112 797.03	18 356.94 52 415.41

Dépense

An. Acq.	Nature	Chapitre	Fonction	Amortiss. Dur T 1 An	N° inventaire INDIGO Numéro d'immo	Libellé de l'immo	Montant actif brut initial	Déjà amorti	Annuité 2020 Reste à amortir
2019	28183	040		1 L 2020	2019PF0001		145.00	0.00	145.00
					2019PF0001	IMPRIMANTE LASERJET			0.00
2019	28183	040		1 L 2020	2019PF0002		3 693.00	0.00	3 693.00
					2019PF0002	X2283HS B3 MONITEUR			0.00
						Total imputation	3 838.00	0.00	3 838.00
						Total nature 28183	3 838.00	0.00	3 838.00
									0.00

Dépense

An. Acq.	Nature	Chapitre	Fonction	Amortiss. Dur T 1 An	N° inventaire INDIGO Numéro d'immo	Libellé de l'immo	Montant actif brut initial	Déjà amorti	Annuité 2020 Reste à amortir
2018	28184	040	01	15 L 2019	2018PF0004		1 790.00	119.33	119.33
					2018PF0004	RIDEAU DE GARAGE DEPOT			1 551.34
					Total imputation		1 790.00	119.33	119.33 1 551.34
2013	28184	040		15 L 2014	PF13002		5 905.62	2 362.26	393.71
					2013-12231	MEUBLE VITRINE			3 149.65
2013	28184	040		15 L 2014	PF13.003		4 248.54	1 699.44	283.24
					2013-12267	Mobilier chambre funéraire			2 265.86
					Total imputation		10 154.16	4 061.70	676.95 5 415.51
					Total nature 28184		11 944.16	4 181.03	796.28 6 966.85

Dépense

An. Acq.	Nature	Chapitre	Fonction	Amortiss. Dur T 1 An	N° inventaire INDIGO Numéro d'immo	Libellé de l'immo	Montant actif brut initial	Déjà amorti	Annuité 2020 Reste à amortir
2010	28188	040		10 L 2011	PF10010		1 944.47	1 750.05	194.42
					2010-00230	TABLE DE CONDOLEANCE			0.00
2014	28188	040		10 L 2015	2014PF0001		1 600.00	800.00	160.00
					2014PF0001	INSTALLATION MONO SPLIT REVERSIBLE AU DE			640.00
						Total imputation	3 544.47	2 550.05	354.42 640.00
						Total nature 28188	3 544.47	2 550.05	354.42 640.00
Total général Dépense							326 423.27	214 939.98	35 692.34 75 731.15

DÉLIBÉRATIONS BUDGÉTAIRES

N°8 :AFFECTATION DU RÉSULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE 2020 DU BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur(s) : Sylvie Petetin,

Service : Finances

Il convient de se prononcer sur l'affectation du résultat comptable de l'exercice 2020 du Budget Principal.

Section de fonctionnement Budget Principal	Montant
Résultat de fonctionnement cumulé	11 084 357,84 €uros

Section d'investissement Budget Principal	Montant
Résultat d'exécution cumulé	8 454 344,03 €uros
Solde des restes à réaliser	-8 406 507,06 €uros
Excédent de financement	47 836.97 €uros

La section d'investissement fait apparaître aucun besoin de financement.

Je vous demande de bien vouloir :

1- DÉCIDER de reporter la totalité du résultat de la section de fonctionnement soit 11 084 357,84 €uros.

2- INDIQUER que ces sommes seront reprises au budget primitif 2021.

DÉLIBÉRATIONS BUDGÉTAIRES

N°9 :AFFECTATION DU RÉSULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE 2020 DU BUDGET ANNEXE DU STATIONNEMENT PAYANT HORS VOIRIE D'ARLES

Rapporteur(s) : Sylvie Petetin,

Service : Finances

Il convient de se prononcer sur l'affectation du résultat comptable de l'exercice 2020 du budget annexe du stationnement payant hors voirie d'Arles.

Section d'Exploitation	Montant
Résultat de la section d'exploitation cumulé	407 508,51 €uros

Section d'Investissement	Montant
Résultat d'exécution cumulé	27 594,98 €uros
Solde des restes à réaliser	0,00 €uros
Excédent de financement disponible	27 594,98 €uros

La section d'investissement ne faisant apparaître aucun besoin de financement

Je vous demande de bien vouloir :

1- DÉCIDER de reporter la totalité du résultat de la section de fonctionnement soit 407 508,51 €uros.

2- INDIQUER que ces sommes seront reprises au budget primitif 2021.

DÉLIBÉRATIONS BUDGÉTAIRES

N°10 :AFFECTATION DU RÉSULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE 2020 DU BUDGET ANNEXE DES BASSINS DE LA MADELEINE

Rapporteur(s) : Sylvie Petetin,

Service : Finances

Il convient de se prononcer sur l'affectation du résultat comptable de l'exercice 2020 du budget annexe des Bassins de la Madeleine.

Section de Fonctionnement	Montant
Résultat de fonctionnement cumulé	56 225,86 €uros

Section d'Investissement	Montant
Résultat d'exécution cumulé	218 752,55 €uros
Solde des restes à réaliser	0 €uros
Excédent de financement disponible	218 752,55 €uros

La section d'investissement ne faisant apparaître aucun besoin de financement

Je vous demande de bien vouloir :

1- DÉCIDER de reporter la totalité du résultat de la section de fonctionnement soit 56 225,86 €uros.

2- INDIQUER que ces sommes seront reprises au budget primitif 2021.

DÉLIBÉRATIONS BUDGÉTAIRES

N°11 :AFFECTATION DU RÉSULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE 2020 DU BUDGET ANNEXE DU THÉÂTRE MUNICIPAL

Rapporteur(s) : Sylvie Petetin,

Service : Finances

Il convient de se prononcer sur l'affectation du résultat comptable de l'exercice 2020 du budget annexe du Théâtre Municipal.

Section d'exploitation	Montant
Résultat de la section de fonctionnement cumulé	34 318,21 €uros

Section d'investissement	Montant
Résultat d'exécution cumulé	- 1 471,94 €uros
Solde des restes à réaliser	0,00 €uros
Besoin de financement	1 471,94 €uros

La section d'investissement fait apparaître un besoin de financement de 1 471,94 €uros.

Je vous demande de bien vouloir :

1- DÉCIDER d'affecter l'excédent 2020 de la section de fonctionnement au financement des dépenses d'investissement à hauteur de 1 471,94 €uros, le solde soit 32 846,27 €uros, étant reporté en section de fonctionnement.

2- INDIQUER que ces sommes seront reprises au budget primitif 2021.

DÉLIBÉRATIONS BUDGÉTAIRES

N°12 :AFFECTATION DU RÉSULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE 2020 DU BUDGET ANNEXE DU SERVICE EXTÉRIEUR DES POMPES FUNÈBRES

Rapporteur(s) : Sylvie Petetin,

Service : Finances

Il convient de se prononcer sur l'affectation du résultat comptable de l'exercice 2020 du budget annexe du service extérieur des pompes funèbres.

Section d'Exploitation	Montant
Résultat de la section d'exploitation cumulé	281 411,26 €uros

Section d'Investissement	Montant
Résultat d'exécution cumulé	123 683,93 €uros
Solde des restes à réaliser	0,00 €uros
Excédent de financement disponible	123 683,93 €uros

La section d'investissement ne faisant apparaître aucun besoin de financement.

Je vous demande de bien vouloir :

1- DÉCIDER d'affecter le résultat d'exploitation en totalité à la section d'exploitation pour un montant de 281 411,26 €uros

2- INDIQUER que ces sommes seront reprises au budget primitif 2021.

DÉLIBÉRATIONS BUDGÉTAIRES

N°13 :VOTE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL DE L'EXERCICE 2021

Rapporteur(s) : Sylvie Petetin,
Service : Finances

J'ai l'honneur de vous présenter le budget primitif principal pour l'exercice 2021.

Ce budget est élaboré selon l'instruction M14 voté par nature au niveau du chapitre.

Je vous demande de bien vouloir :

1- ADOPTER le budget primitif principal de l'exercice 2021, dans sa présentation par nature et complété de l'ensemble des annexes réglementaires.

2- DÉCIDER du montant des ouvertures de crédits par chapitre, en recettes et en dépenses, conformément au tableau ci-dessous :

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES		RECETTES	
		REPORTS	Ouvertures de crédits 2021	REPORTS	Ouvertures de crédits 2021
002	Résultat de fonctionnement reporté				11 084 357,84 €
011	Charges à caractère général		15 975 346,84 €		
012	Frais de personnel et charges assimilées		49 278 916,00 €		
013	Atténuation de charges				664 947,00 €
014	Atténuation des produits		2 025 758,00 €		
042	Opérations d'Ordre entre sections		2 245 000,00 €		612 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante		13 767 114,00 €		
66	Charges financières		2 795 744,00 €		
67	Charges exceptionnelles		177 290,00 €		
68	Dotations aux provisions		200 000,00 €		
023	Virement à la section d'investissement		14 480 000,00 €		
70	Produits sces domaine et ventes diverses				4 946 385,00 €
73	Impôts et taxes				56 911 423,00 €
74	Dotations, subventions et participations				24 872 341,00 €
75	Autres produits de gestion courante				1 476 643,00 €
76	Produits financiers				3 010,00 €
77	Produits exceptionnels				174 062,00 €
78	Reprises sur amortissements et provisions				200 000,00 €
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT		0,00 €	100 945 168,84 €	0,00 €	100 945 168,84 €
001	Résultat d'investissement reporté				8 454 344,03 €
021	Virement de la section de fonctionnement				14 480 000,00 €
024	Produits des cessions d'immobilisations				1 005 000,00 €
040	Opérations d'ordre entre section		612 000,00 €		2 245 000,00 €
041	Opérations patrimoniales		250 000,00 €		250 000,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves		100 000,00 €		1 315 000,00 €
13	Subventions d'investissement	104 024,63 €	50 000,00 €	1 419 567,76 €	10 746 933,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées		9 881 000,00 €		6 250 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	642 268,99 €	1 770 000,00 €		
204	Subventions d'équipement versées	539 369,64 €	199 000,00 €		
21	Immobilisations corporelles	3 274 937,12 €	16 359 455,00 €		
23	Immobilisations en cours	5 263 394,04 €	7 457 261,57 €		200 000,00 €
26	Particip.créances rattachées à des particip.				
27	Autres immobilisations financières		18 000,00 €		156 946,60 €
458105	Travaux conservatoire du littoral Bélugue	6 520,40 €	600 000,00 €		
458205	Travaux conservatoire du littoral Bélugue			4 440,00 €	600 000,00 €
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT		9 830 514,82 €	37 296 716,57 €	1 424 007,76 €	45 703 223,63 €
BP + REPORTS INVESTISSEMENTS		47 127 231,39 €		47 127 231,39 €	

3- PRÉCISER que les crédits ouverts pour les principales contributions aux établissements publics s'élèvent à :

- Service Départemental d'Incendie et de Secours : 3 584 316€
- Centre Communal d'Action Social : 4 694 720€
- Office de Tourisme : 1 093 700€
- Caisse des Écoles : 280 000€
- Établissement Public Administratif pour la gestion des Centres Sociaux d'Arles : 360 000€

4- INDIQUER que les dépenses inscrites aux chapitres 204 et 65 autorisent le versement des participations et subventions, telles que listées dans l'annexe IV B1.7 du document.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2020 ET BUDGETS PRIMITIFS 2021

Note d'informations financières essentielles

(Note établie conformément aux dispositions de l'article 107 de la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République)

1 - Le Compte administratif 2020 du Budget Principal :

L'exercice 2020 est clos avec un résultat de fonctionnement (excédent comptable) de **11.08 M€**, soit **11.32%** du budget global de fonctionnement. Ce chiffre se trouve conforté des provisions constituées pour risques d'impayés (**945 K€**). Ainsi, ce solde de gestion intégralement disponible est reporté au budget 2021, dont il complète le financement.

Les produits ont été titrés à hauteur **92.46 %** des crédits ouverts, les charges mandatées à hauteur de **89.03%**. Le délai moyen de mandatement ressort à **17.49 jours** (statistiques décembre 2020 de la DGFIP). Quant au délai global de paiement, il s'établit à **21.10 jours** (*moyenne nationale de la strate 29.02 jours*). Ces données, de niveaux comparables d'exercice en exercice, attestent de la fiabilité et de la régularité de la gestion comptable de la Ville.

2 - Les Comptes administratifs 2020 des Budgets Annexes :

Les SPIC (*Services Publics à caractère Industriel et Commercial*), qui sont placés dans le champ des activités concurrentielles, sont obligatoirement suivis dans des budgets annexes. Les **chiffres d'affaires réalisés** ont été de :

- Budget annexe du service extérieur des Pompes Funèbres.....: **1.32 M€**
- Budget annexe du Stationnement Payant Hors Voirie d'Arles..... : **0.72 M€**

Pour chacune de ces activités, et par leurs seuls produits d'exploitation, l'équilibre économique est pérenne avec des capacités d'investissement à hauteur de leurs besoins respectifs.

Les SPA (*Services Publics à caractère Administratif*) ont été clôturés en excédent :

- Budget annexe des Bassins de la Madeleine « activité de lotissement immobilier »..... : **56 226 €**
- Budget annexe du Théâtre Municipal : **34 318 €**

3 - Le Budget Principal pour 2021 :

La Loi de Finances 2021 reste dans la continuité des précédentes pour les collectivités locales, et pour la troisième année consécutive, le volume de dotation Globale de Fonctionnement (DGF) ne sera pas en baisse.

Il est rappelé pour mémoire que la Loi de Finances pour 2020 a acté la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Depuis cette année, 80 % des foyers fiscaux ne payent plus la taxe d'habitation sur leur résidence principale. Pour les 20 % de ménages restant, l'allègement sera de 30 % en 2021 puis de 65 % en 2022. En 2023 plus aucun ménage ne paiera de taxe d'habitation au titre de sa résidence principale.

Le budget de la ville d'Arles pour 2021 s'équilibre :

- sans recours à une fiscalité supplémentaire de la part de la Ville,
- tout en maîtrisant ses dépenses de fonctionnement.(charges de personnel et charges à caractère général)

Les soldes intermédiaires de gestion :

Ce sont des indicateurs permettant d'analyser le niveau de richesse de la collectivité. La part des cessions d'immobilisations est retirée car il s'agit d'une recette exceptionnelle.

Épargne de gestion = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette.

Épargne de gestion	2017	2018	2019	2020	2021
Budget Primitif	5 534 585	6 182 944	6 367 546	7 546 207	7 938 641
Compte Administratif	8 213 937	8 592 721	10 058 407	7 780 978	

2022	2023
9,1M€	9,6M€
Objectif	

Épargne brute = Épargne de gestion moins les intérêts de la dette.

L'épargne brute représente le socle de la richesse financière.

Épargne brute	2017	2018	2019	2020	2021
Budget Primitif	1 848 007	2 602 868	2 842 546	4 264 557	5 028 641
Compte Administratif	4 514 801	5 178 409	6 734 146	4 617 236	

2022	2023
6,4M€	7,2M€
Objectif	

Épargne nette = Épargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel. Une épargne nette négative illustre une santé financière dégradée.

Épargne nette	2017	2018	2019	2020	2021
Budget Primitif	-5 731 993	-5 147 132	-5 682 454	-5 016 443	-4 802 359
Compte Administratif	-3 015 354	-2 387 608	-1 675 994	-4 714 341	

2022	2023
-4,1M€	-3,6M€
Objectif	

3- 1 - La section de fonctionnement :

3.1.1 - Les produits :

Le produit des impôts locaux attendu pour 2021 s'élève à **29.9 M€**, en légère augmentation de **0.17 M€**, ce qui résulte de l'évolution physique des bases et de leur revalorisation calculée sur l'indice des prix à la consommation de novembre soit 0.20%.

Il n'y aura pas de hausse de taux concernant la fiscalité locale.

- Taux foncier bâti..... : **44.95%** = (Taux Communal 29.90 % + Taux Départemental 15.05%)
- Taux foncier non bâti... : **55.79 %**

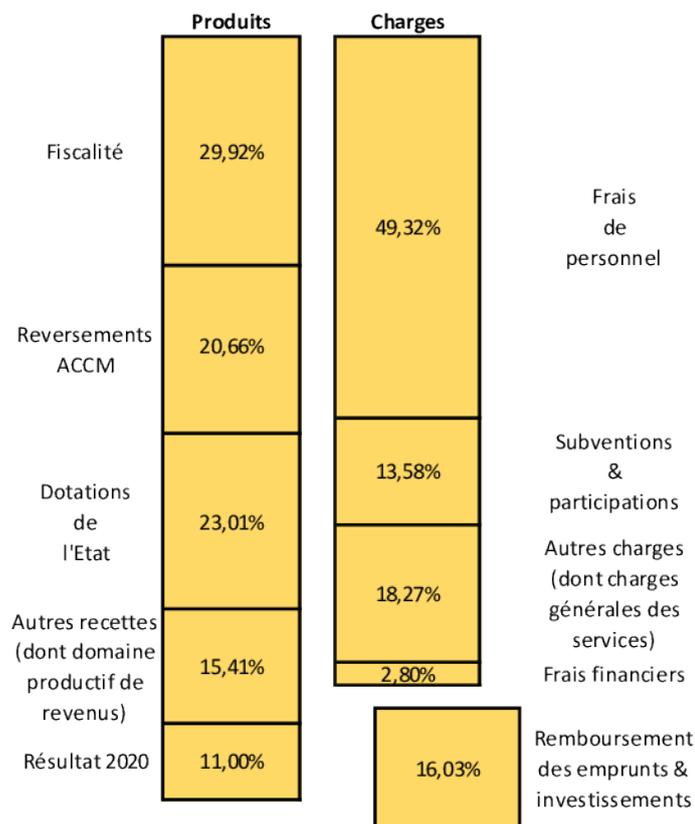
Au produit des taxes locales s'ajoutent, pour financer le budget de fonctionnement 2021, le résultat reporté de 2020 soit **11.08 M€**, les différentes dotations de l'Etat et les compensations des exonérations fiscales pour un volume de **23 M€**, les reversements de la Communauté d'Agglomération ACCM pour **20.64 M€**, les autres produits divers pour **15.68 M€** comprenant entre autres les recettes du domaine productif de revenus **5.67 M€** (*entrées monuments et musée, revenus des immeubles, occupations du domaine public, stationnement et taxe de séjour*).

3.1.2 - Les charges :

L'enveloppe des crédits « frais de personnel » devrait s'établir à **49.28 M€** (pour mémoire en 2020 les crédits consommés s'élevaient à **48.69 M€**)

Les crédits ouverts au titre des subventions et participations (*organismes locaux : CCAS, Office du Tourisme, Caisse des Ecoles...SDISS, Associations...*) s'élèvent à **13.78 M€**, ceux destinés aux dépenses courantes à **18.38 M€**.

3.1.3 - Structure du Budget Principal 2021 par principaux poste



3.2 - Le remboursement de la dette :

Pour le budget principal et le budget annexe des Bassins de la Madeleine, le remboursement de la dette en 2021, est estimé à **12 554 084 €**

- dont échéances en intérêts : **2 843 375 €**
- dont échéances en capital : **9 740 709 €**

L'encours de la dette bancaire, **106 295 995 €** au 1^{er} janvier 2021, est majoritairement orienté sur des prêts à taux fixe (**51.87%**) et ne comporte aucun emprunt à caractère spéculatif (*dits « emprunts toxiques »*). Dès lors le risque de taux à la hausse est circonscrit.

Type de taux	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	55 137 331 €	51.87%	3,60%
Variable	4 984 683 €	4.69%	2,07%
Livret A	43 484 413 €	40.91%	1.57%
Barrière avec multiplicateur	2 689 568 €	2,53%	4,75%
Capital restant dû	106 295 995 €	100,00%	2,73%

3.3 - Les nouvelles opérations d'équipement en 2021 : 20 M€

Les principales dépenses d'équipement sont les suivantes :

	Projets	Subventions	Taux
Plan Marshall de remise en état de la Ville	5 093 000	2 958 250	58%
Aménagement / Mobilité	5 325 478	4 155 078	78%
Sécurité	2 167 250	1 285 565	59%
Espaces et équipements publics	2 413 771	1 297 548	54%
Moyens des services	5 017 600	1 092 850	22%
TOTAL	20 017 099	10 789 291	54%

Les crédits ouverts pour les dépenses d'équipement sont de 6 M€ supérieurs au volume constaté ces dernières années, et il faut noter le soutien exceptionnel du Département, avec un contrat triennal offrant des co-financements à hauteur de 16 M€ pour la période 2021/2023.

C'est un programme d'investissement de 61 M€ qui est ainsi prévu sur la période 2021/2023

	BP_2017	BP_2018	BP_2019	BP_2020	BP_2021	BP_2022	BP_2023
Dépenses PPI	13 929 717	17 418 500	12 344 591	11 414 909	20 017 099	21 152 500	20 086 200
Recettes Subventions	6 959 717	11 179 350	6 344 591	4 444 909	10 789 291	10 560 450	9 222 150
Moyenne dépenses PPI sur 4 exercices					13 776 929		
					Moyenne PPI sur 3 exercices	20 418 600	

3.4 - Montant total des crédits du Budget Principal :

Le budget 2021 est équilibré pour un montant total général de **148.07 M€** :

- **100.94 M€** pour la section de fonctionnement,
- **47.13 M€** en section d'investissement avec les reports des exercices antérieurs.

4 - Les budgets annexes pour 2021 :

La gestion prévisionnelle des différents budgets annexes reste sans évolution notable par rapport aux constatés 2020. Ces budgets sont équilibrés, section d'exploitation + section d'investissement, à hauteur de :

Services Publics à caractère Industriel et Commercial

- Budget annexe du service extérieur des Pompes Funèbres..... : **1.78 M€**
- Budget annexe du Stationnement Payant Hors Voirie d'Arles : **1.40 M€**

Services Publics à caractère Administratif

- Budget annexe des Bassins de la Madeleine « activité de lotissement immobilier ».... : **0.48 M€**
- Budget annexe du Théâtre Municipal : **0.80 M€**

exercice : 2021

DATE : 15.01.2021
heure : 10:17:55

Nature	BUDGET TOTAL 2020	MANDATE 2020	REPORTS 2021
13911 Etat et établissements nationaux	22.163,10	22.163,10	
13912 Régions	5.012,59	5.012,59	
13913 Départements	55.804,31	55.347,15	
192 Plus ou moins values sur cessions immob.		806.849,95	
4815 Charges liées crise sanitaire COVID19	1.100.000,00	919.592,02	
040 Opér d'ordre de transfert entre section	1.183.000,00	1.808.974,81	
2115_3 TERRAINS BATIS OPERATION D'ORDRE	205.000,00		
2135_3 Instal. Génér., agenc. et amén. construc.	250.000,00		
2151_3 VOIRIE		49.439,52	
2313_3 CONSTRUCTION OPE D'ORDRE		18.720,00	
041 Opérations patrimoniales	455.000,00	68.159,52	
10223 T.L.E.	25.000,00		
10226 Taxe aménagement et versent sous densité	75.000,00		
10 Dotations, fonds divers & reserves	100.000,00		
1321 Etat et établissements nationaux	431.068,00		104.024,63
13 Subventions d'investissement	431.068,00		104.024,63
1641 Emprunts en francs ou en euros	8.857.505,14	8.851.345,89	
165 Dépôts et cautionnements reçus	3.263,26	3.259,76	
1678 Autres emprunts et dettes	480.231,60	480.231,60	
16 Emprunts et dettes assimilées	9.341.000,00	9.334.837,35	
202 Frais liés à la réal des docs urba numér	60.000,00		
2031 Frais d'études	1.988.387,10	125.577,44	595.633,99
2033 Frais d'insertion	1.400,00	1.300,18	
2051 Concession et droits similaires	118.975,90	62.946,50	46.635,00
20 Immobilisations incorporelles	2.168.763,00	189.824,12	642.268,99

exercice : 2021

DATE : 15.01.2021
heure : 10:17:57

Nature	BUDGET TOTAL 2020	MANDATE 2020	REPORTS 2021
204102 Batiment install Sub equipet Département	208.333,00		208.333,00
2041511 Biens mobiliers, matériel et études	100.000,00	100.000,00	
2041501 Biens mob matériel études autres group	37.000,00		
2041502 Batiments installt autres group	235.433,91	4.268,27	220.536,64
2041531 Biens mobiliers etudes établi rattaché	15.000,00	15.000,00	
204182 Batiments et installations	204.500,00	54.000,00	110.500,00
20422 Batiment installat sub equip pers privée	6.000,00		
204 Subventions d'équipement versées	806.266,91	173.268,27	539.369,64
2111 Terrains nus	785.360,00	725,00	785.360,00
2112 Terrains de voirie	726.430,00	6.430,00	
2115 Terrains bâtis	616.396,77	590.195,49	75,00
2121 Plantations d'arbres et d'arbustes	88.419,06	38.451,70	49.938,53
2128 Autres agencements et aménag de terrains	330.381,59	134.458,89	150.706,52
21312 Bâtiments scolaires	452.469,40	447.995,69	
21316 Equipements du cimetière	322.493,72	22.486,50	297.635,94
21318 Autres bâtiments publics	133.656,00	110.624,36	14.990,43
2135 Instal. Génér., agenc. et amén. construc.	2.444.932,55	1.064.817,03	723.126,32
2151 Réseaux de voirie	3.352.635,86	1.262.696,04	515.112,46
2152 Installations de voirie	43.734,96	21.984,96	21.750,00
21533 Réseaux câblés	2.046,88		
21534 Réseaux d'électrification	30.000,00		
21536 Autres réseaux	362.047,20	310.378,06	31.943,45
21568 Autre mat. et outil. d'incendie et déf.	11.130,00	8.408,00	900,00
21578 Autre matériel et outillage de voirie	89.260,71	85.163,38	1.257,12
2158 Autres installations, mat et outil. tech	274.941,06	118.648,31	75.069,77
2161 Oeuvres et objets d'art	23.268,00	34.000,00	3.268,00
2162 Fonds anciens des bibliothèques & musées	4.932,00		
2168 Autres collections et oeuvres d'art	8.336,00	1.536,00	6.800,00
2181 Instal. Génér., agenc. et aménag. divers	1.920,00	1.920,00	
2182 Matériel de transport	882.796,38	520.622,57	314.420,03

exercice : 2021

DATE : 15.01.2021
heure : 10:18:09

Nature	BUDGET TOTAL 2020	MANDATE 2020	REPORTS 2021
2183 Matériel de bureau et informatique	291.735,24	193.846,87	35.192,38
2184 Mobilier	88.147,40	60.701,49	9.820,98
2188 Autres immobilisations corporelles	777.877,40	565.226,11	237.570,19
21 Immobilisations corporelles	12.345.348,98	5.601.320,55	3.274.937,12
2313 Constructions	6.468.360,48	649.615,05	5.263.394,04
2315 Instal., matériel & outillage techniques	240.000,00		
238 Avances sur cdes immo. corp.	4.300.000,00	1.817.923,14	
23 Immobilisations en cours	11.008.360,48	2.467.538,19	5.263.394,04
261 Titres de participation	762.000,00	762.000,00	
26 Participations & créances rattachées	762.000,00	762.000,00	
274 Prêts	110.000,00	110.000,00	
275 Dépôts et cautionnements versés	206.610,00	205.000,00	
27 Autres immobilisations financières	316.610,00	315.000,00	
458104 Cuisine centrale EPARCA	503.191,00	433.793,34	
458104 Cuisine centrale EPARCA	503.191,00	433.793,34	
458105 Conservatoire littoral Belugue	243.090,00	4.440,00	6.520,40
458105 Conservatoire littoral Belugue	243.090,00	4.440,00	6.520,40
458106 Conservatoire littoral viqueirat	101.370,56	95.540,87	
458106 Conservatoire littoral viqueirat	101.370,56	95.540,87	
Dépenses	39.765.068,93	21.254.697,02	9.830.514,82

Pour le Maire d'Arles,
L'Adjointe Déléguée

Sylvie PETETIN

TRESORERIE ARLES
MUNICIPALE & CAMARGUE
3 BD Victor Hugo
BP 60222
13 637 ARLES CEDEX

Cet état est certifié

Inspectrice divisionnaire des finances pub

exercice : 2021

DATE : 15.01.2021
heure : 10:18:14

Nature	BUDGET TOTAL 2020	MANDATE 2020	REPORTS 2021
001 Résultat d'investissement reporté	5.223.318,47		
001 Resultat d'investissement reporte	5.223.318,47		
021 Virement de la section fonctionnement	5.898.698,00		
021 Virement de la section de fonctionnement	5.898.698,00		
024 Produits de cessions des immobilisations	3.274.891,00		
024 Produits des cessions d'immobilisations	3.274.891,00		
192 Plus ou moins values sur cessions immob.		2.418.693,47	
2111_2 Terrains écriture d'ordre		69,73	
2112_2 Terrain de voirie écriture d'ordre		0,09	
2115_2 Terrains Ecriture d'ordre		10.053,94	
21312_2 Sortie Bâtiments scolaires		16.820,74	
21316_2 Sortie Autres terrains écriture d'ordre		406.651,35	
2135_2 Batiment		395.186,78	
21536_2 sortie autres réseaux		6.192,36	
2802 Frais liés réal.doc urba numéris cadastr	27.034,56	27.034,56	
28033 Amortissement des frais d'insertion	2.738,85	2.738,85	
2804132 Départements-Amortissements	62.353,96	62.353,96	
28041411 Amort Communes membre du GFP	2.536,26	2.536,26	
28041581 Autres gpts-	22.000,00	22.000,00	
28041582 Autres gpts-Amortissements	12.007,04	12.007,04	
28041583 Autres gpts - Amortissements	138.452,57	138.452,57	
28041631 SFA-amort biens mobiliers mat & études	28.000,00	28.000,00	
2804181 Autres-Biens mobiliers, matéri	6.383,19	6.383,19	
2804182 Amor autres orga pub batim install	202.006,04	202.006,04	
280421 Amort sub pers droit prive Materiel mob	1.500,00	1.500,00	
280422 Sub d'équip pers de DP - amortissemets	6.868,49	6.868,49	
28051 Concessions brevets licences logic ...	84.681,95	84.681,95	
28121 Plantations d'arbres et d'arbustes	69.455,22	69.455,22	

exercice : 2021

DATE : 15.01.2021
heure : 10:18:15

Nature	BUDGET TOTAL 2020	MANDATE 2020	REPORTS 2021
28132 Immeubles de rapport	683,03	683,03	
281568 Autre matériel et outillage d'incendie	11.297,10	11.297,10	
281571 Matériel roulant	16.483,46	16.483,46	
281578 Autre matériel et outillage de voirie	111.156,79	111.156,79	
28158 Autres Instal,mat et outillage technique	251.000,21	251.000,21	
28181 Instal. Génér., agenc. et aménag. divers	16.782,16	16.782,16	
28182 Matériel de transport	285.118,84	285.118,84	
28183 Matériel de bureau et informatique	201.463,67	201.463,67	
28184 Mobilier	132.693,14	132.693,14	
28188 Autres immobilisations corporelles	347.303,47	330.834,67	
4615 Charges liées crise sanitaire COVID19		183.916,40	
4617 Pénalités de renégociation de la dette	60.000,00	60.000,00	
4618 Charges à étaler	220.000,00		
040 Opér d'ordre de transfert entre section	2.320.000,00	5.521.116,06	
2031_3 ETUDES OPERATION D'ORDRE	250.000,00	68.159,52	
275_3 Dépôts et cautionnements versés	205.000,00		
041 Opérations patrimoniales	455.000,00	68.159,52	
10222 F.C.T.V.A.	1.576.244,00	1.576.244,03	
10226 Taxe aménagement et versent sous densité	400.000,00	504.462,45	
10251 Dons et legs en capital	4.932,00	10.218,44	
1068 Excédents de fonctionnement Capitalisés	3.807.281,76	3.807.281,76	
10 Dotations, fonds divers & réserves	5.788.457,76	5.998.206,68	
1311 Etat et établissements nationaux		27.400,68	
1312 Régions	33.000,00		
1313 Départements	19.930,00	18.877,00	
1321 Etat et établissements nationaux	2.665.482,25	1.887.664,05	472.839,47
1322 Régions	362.788,76	163.946,90	148.209,64
1323 Départements	2.952.474,62	966.477,00	787.871,65

exercice : 2021

DATE : 15.01.2021
heure : 10:18:21

Nature	BUDGET TOTAL 2020	MANDATE 2020	REPORTS 2021
13251 GFP de rattachement	2.496.267,00	2.230.025,00	
1326 Autres établissements publics locaux	115.500,00	117.132,00	10.647,00
1327 Budget communautaire & fonds structurels	140.000,00		
1328 Autres	342.466,00	25.401,00	
1342 Amendes de police	100.000,00	459.943,00	
13 Subventions d'investissement	9.227.908,63	5.906.666,63	1.419.567,76
1641 Emprunts en francs ou en euros	6.500.000,00	6.499.962,00	
165 Dépôts et cautionnements reçus		3.792,20	
16 Emprunts et dettes assimilées	6.500.000,00	6.503.754,20	
238 Avances sur cdes immo. corp.	100.000,00	29.868,28	
23 Immobilisations en cours	100.000,00	29.868,28	
274 Prêts	110.000,00		
27636 Autres établissements publics	44.946,00	44.946,60	
27 Autres immobilisations financières	154.946,00	44.946,60	
458204 Cuisine centrale EPARCA	425.382,84	355.985,18	
458204 Cuisine centrale EPARCA	425.382,84	355.985,18	
458205 Conservatoire littoral Belugue	236.569,60		4.440,00
458205 Conservatoire littoral Belugue	236.569,60		4.440,00
458206 Conservatoire littoral viqueirat	159.896,63	154.066,94	
458206 Conservatoire littoral viqueirat	159.896,63	154.066,94	
Recettes	39.765.068,93	24.482.970,09	1.424.007,76

Nature	BUDGET TOTAL 2020	MANDATE 2020	REPORTS 2021

TRESORERIE ARLES
MUNICIPALE & CAMARGUE
3 BD Victor Hugo
BP 60222

Pour le Maire d'Arles,
L'Adjointe Déléguée



Sylvie PETETIN

13 637 ARLES CEDEX

3.228.273,07

-8.406.507,06

Corinne SEYRAND

Inspectrice divisionnaire des finances publiques

DÉLIBÉRATIONS BUDGÉTAIRES

N°14 :VOTE DES TAUX D'IMPOSITION LOCAUX - EXERCICE 2021

Rapporteur(s) : Patrick de Carolis, Sylvie Petetin

Service : Finances

Il convient de fixer les taux d'imposition des contributions directes applicables sur l'année 2021.

Conformément à la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, le Conseil Municipal fixe chaque année les taux de la fiscalité directe locale dont le produit revient à la commune.

TAXE D'HABITATION

La loi de finances pour 2020 a acté la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales :

- Depuis cette année, 80 % des foyers fiscaux ne payent plus la taxe d'habitation sur leur résidence principale. Pour les 20 % de ménages restant, l'allègement sera de 30 % en 2021 puis de 65 % en 2022.
- En 2023 plus aucun ménage ne paiera de taxe d'habitation au titre de sa résidence principale.

La taxe d'habitation demeure cependant pour les résidences secondaires et pour les locaux vacants. Le taux de taxe d'habitation est dorénavant figé au taux voté au titre de l'année 2019.

En conséquence, il n'y a plus matière à voter le taux de taxe d'habitation qui va rester en 2021 à son niveau de 2019, soit 26,31%.

TAXES FONCIERES

1. Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)

La disparition du produit fiscal de la taxe d'habitation, conformément à la loi de finances 2020, article 16, sera compensée pour les communes par le transfert de la part Départementale de Taxe Foncière sur les propriétés Bâties perçue sur leur territoire.

Ainsi, le nouveau taux de la TFPB va désormais fusionner les deux taux, communal et départemental.

Dans ce processus, il est proposé de maintenir le taux communal à son niveau de 2020, soit 29,90%, qui va donc s'ajouter au taux départemental de 15,05%.

Dès lors, le taux de la TFPB s'établit à 44.95 %, soit Taux Communal 29.90 % (sans changement) + Taux Départemental 15.05 %

2. Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)

Il est proposé de maintenir le taux communal à son niveau de l'année 2020, soit 55.79 %.

L'ensemble des taux communaux sont dès lors identiques à ceux votés en 2020.

Je vous demande de bien vouloir :

1 - VOTER, pour l'année 2021, les taux d'imposition suivants :

- Taxe Foncière sur les propriétés Bâties : 44.95 %
- Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties : 55.79 %

2 - MAINTENIR la majoration de la cotisation de 20 %, due au titre de la taxe d'habitation sur les logements meublés non affectés à l'habitation principale.

DÉLIBÉRATIONS BUDGÉTAIRES

N°15 : BUDGET PRIMITIF ANNEXE DE L'EXERCICE 2021 DU STATIONNEMENT PAYANT HORS VOIRIE D'ARLES

Rapporteur(s) : Jean-Michel Jalabert,

Service : Finances

J'ai l'honneur de vous présenter le budget primitif annexe du Stationnement payant hors voirie d'Arles pour l'exercice 2021.

Ce budget est élaboré selon l'instruction M4 voté par nature au niveau du chapitre. Le service est assujéti à la TVA.

Je vous demande de bien vouloir :

1- ADOPTER le budget primitif annexe du Stationnement payant hors voirie d'Arles pour l'exercice 2021, dans sa présentation par nature et complété de l'ensemble des annexes réglementaires.

2- DÉCIDER des montants par chapitre des ouvertures de crédits en recettes et en dépenses conformément au tableau ci-dessous :

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
		Ouvertures de crédits	Ouvertures de crédits
002	Résultat d'exploitation reporté		407 508,51 €
011	Charges à caractère général	876 289,05 €	
012	Charges de personnel et frais assimilés	260 000,00 €	
013	Atténuation de charges		1 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	50 000,00 €	
042	Ope. Ordre transfert entre sections	21 475,00 €	
65	Autres charges de gestion courante	17 565,46 €	
66	Charges financières	4 000,00 €	
67	Charges exceptionnelles	7 000,00 €	
68	Dotations aux amortissements, dépréciations et prov.	5 000,00 €	
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés	40 000,00 €	
70	Ventes. Produits fab., prest. de services march.		861 200,00 €
75	Autres produits de gestion courante		681,00 €
77	Produits exceptionnels		5 940,00 €
78	Reprises sur provisions et dépréciations		5 000,00 €
TOTAL SECTION D'EXPLOITATION		1 281 329,51 €	1 281 329,51 €
001	Résultat d'investissement reporté		27 594,98 €
021	Virement de la section d'exploitation		50 000,00 €
040	Ope. Ordre transfert entre sections		21 475,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	29 000,00 €	22 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	25 000,00 €	
21	Immobilisations corporelles	67 069,98 €	
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT		121 069,98 €	121 069,98 €

Dépense

An. Acq.	Nature	Chapitre	Fonction	Amortiss. Dur T 1 An	N° inventaire INDIGO Numéro d'immo Libellé de l'immo	Montant actif brut initial	Déjà amorti	Annuité 2021 Reste à amortir
2014	28135	040		15 L 2015	2014ST0055 2014ST0055 fourniture et pose système de peage park	80 825.00	32 329.98	5 388.33 43 106.69
2014	28135	040		15 L 2015	2014ST0063 2014ST0063 fourniture et pose système de peage park	52 295.00	22 917.98	3 486.33 25 890.69
2014	28135	040		15 L 2015	2014ST0064 2014ST0064 fourniture et pose système de peage park	33 280.00	13 312.02	2 218.67 17 749.31
2016	28135	040		15 L 2017	2016ST0006 2016ST0006 systeme de sonorisation parking(REPORT)	5 933.44	1 582.24	395.56 3 955.64
2016	28135	040		15 L 2017	2016ST0002 2016ST0002 cablage vidéo parking(REPORT)	26 799.58	7 146.56	1 786.64 17 866.38
2016	28135	040		15 L 2017	2016ST0011 2016ST0011 extension systeme video parking(REPORT)	15 262.85	4 070.08	1 017.52 10 175.25
2016	28135	040		15 L 2017	2016ST0043 2016ST0043 installation de 9 cameras dans les escal	10 530.40	2 808.12	702.03 7 020.25
2016	28135	040		15 L 2017	2016ST0041 2016ST0041 complément BdC num PM16D0006	5 308.81	1 415.68	353.92 3 539.21
2016	28135	040		15 L 2017	2016ST0038 2016ST0038 Supplément pour modificatio	3 500.00	933.32	233.33 2 333.35
2016	28135	040		15 L 2017	2016ST0042 2016ST0042 installation de 9 cameras dans les nivea	12 037.66	3 210.04	802.51 8 025.11
2018	28135	040		15 L 2019	2018ST0027 2018ST0027 Travaux de modification grilles Box	4 819.00	642.54	321.27 3 855.19
2018	28135	040		15 L 2019	2018ST0036 2018ST0036 travaux de remise en service portail	4 289.09	571.88	285.94 3 431.27
2018	28135	040		15 L 2019	2018ST0037 2018ST0037 Installation Controle d'accès BOX Collec	8 816.56	1 175.54	587.77 7 053.25
					Total imputation	263 697.39	92 115.98	17 579.82 154 001.59
					Total nature 28135	263 697.39	92 115.98	17 579.82 154 001.59

Dépense

An. Acq.	Nature	Chapitre	Fonction	Amortiss. Dur T 1 An	N° inventaire INDIGO Numéro d'immo	Libellé de l'immo	Montant actif brut initial	Déjà amorti	Annuité 2021 Reste à amortir
2020	28183	040	01	1 L 2021	2020ST0018		65.00	0.00	65.00
					2020ST0018	Onduleur PC Caisse Manuelle H			0.00
2020	28183	040	01	1 L 2021	2020ST0019		932.00	0.00	932.00
					2020ST0019	logiciel Office 2019			0.00
2020	28183	040	01	1 L 2021	2020ST0026		98.00	0.00	98.00
					2020ST0026	ONDULEUR ORDINATEUR PEAGE EN REMPLACEMENT			0.00
2020	28183	040	01	5 L 2021	2020ST0046		1 834.81	0.00	366.96
					2020ST0046	JH326A - Switch 48 ports HPE 5130 HI PoE			1 467.85
2020	28183	040	01	1 L 2021	2020ST0047		591.36	0.00	591.36
					2020ST0047	JG544A - Alim Switch supplémentaire			0.00
2020	28183	040	01	5 L 2021	2020ST0048		1 956.80	0.00	391.36
					2020ST0048	Onduleur Eaton 6000VA 9SX6KIRT+			1 565.44
						Total imputation	5 477.97	0.00	2 444.68 3 033.29
2018	28183	040		5 L 2019	2018ST0009		4 380.00	1 752.00	876.00
					2018ST0009	Station de travail déportée st(REPORT)			1 752.00
						Total imputation	4 380.00	1 752.00	876.00 1 752.00
						Total nature 28183	9 857.97	1 752.00	3 320.68 4 785.29

Dépense

An. Acq.	Nature	Chapitre	Fonction	Amortiss. Dur T 1 An	N° inventaire INDIGO Numéro d'immo	Libellé de l'immo	Montant actif brut initial	Déjà amorti	Annuité 2021 Reste à amortir
2013	28188	040		10 L 2014	12242		2 080.27	1 592.32	223.92
					2013-12242	BALAYEUSE A BATERIE			671.76
2014	28188	040		10 L 2015	2014ST0044		3 494.00	2 096.40	349.40
					2014ST0044	ACHAT COMPTEUSE/TRIEUSE PIECES MACH 6			1 048.20
						Total imputation	5 574.27	3 688.72	573.32
									1 719.96
						Total nature 28188	5 574.27	3 688.72	573.32
									1 719.96
						Total général Dépense	279 129.63	97 556.70	21 473.82
									160 506.84

DÉLIBÉRATIONS BUDGÉTAIRES

N°16 :BUDGET PRIMITIF ANNEXE DE L'EXERCICE 2021 DES BASSINS DE LA MADELEINE

Rapporteur(s) : Jean-Michel Jalabert,

Service : Finances

J'ai l'honneur de vous présenter le budget primitif annexe des Bassins de la Madeleine pour l'exercice 2021.

Ce budget est élaboré selon l'instruction M14 voté par nature au niveau du chapitre. Le service est assujéti à la TVA.

Je vous demande de bien vouloir :

1- ADOPTER le budget primitif annexe des Bassins de la Madeleine pour l'exercice 2021, dans sa présentation par nature et complété de l'ensemble des annexes réglementaires.

2- DÉCIDER des montants par chapitre des ouvertures de crédits en recettes et en dépenses conformément au tableau ci-dessous :

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
		Ouvertures de crédits	Ouvertures de crédits
002	Résultat de fonctionnement reporté		56 225,86 €
011	Charges à caractère général	71 260,00 €	
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	58 100,00 €	
65	Autres charges de gestion courante	50 010,00 €	
66	Charges financières	19 925,86 €	
67	Charges exceptionnelles	2 000,00 €	
70	Vente de produits fabriqués		6 070,00 €
75	Autres produits de gestion courantes		139 000,00 €
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT		201 295,86 €	201 295,86 €
001	Résultat d'investissement reporté		218 752,55 €
040	Opération d'ordre de transfert entre sections		58 100,00 €
16	Remboursement d'emprunts et dettes	62 400,00 €	
21	Immobilisations corporelles	214 452,55 €	
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT		276 852,55 €	276 852,55 €

3- AUTORISER le versement de l'excédent au Budget Principal dans la limite de 50 000 €uros.

Dépense

An. Acq.	Nature	Chapitre	Fonction	Amortiss. Dur T 1 An	N° inventaire INDIGO Numéro d'immo Libellé de l'immo	Montant actif brut initial	Déjà amorti	Annuité 2021 Reste à amortir
2017	281735	040	01	10 L 2018	2017PF0003 2017PF0003 DETECTEUR DE FUMEE CHAMBRE FUNERAIRE	2 289.00	686.70	228.90 1 373.40
2018	281735	040	01	10 L 2019	2018PF0006 2018PF0006 INSTALLATION UNITE CLIM HALL CHAMBRE FUN	2 300.00	460.00	230.00 1 610.00
2020	281735	040	01	10 L 2021	2020PF0001 2020PF0001 GRILLE DISTRIBUTEUR DE BOISSONS	4 170.00	0.00	417.00 3 753.00
2020	281735	040	01	10 L 2021	2020PF0003 2020PF0003 REMPLACEMENT CLIMATISEUR CH FUNÉRAIRE DE	3 967.50	0.00	396.75 3 570.75
					Total imputation	12 726.50	1 146.70	1 272.65 10 307.15
2016	281735	040		10 L 2017	2016PF0003 2016PF0003 TRAVAUX DEPOS DES POMPES FUNEBRE	10 290.00	4 116.00	1 029.00 5 145.00
2016	281735	040		10 L 2017	2016PF0002 2016PF0002 TRAVAUX DE PEINTURE DEPOT DES POMPE	3 652.00	1 460.80	365.20 1 826.00
2016	281735	040		10 L 2017	2016PF0004 2016PF0004 POSE CLIMATISEUR DEPOT DES POMPE	6 319.00	2 527.60	631.90 3 159.50
					Total imputation	20 261.00	8 104.40	2 026.10 10 130.50
					Total nature 281735	32 987.50	9 251.10	3 298.75 20 437.65

Dépense

An. Acq.	Nature	Chapitre	Fonction	Amortiss. Dur T 1 An	N° inventaire INDIGO Numéro d'immo	Libellé de l'immo	Montant actif brut initial	Déjà amorti	Annuité 2021 Reste à amortir
1997	28181	040		10 L 2013	PF TRAVAUX 1997-02386 PF TRAVAUX		1 099.81	989.82	109.98 0.01
						Total imputation	1 099.81	989.82	109.98 0.01
						Total nature 28181	1 099.81	989.82	109.98 0.01

Dépense

An. Acq.	Nature	Chapitre	Fonction	Amortiss. Dur T 1 An	N° inventaire INDIGO Numéro d'immo	Libellé de l'immo	Montant actif brut initial	Déjà amorti	Annuité 2021 Reste à amortir
2017	28182	040	01	10 L 2018	2017PF0002		2 600.00	780.00	260.00
					2017PF0002	CHARIOT DISSIMULATION DE CORPS			1 560.00
						Total imputation	2 600.00	780.00	260.00 1 560.00
2011	28182	040		10 L 2012	PF10029		11 049.38	9 944.46	1 104.92
					2011-00240	VEHICULE MODUS			0.00
2012	28182	040		10 L 2013	PF12001		36 314.90	29 004.08	3 625.51
					2012-00243	Véhicule transport funéraire			3 625.51
2013	28182	040		10 L 2014	PF13001		38 064.90	26 645.43	3 806.49
					2013-00246	Véhicule de transport funeraire			7 612.98
2015	28182	040		10 L 2016	2015PF0001		38 000.00	19 000.00	3 800.00
					2015PF0001	ACHAT DE VEHICULE DE TRANSPORT FUNERAIRE			15 200.00
2016	28182	040		10 L 2017	2016PF0001		19 700.00	7 880.00	1 970.00
					2016PF0001	ACHAT MIMNI PELLE KUBOTA			9 850.00
						Total imputation	143 129.18	92 473.97	14 306.92 36 288.49
						Total nature 28182	145 729.18	93 253.97	14 566.92 37 848.49

Dépense

An. Acq.	Nature	Chapitre	Fonction	Amortiss. Dur T 1 An	N° inventaire INDIGO Numéro d'immo	Libellé de l'immo	Montant actif brut initial	Déjà amorti	Annuité 2021 Reste à amortir
2018	28184	040	01	15 L 2019	2018PF0004		1 790.00	238.66	119.33
					2018PF0004	RIDEAU DE GARAGE DEPOT			1 432.01
					Total imputation		1 790.00	238.66	119.33 1 432.01
2013	28184	040		15 L 2014	PF13002		5 905.62	2 755.97	393.71
					2013-12231	MEUBLE VITRINE			2 755.94
2013	28184	040		15 L 2014	PF13.003		4 248.54	1 982.68	283.24
					2013-12267	Mobilier chambre funéraire			1 982.62
					Total imputation		10 154.16	4 738.65	676.95 4 738.56
					Total nature 28184		11 944.16	4 977.31	796.28 6 170.57

Dépense

An. Acq.	Nature	Chapitre	Fonction	Amortiss. Dur T 1 An	N° inventaire INDIGO Numéro d'immo	Libellé de l'immo	Montant actif brut initial	Déjà amorti	Annuité 2021 Reste à amortir
2020	28188	040	01	1 L 2021	2020PF0002		5 165.00	0.00	5 165.00
					2020PF0002	LOT JARDINIERES			0.00
					Total imputation		5 165.00	0.00	5 165.00 0.00
2014	28188	040		10 L 2015	2014PF0001		1 600.00	960.00	160.00
					2014PF0001	INSTALLATION MONO SPLIT REVERSIBLE AU DE			480.00
					Total imputation		1 600.00	960.00	160.00 480.00
					Total nature 28188		6 765.00	960.00	5 325.00 480.00
Total général Dépense							198 525.65	109 432.20	24 096.93 64 936.72

DÉLIBÉRATIONS BUDGÉTAIRES

N°17 :BUDGET PRIMITIF ANNEXE DE L'EXERCICE 2021 DU THÉÂTRE MUNICIPAL

Rapporteur(s) : Claire de Causans,
Service : Finances

J'ai l'honneur de vous présenter le budget primitif annexe du Théâtre Municipal pour l'exercice 2021.

Ce budget est élaboré selon l'instruction M14 voté par nature au niveau du chapitre.

Je vous demande de bien vouloir :

1- ADOPTER le budget primitif annexe du Théâtre Municipal pour l'exercice 2021, dans sa présentation par nature et complété de l'ensemble des annexes réglementaires,

2- DÉCIDER des montants par chapitre des ouvertures de crédits en recettes et en dépenses conformément au tableau ci-dessous :

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
		Ouvertures de crédits	Ouvertures de crédits
002	Résultat de fonctionnement reporté		32 846,27 €
011	Charges à caractère général	487 299,03 €	
023	Virement à la section d'investissement	47 082,24 €	
042	Opérations Ordre de transfert entre sections	103 296,00 €	92 331,00 €
74	Dotations, subventions et participations		500 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante		12 500,00 €
TOTAL SECTION D'EXPLOITATION		637 677,27 €	637 677,27 €
001	Résultat d'investissement reporté	1 471,94 €	
021	Virement de la section de fonctionnement		47 082,24 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	92 331,00 €	103 296,00 €
10	Dotations, fonds divers & réserves		1 471,94 €
13	Subventions d'investissement		15 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	38 697,00 €	
204	Subventions d'équipement versées	19 350,24 €	
21	Immobilisations corporelles	15 000,00 €	
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT		166 850,18 €	166 850,18 €

3- INDIQUER que les dépenses inscrites aux chapitres 204 autorisent le versement des participations et subventions, telles que listées dans l'annexe IV B1.7 du document.

Amortissement de biens pour l'année 2021

Paramètres de l'édition :

Collectivité	1
Budget	07
Année	2021
Utilisateur	LAUGIER_C
Catégorie d'immobilisation	
Classe d'immobilisation	
Type de bien INDIGO	
Localisation	
Type d'acquisition	
Service bénéficiaire	
Service gestionnaire	
Numéro de début	
Numéro de fin	
Numéro inventaire début	
Numéro inventaire fin	
Date d'acquisition début	
Date d'acquisition fin	
Compte imputation en cours	
Chapitre imputation en cours	
Fonction imputation en cours	
Compte imputation d'amortissement	
Chapitre imputation d'amortissement	
Fonction imputation d'amortissement	
Biens de faible valeurs totalement amortis	Oui
Cessions partielles pour calc. val. d'acquisition	Oui
Prise en compte des mvt d'acquisitions provisoires	Non

Dépense

An. Acq.	Nature	Chapitre	Fonction	Amortiss. Dur T 1 An	N° inventaire INDIGO Numéro d'immo Libellé de l'immo	Montant actif brut initial	Déjà amorti	Annuité 2021 Reste à amortir
2020	280422	040	020	5 L 2021	2020TH0003 2020TH0003 SUBVENTION D'EQUIPEMENT (21% facture)	5 649.76	0.00	1 129.95 4 519.81
					Total imputation	5 649.76	0.00	1 129.95 4 519.81
					Total nature 280422	5 649.76	0.00	1 129.95 4 519.81

Dépense

An. Acq.	Nature	Chapitre	Fonction	Amortiss. Dur T 1 An	N° inventaire INDIGO Numéro d'immo	Libellé de l'immo	Montant actif brut initial	Déjà amorti	Annuité 2021 Reste à amortir
1998	281318	040	020	30 L 2015	0091B842		47 802.66	9 560.52	1 593.42
					1998-13655	Rénovation Théâtre Municipal (Multi			36 648.72
1999	281318	040	020	30 L 2001	0091B810		6 296.14	4 040.43	209.87
					1999-13656	TIRAGES DOSSIER Théâtre Municipal			2 045.84
1999	281318	040	020	30 L 2015	0091B848		97 901.60	19 580.34	3 263.39
					1999-13664	Rénovation Théâtre Municipal (Multi			75 057.87
2000	281318	040	020	30 L 2001	0091B835		1 353.75	868.85	45.13
					2000-11412	Rénovation Théâtre Municipal			439.77
2000	281318	040	020	30 L 2015	0091B843		86 314.37	17 262.90	2 877.15
					2000-11397	Rénovation Théâtre Municipal (Multi			66 174.32
2000	281318	040	020	30 L 2015	0091B845		258 706.48	51 741.30	8 623.55
					2000-11404	Rénovation Théâtre Municipal			198 341.63
2000	281318	040	020	30 L 2001	0091B836		3 948.43	2 533.76	131.61
					2000-11413	Sondage géologique Théâtre Municipal			1 283.06
2000	281318	040	020	30 L 2001	0091B822		5 418.94	3 477.50	180.63
					2000-11405	Rénovation Théâtre Municipal			1 760.81
2000	281318	040	020	30 L 2001	0091B840		23 243.91	14 154.69	774.80
					2000-11398	Rénovation Théâtre Municipal			8 314.42
2000	281318	040	020	30 L 2008	0091B829		85 765.79	37 165.18	2 858.86
					2000-11400	Rénovation Théâtre Municipal Electricité			45 741.75
2000	281318	040	020	30 L 2008	0091B820		113 255.56	49 077.47	3 775.19
					2000-11401	Rénovation Théâtre Municipal			60 402.90
2000	281318	040	020	30 L 2001	0091B821		52 350.99	33 595.41	1 745.03
					2000-11403	Rénovation Théâtre			17 010.55
2000	281318	040	020	30 L 2001	0091B823		174 668.59	112 091.05	5 822.29
					2000-11406	Rénovation Théâtre Municipal			56 755.25
2000	281318	040	020	30 L 2001	0091B828		7 622.45	4 891.56	254.08
					2000-11399	Rénovations des 2 statues théâtre			2 476.81
2000	281318	040	020	30 L 2001	0091B82		2 141.36	1 374.21	71.38
					2000-11421	Honoraires Réhabilitation du			695.77
2000	281318	040	020	30 L 2001	0091B825		7 677.26	4 926.79	255.91
					2000-11408	Honoraires Réhabilitation du			2 494.56
2000	281318	040	020	30 L 2001	0091B831		180 493.07	115 828.83	6 016.44
					2000-11410	Rénovation Théâtre Municipal			58 647.80
2000	281318	040	020	30 L 2001	0091B81		3 033.81	1 946.96	101.13
					2000-13657	Etude Projet aménag THEATRE MUNICIPAL			985.72
2000	281318	040	020	30 L 2001	0091B812		4 171.49	2 677.00	139.05
					2000-13658	ETUDE Aménagement THEATRE MUNICIPAL			1 355.44

Dépense

An. Acq.	Nature	Chapitre	Fonction	Amortiss. Dur T 1 An	N° inventaire INDIGO Numéro d'immo	Libellé de l'immo	Montant actif brut initial	Déjà amorti	Annuité 2021 Reste à amortir
2000	281318	040	020	30 L 2001	0091B813	2000-13659 Recherche armatures poutre	609.80	391.39	20.33 198.08
2000	281318	040	020	30 L 2001	0091B814	2000-13660 Etude Aménagement Théâtre Municipal	7 205.30	4 623.96	240.18 2 341.16
2000	281318	040	020	30 L 2001	0091B826	2000-11409 Rénovation Théâtre Municipal	118 270.83	75 898.53	3 942.36 38 429.94
2000	281318	040	020	30 L 2001	0091B824	2000-11407 Constat d'huissier Théâtre Municipal	1 079.75	692.88	35.99 350.88
2000	281318	040	020	30 L 2001	0091B834	2000-11411 Rénovation Théâtre	103 474.32	66 403.03	3 449.14 33 622.15
2000	281318	040	020	30 L 2001	0091B837	2000-11414 Rénovation Théâtre Municipal	31 116.37	19 968.42	1 037.21 10 110.74
2000	281318	040	020	30 L 2001	0091B838	2000-11415 Rénovation Théâtre Municipal	482 909.70	309 900.13	16 096.99 156 912.58
2001	281318	040	020	30 L 2001	0091B839	2001-11416 Signification d'acte Société ERIM	76.48	49.09	2.55 24.84
2001	281318	040	020	30 L 2015	0091B841	2001-11418 Rénovation du Théâtre Municipal Peinture	40 613.37	8 122.68	1 353.78 31 136.91
2001	281318	040	020	30 L 2015	0091B847	2001-11419 Rénovation du Théâtre Municipal	80 575.68	16 115.16	2 685.86 61 774.66
2001	281318	040	020	30 L 2001	0091B830	2001-11417 Rénovation du Théâtre Municipal	250 245.07	160 591.02	8 341.50 81 312.55
2001	281318	040	020	30 L 2001	0091B827	2001-11422 Revêtements des sols Theatre municipal	53 198.99	34 139.67	1 773.30 17 286.02
2001	281318	040	020	30 L 2015	0091B846	2001-11423 Rénovatrion Théâtre Municipal (Multi	21 118.82	4 223.76	703.96 16 191.10
2001	281318	040	020	30 L 2001	0091B811	2001-11420 Rénovation Théâtre Municipal (Ascenseur)	29 265.65	18 780.76	975.52 9 509.37
2001	281318	040	020	30 L 2001	0091B84	2001-11424 Fourniture & pose compteur DN40	5 106.28	3 276.89	170.21 1 659.18
2001	281318	040	020	30 L 2001	0091B85	2001-11425 Honoraires Constat d'huissier	287.24	184.24	9.57 93.43
2001	281318	040	020	30 L 2001	0091B86	2001-11426 Reproduction dossiers Théâtre Municipal	547.90	351.54	18.26 178.10
2001	281318	040	020	30 L 2001	0091B87	2001-11432 Rénovation du Théâtre éclairage scénique	97 006.47	62 252.48	3 233.55 31 520.44
2001	281318	040	020	30 L 2001	0091B88	2001-11438 Aménagement Théâtre Municipal avenants	70 683.14	45 359.77	2 356.10 22 967.27

Dépense

An. Acq.	Nature	Chapitre	Fonction	Amortiss. Dur T 1 An	N° inventaire INDIGO Numéro d'immo	Libellé de l'immo	Montant actif brut initial	Déjà amorti	Annuité 2021 Reste à amortir
2001	281318	040	020	30 L 2001	0091B89	2001-11440 Menuiserie de Scène Theatre Municipal	21 334.14	13 690.91	711.14 6 932.09
2002	281318	040	020	30 L 2015	0091B844	2002-13667 M O Théâtre Municipal (Multi Tiers) 02	11 734.36	2 346.90	391.15 8 996.31
2002	281318	040	020	30 L 2002	0091B815	2002-13665 Rénovation Théâtre Municipal Tentures	12 661.20	8 018.76	422.04 4 220.40
2002	281318	040	020	30 L 2002	0091B817	2002-13673 Fournitures & pose	92 123.22	58 344.63	3 070.77 30 707.82
2002	281318	040	020	30 L 2002	0091B83	2002-13674 Equipements scénographique L3	16 450.01	10 418.27	548.33 5 483.41
2002	281318	040	020	30 L 2015	0091B840	2002-11396 Rénovation du Théâtre Municipal Peinture	22 055.13	4 411.02	735.17 16 908.94
2002	281318	040	020	30 L 2002	0091B833	2002-13713 Contôle technique Théâtre municipal	8 003.57	5 069.01	266.79 2 667.77
2002	281318	040	020	30 L 2003	0091B819	2002-13715 etudes fiche num 7288 et 10544	6 583.21	3 949.92	219.44 2 413.85
2002	281318	040	020	30 L 2002	0091B832	2002-13714 Honoraires charpente Théâtre municipal	914.69	579.31	30.49 304.89
						Total imputation	2 747 417.34	1 424 948.88	91 580.59 1 230 887.87
						Total nature 281318	2 747 417.34	1 424 948.88	91 580.59 1 230 887.87

Dépense

An. Acq.	Nature	Chapitre	Fonction	Amortiss. Dur T 1 An	N° inventaire INDIGO Numéro d'immo	Libellé de l'immo	Montant actif brut initial	Déjà amorti	Annuité 2021 Reste à amortir
1952	28135	040	020	30 L 2013	TH1301	-30317 FOURNITURE ET POSE FENETRE	6 555.53	1 748.16	218.52 4 588.85
2001	28135	040	020	30 L 2001	0091B55	2001-13653 Installation téléphonique	3 455.79	2 217.64	115.19 1 122.96
2001	28135	040	020	30 L 2001	0091B54	2001-13654 Mission Coordination de Sécurité	3 811.23	2 445.78	127.04 1 238.41
2002	28135	040	020	30 L 2002	0091B51	2002-13668 Fourniture & pose Extincteurs+ 14	3 574.16	2 263.66	119.14 1 191.36
2002	28135	040	020	30 L 2002	0091B56	2002-13712 Fourniture & pose cablages informatique	4 730.98	2 996.30	157.70 1 576.98
2002	28135	040	020	30 L 2003	0091B53	2002-12623 Aménagement de la scène	3 711.84	2 227.14	123.73 1 360.97
2003	28135	040	020	30 L 2004	0091B52	2003-13491 Fourniture & pose de 4	9 432.00	5 344.80	314.40 3 772.80
2004	28135	040	020	30 L 2005	0091B57	2004-16178 Fourniture & pose 4 équipes	11 200.00	5 973.28	373.33 4 853.39
2004	28135	040	020	30 L 2005	0091B58	2004-16428 Réfection du plafond en placoplâtre	1 113.28	593.76	37.11 482.41
2006	28135	040	020	15 L 2007	0091B61	2006-19404 Réfection de la couverture du Théâtre	3 492.64	3 259.76	232.88 0.00
2008	28135	040	020	30 L 2010	TH0801	2008-22530 Révision couverture et dépose chassis	1 314.96	482.13	43.83 789.00
2008	28135	040	020	30 L 2010	TH0802	2008-23399 Mise en conformité électrique	3 944.00	1 446.17	131.47 2 366.36
2009	28135	040	020	30 L 2010	TH0902	2009-24291 MAIN COURANTE	2 266.13	830.94	75.54 1 359.65
2010	28135	040	020	30 L 2011	TH0903	2010-26594 fourniture pose ventouses a alarme	1 511.00	503.70	50.37 956.93
2010	28135	040	020	30 L 2011	TH0904	2010-26724 FOURNITURE POSE GACHE PORTE CONTROLE	1 690.00	563.30	56.33 1 070.37
2010	28135	040	020	30 L 2011	TH0905	2010-27071 FOURNITURE EQUIPEMENT SCENIQUE	7 200.00	2 400.00	240.00 4 560.00
2011	28135	040	020	30 L 2013	TH1101	2011-27430 Cablage informatique	4 887.35	1 303.28	162.91 3 421.16
2011	28135	040	020	30 L 2013	TH1106	2011-28667 TRAVAUX DE PLOMBERIE	1 065.35	284.08	35.51 745.76
2012	28135	040	020	30 L 2013	TH1201	2012-29050 FOURNITURE ET POSE EXTINCTEURS	2 032.00	541.84	67.73 1 422.43

Dépense

An. Acq.	Nature	Chapitre	Fonction	Amortiss. Dur T 1 An	N° inventaire INDIGO Numéro d'immo	Libellé de l'immo	Montant actif brut initial	Déjà amorti	Annuité 2021 Reste à amortir
2012	28135	040	020	30 L 2013	TH1202		2 080.60	554.80	69.35
					2012-29345	MISE EN CONFORMITE DES LIGNES DE VIE			1 456.45
2012	28135	040	020	30 L 2013	TH1203		6 556.00	1 748.24	218.53
					2012-29346	FOURNITURE ET POSE DE FENETRES			4 589.23
2012	28135	040	020	30 L 2013	TH1207		1 495.00	398.64	49.83
					2012-29406	SYSTEME DETECTION INTRUSION			1 046.53
2012	28135	040	020	30 L 2013	TH1208		1 569.00	418.40	52.30
					2012-29465	ISOLATION PHONIQUE DES PORTES			1 098.30
2012	28135	040	020	30 L 2014	TH1209		2 296.00	535.71	76.53
					2012-30186	TRAVAUX PEINTURE			1 683.76
2012	28135	040	020	30 L 2013	TH12010		2 808.00	748.80	93.60
					2012-30198	Confection et pose de 6 gardes corps			1 965.60
2012	28135	040	020	30 L 2013	TH12011		6 609.57	1 762.56	220.32
					2012-30245	REFECTION TOITURE THEATRE			4 626.69
2012	28135	040	020	30 L 2013	TH12012		1 650.00	440.00	55.00
					2012-30274	ETANCHEITE PHONIQUE			1 155.00
2013	28135	040	020	15 L 2014	TH1302		1 925.00	898.31	128.33
					2013-31807	FOURNITURE ET POSE DE BLOCS DE SECOURS			898.36
2013	28135	040	020	30 L 2014	TH1303		6 556.00	1 529.71	218.53
					2013-31808	Fourniture et pose de fenêtres			4 807.76
2013	28135	040	020	15 L 2014	TH1304		2 376.00	1 108.80	158.40
					2013-31943	Mise en conformite des prises			1 108.80
2014	28135	040	020	30 L 2015	0091TH2014TH0001		2 090.00	429.32	69.20
					2014TH0001	Fourniture et pose de 3 chanvres(REPORT)			1 591.48
2014	28135	040	020	30 L 2015	0091TH2014TH0002		6 516.00	1 303.20	217.20
					2014TH0002	TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES 2 STATUES DU			4 995.60
2014	28135	040	020	30 L 2015	0091TH2014TH0003		10 860.00	2 172.00	362.00
					2014TH0003	TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES 2 STATUES DU			8 326.00
2014	28135	040	020	30 L 2015	0091TH2014TH0008		4 344.00	868.80	144.80
					2014TH0008	TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES 2 STATUES DU			3 330.40
2014	28135	040	020	30 L 2015	0091TH2014TH0004		1 176.00	230.55	39.39
					2014TH0004	Mise aux normes plafond au derni(REPORT)			906.06
2014	28135	040	020	30 L 2015	0091TH2014TH0007		3 933.80	808.45	130.22
					2014TH0007	RG ASD			2 995.13
2014	28135	040	020	30 L 2015	2014TH0016		960.00	192.00	32.00
					2014TH0016	TVA ASD			736.00
2014	28135	040	020	30 L 2015	0091TH2014TH0006		1 145.70	235.48	37.93
					2014TH0006	RG BOUVIER			872.29

Dépense

An. Acq.	Nature	Chapitre	Fonction	Amortiss. Dur T 1 An	N° inventaire INDIGO Numéro d'immo	Libellé de l'immo	Montant actif brut initial	Déjà amorti	Annuité 2021 Reste à amortir
2014	28135	040	020	30 L 2015	0091TH2014TH0009		4 800.00	960.00	160.00
2014	28135	040	020	30 L 2015	2014TH0009	TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE 2 STATUES AUT			3 680.00
2014	28135	040	020	30 L 2015	0091TH2014TH0005		23 235.51	4 950.88	761.86
2014	28135	040	020	30 L 2015	2014TH0005	PRIX DE BASE BOUVIER			17 522.77
2014	28135	040	020	30 L 2015	2014TH0011		6 186.74	1 271.47	204.80
2014	28135	040	020	30 L 2015	2014TH0011	Levée de réserve monte décors électrique			4 710.47
2014	28135	040	020	30 L 2015	2014TH0013		3 550.44	729.67	117.53
2014	28135	040	020	30 L 2015	2014TH0013	Travaux de gros entretien sur le monte d			2 703.24
2014	28135	040	020	30 L 2015	2014TH0012		2 424.00	498.16	80.24
2014	28135	040	020	30 L 2015	2014TH0012	Fourniture et pose de blocs de secours T			1 845.60
2014	28135	040	020	30 L 2015	2014TH0014		6 296.20	1 294.00	208.43
2014	28135	040	020	30 L 2015	2014TH0014	Commande inv THEATRE : Centrale interc			4 793.77
2014	28135	040	020	30 L 2015	2014TH0015		28 420.41	5 840.87	940.81
2014	28135	040	020	30 L 2015	2014TH0018	Travaux de réfection de la toiture Théât			21 638.73
2014	28135	040	020	30 L 2015	2014TH0017		4 344.00	868.80	144.80
2014	28135	040	020	30 L 2015	2014TH0017	TVA ARKEIA			3 330.40
2015	28135	040	020	30 L 2016	2015TH0004		12 775.00	2 129.15	425.83
2015	28135	040	020	30 L 2016	2015TH0004	Travaux de réfection de la couvitur			10 220.02
2015	28135	040	020	30 L 2016	0091TH2015TH0002		3 655.00	609.15	121.83
2015	28135	040	020	30 L 2016	2015TH0002	Fourniture et pose carte alimentatio			2 924.02
2016	28135	040	020	30 L 2021	2016TH0009		2 340.00	0.00	78.00
2016	28135	040	020	30 L 2021	2016TH0009	Remplacement alimentatio			2 262.00
2020	28135	040	020	30 L 2021	0091TH2020TH0002		9 525.60	0.00	317.52
2020	28135	040	020	30 L 2021	2020TH0002	pose de 2 portes métalliques côté rue Gr			9 208.08
						Total imputation	251 487.81	72 961.64	8 617.84
									169 908.33
						Total nature 28135	251 487.81	72 961.64	8 617.84
									169 908.33

Dépense

An. Acq.	Nature	Chapitre	Fonction	Amortiss. Dur T 1 An	N° inventaire INDIGO Numéro d'immo	Libellé de l'immo	Montant actif brut initial	Déjà amorti	Annuité 2021 Reste à amortir
2006	28184	040	020	15 L 2007	TH0679		4 989.71	3 893.83	278.17
						2006-19101 Chariot pour projecteurs			0.00
2007	28184	040	020	15 L 2008	TH0704		1 749.95	1 516.58	116.66
						2007-20771 Mobilier			116.71
						Total imputation	6 739.66	5 410.41	394.83 116.71
						Total nature 28184	6 739.66	5 410.41	394.83 116.71

Dépense

An. Acq.	Nature	Chapitre	Fonction	Amortiss. Dur T 1 An	N° inventaire INDIGO Numéro d'immo	Libellé de l'immo	Montant actif brut initial	Déjà amorti	Annuité 2021 Reste à amortir
2012	28188	040	020	10 L 2013	TH11D013		1 324.75	1 059.84	132.48
					2012-29093	ECRAN ULTIMATE			132.43
2015	28188	040	020	10 L 2016	2015TH0006		6 344.00	3 172.00	634.40
					2015TH0006	Optique Christie			2 537.60
2015	28188	040	020	10 L 2016	2015TH0005		8 047.00	4 023.50	804.70
					2015TH0005	Vidéoprojecteur Christie DWU851			3 218.80
						Total imputation	15 715.75	8 255.34	1 571.58
									5 888.83
						Total nature 28188	15 715.75	8 255.34	1 571.58
									5 888.83
						Total général Dépense	3 027 010.32	1 511 576.27	103 294.79
									1 411 321.55

Recette

An. Acq.	Nature	Chapitre	Fonction	Amortiss. Dur T 1 An	N° inventaire INDIGO Numéro d'immo Libellé de l'immo	Montant actif brut initial	Déjà amorti	Annuité 2021 Reste à amortir
2000	13911	040	020	30 L 2002	2000-0014 2000-0014 Théâtre 1ere tranche	304 898.03	193 102.13	10 163.27 101 632.63
2000	13911	040	020	30 L 2002	2000-0015 2000-0015 Théâtre 2eme tranche	304 898.03	193 102.13	10 163.27 101 632.63
2000	13911	040	020	30 L 2002	2000-0016 2000-0016 Théâtre 3eme tranche	152 449.02	93 404.50	5 081.63 53 962.89
					Total imputation	762 245.08	479 608.76	25 408.17 257 228.15
					Total nature 13911	762 245.08	479 608.76	25 408.17 257 228.15

Recette

An. Acq.	Nature	Chapitre	Fonction	Amortiss. Dur T 1 An	N° inventaire INDIGO Numéro d'immo	Libellé de l'immo	Montant actif brut initial	Déjà amorti	Annuité 2021 Reste à amortir
2000	13912	040	020	30 L 2002	2000-0013		512 585.14	318 566.61	17 590.02
					2000-0013	Théâtre : études et travaux			176 428.51
						Total imputation	512 585.14	318 566.61	17 590.02
						Total nature 13912	512 585.14	318 566.61	176 428.51

Recette

An. Acq.	Nature	Chapitre	Fonction	Amortiss. Dur T 1 An	N° inventaire INDIGO Numéro d'immo	Libellé de l'immo	Montant actif brut initial	Déjà amorti	Annuité 2021 Reste à amortir
1997	13913	040	020	30 L 2002	1997-0008		37 807.36	23 944.75	1 260.25
					1997-0008	Théâtre CO 1997			12 602.36
1998	13913	040	020	30 L 2002	1998-0009		13 472.68	8 532.71	449.09
					1998-0009	Théâtre CO 1998			4 490.88
1999	13913	040	020	30 L 2002	1999-0010		308 690.97	195 504.30	10 289.70
					1999-0010	Théâtre CD 1999 CDDA9			102 896.97
2000	13913	040	020	30 L 2002	2000-0011		337 890.45	213 783.25	11 251.75
					2000-0011	Théâtre CD 2000			112 855.45
2001	13913	040	020	30 L 2003	2001-0012		95 165.00	57 041.82	3 168.99
					2001-0012	Théâtre CD 2001			34 954.19
2015	13913	040	020	10 L 2016	2015TH0013		18 042.00	9 021.00	1 804.20
					2015TH0013	Remplacement Statues Théâtre(REPORT)			7 216.80
2015	13913	040	020	10 L 2016	2015TH0014		5 473.00	2 736.50	547.30
					2015TH0014	Travaux Théâtre Municipal(REPORT)			2 189.20
2015	13913	040	020	10 L 2016	2015TH0015		7 794.49	3 897.25	779.45
					2015TH0015	1061 Travaux Théâtre 2015			3 117.79
2016	13913	040	020	10 L 2017	2016TH0001		12 802.00	5 120.80	1 280.20
					2016TH0001	Travaux Théâtre Municipal(REPORT(REPORT))			6 401.00
						Total imputation	837 137.95	519 582.38	30 830.93
									286 724.64
						Total nature 13913	837 137.95	519 582.38	30 830.93
									286 724.64

Recette

An. Acq.	Nature	Chapitre	Fonction	Amortiss. Dur T 1 An	N° inventaire INDIGO Numéro d'immo	Libellé de l'immo	Montant actif brut initial	Déjà amorti	Annuité 2021 Reste à amortir
2011	139148	040	020	10 L 2012	2011-0281		40 000.00	36 000.00	4 000.00
					2011-0281	Subvention d'équipement 2011			0.00
2012	139148	040	020	10 L 2012	2012-0290		25 000.00	22 500.00	2 500.00
					2012-0290	Subvention d'équipement 2012			0.00
2015	139148	040	020	10 L 2016	2015TH0012		40 000.00	20 000.00	4 000.00
					2015TH0012	PARTICIPATION INVESTISSEMENT 2015			16 000.00
2016	139148	040	020	10 L 2017	2016TH0008		25 000.00	10 000.00	2 500.00
					2016TH0008	PARTICIPATION INVESTISSEMENT 2016			12 500.00
2017	139148	040	020	10 L 2018	2017TH0001		15 000.00	4 500.00	1 500.00
					2017TH0001	PARTICIPATION INV 2017			9 000.00
2019	139148	040	020	10 L 2021	2019TH0001		25 000.00	0.00	2 500.00
					2019TH0001	PARTICIPATION 2019 INV VILLE			22 500.00
2020	139148	040	020	10 L 2021	2020TH0001		15 000.00	0.00	1 500.00
					2020TH0001	PARTICIPATION 2020 INV VILLE			13 500.00
						Total imputation	185 000.00	93 000.00	18 500.00
									73 500.00
						Total nature 139148	185 000.00	93 000.00	18 500.00
									73 500.00
						Total général Recette	2 296 968.17	1 410 757.75	92 329.12
									793 881.30

DÉLIBÉRATIONS BUDGÉTAIRES

N°18 :BUDGET PRIMITIF ANNEXE DE L'EXERCICE 2021 DU SERVICE EXTÉRIEUR DES POMPES FUNÈBRES

Rapporteur(s) : Michel Navarro,

Service : Finances

J'ai l'honneur de vous présenter le budget primitif annexe du service extérieur des Pompes Funèbres pour l'exercice 2021.

Ce budget est élaboré selon l'instruction M4 voté par nature au niveau du chapitre. Le service est assujéti à la TVA.

Je vous demande de bien vouloir :

1- ADOPTER le budget primitif annexe du service extérieur des Pompes Funèbres pour l'exercice 2021 dans sa présentation par nature et complété de l'ensemble des annexes réglementaires

2- DÉCIDER des montants par chapitre des ouvertures de crédits en recettes et en dépenses conformément au tableau ci-dessous :

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
		Ouvertures de crédits	Ouvertures de crédits
002	Résultat de fonctionnement reporté		281 411,26 €
011	Charges à caractère général	665 811,26 €	
012	Charges de personnel et frais assimilés	723 200,00 €	
013	Atténuation de charges		38 000,00 €
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	26 500,00 €	
65	Charges de gestion courante	28 500,00 €	
67	Charges exceptionnelles	89 100,00 €	
68	Dotations aux provisions	70 000,00 €	
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	28 000,00 €	
70	Vente de produits fabriqués		1 269 100,00 €
77	Produits exceptionnels		2 600,00 €
78	Reprise sur amortissements et provisions		40 000,00 €
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT		1 631 111,26 €	1 631 111,26 €
001	Résultat d'investissement reporté		123 683,93 €
040	Opération d'ordre de transfert entre sections		26 500,00 €
20	Immobilisations incorporelles	9 000,00 €	
21	Immobilisations corporelles	141 183,93 €	
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT		150 183,93 €	150 183,93 €

3- AUTORISER le reversement d'une partie de l'excédent d'exploitation constaté au compte administratif 2020 à hauteur de 80 000€ au budget principal, conformément aux articles R.2221-45 et R2221-83 du CGCT. Ce résultat excédentaire exceptionnel est lié à l'accroissement d'activités du service dû essentiellement à la crise sanitaire.

Dépense

An. Acq.	Nature	Chapitre	Fonction	Amortiss. Dur T 1 An	N° inventaire INDIGO Numéro d'immo Libellé de l'immo	Montant actif brut initial	Déjà amorti	Annuité 2021 Reste à amortir
2017	281735	040	01	10 L 2018	2017PF0003 2017PF0003 DETECTEUR DE FUMEE CHAMBRE FUNERAIRE	2 289.00	686.70	228.90 1 373.40
2018	281735	040	01	10 L 2019	2018PF0006 2018PF0006 INSTALLATION UNITE CLIM HALL CHAMBRE FUN	2 300.00	460.00	230.00 1 610.00
2020	281735	040	01	10 L 2021	2020PF0001 2020PF0001 GRILLE DISTRIBUTEUR DE BOISSONS	4 170.00	0.00	417.00 3 753.00
2020	281735	040	01	10 L 2021	2020PF0003 2020PF0003 REMPLACEMENT CLIMATISEUR CH FUNÉRAIRE DE	3 967.50	0.00	396.75 3 570.75
					Total imputation	12 726.50	1 146.70	1 272.65 10 307.15
2016	281735	040		10 L 2017	2016PF0003 2016PF0003 TRAVAUX DEPOS DES POMPES FUNEBRE	10 290.00	4 116.00	1 029.00 5 145.00
2016	281735	040		10 L 2017	2016PF0002 2016PF0002 TRAVAUX DE PEINTURE DEPOT DES POMPE	3 652.00	1 460.80	365.20 1 826.00
2016	281735	040		10 L 2017	2016PF0004 2016PF0004 POSE CLIMATISEUR DEPOT DES POMPE	6 319.00	2 527.60	631.90 3 159.50
					Total imputation	20 261.00	8 104.40	2 026.10 10 130.50
					Total nature 281735	32 987.50	9 251.10	3 298.75 20 437.65

Dépense

An. Acq.	Nature	Chapitre	Fonction	Amortiss. Dur T 1 An	N° inventaire INDIGO Numéro d'immo	Libellé de l'immo	Montant actif brut initial	Déjà amorti	Annuité 2021 Reste à amortir
1997	28181	040		10 L 2013	PF TRAVAUX 1997-02386 PF TRAVAUX		1 099.81	989.82	109.98 0.01
					Total imputation		1 099.81	989.82	109.98 0.01
					Total nature 28181		1 099.81	989.82	109.98 0.01

Dépense

An. Acq.	Nature	Chapitre	Fonction	Amortiss. Dur T 1 An	N° inventaire INDIGO Numéro d'immo	Libellé de l'immo	Montant actif brut initial	Déjà amorti	Annuité 2021 Reste à amortir
2017	28182	040	01	10 L 2018	2017PF0002		2 600.00	780.00	260.00
					2017PF0002	CHARIOT DISSIMULATION DE CORPS			1 560.00
						Total imputation	2 600.00	780.00	260.00 1 560.00
2011	28182	040		10 L 2012	PF10029		11 049.38	9 944.46	1 104.92
					2011-00240	VEHICULE MODUS			0.00
2012	28182	040		10 L 2013	PF12001		36 314.90	29 004.08	3 625.51
					2012-00243	Véhicule transport funéraire			3 625.51
2013	28182	040		10 L 2014	PF13001		38 064.90	26 645.43	3 806.49
					2013-00246	Véhicule de transport funeraire			7 612.98
2015	28182	040		10 L 2016	2015PF0001		38 000.00	19 000.00	3 800.00
					2015PF0001	ACHAT DE VEHICULE DE TRANSPORT FUNERAIRE			15 200.00
2016	28182	040		10 L 2017	2016PF0001		19 700.00	7 880.00	1 970.00
					2016PF0001	ACHAT MIMNI PELLE KUBOTA			9 850.00
						Total imputation	143 129.18	92 473.97	14 306.92 36 288.49
						Total nature 28182	145 729.18	93 253.97	14 566.92 37 848.49

Dépense

An. Acq.	Nature	Chapitre	Fonction	Amortiss. Dur T 1 An	N° inventaire INDIGO Numéro d'immo	Libellé de l'immo	Montant actif brut initial	Déjà amorti	Annuité 2021 Reste à amortir
2018	28184	040	01	15 L 2019	2018PF0004		1 790.00	238.66	119.33
					2018PF0004	RIDEAU DE GARAGE DEPOT			1 432.01
					Total imputation		1 790.00	238.66	119.33 1 432.01
2013	28184	040		15 L 2014	PF13002		5 905.62	2 755.97	393.71
					2013-12231	MEUBLE VITRINE			2 755.94
2013	28184	040		15 L 2014	PF13.003		4 248.54	1 982.68	283.24
					2013-12267	Mobilier chambre funéraire			1 982.62
					Total imputation		10 154.16	4 738.65	676.95 4 738.56
					Total nature 28184		11 944.16	4 977.31	796.28 6 170.57

Dépense

An. Acq.	Nature	Chapitre	Fonction	Amortiss. Dur T 1 An	N° inventaire INDIGO Numéro d'immo	Libellé de l'immo	Montant actif brut initial	Déjà amorti	Annuité 2021 Reste à amortir
2020	28188	040	01	1 L 2021	2020PF0002		5 165.00	0.00	5 165.00
					2020PF0002	LOT JARDINIÈRES			0.00
						Total imputation	5 165.00	0.00	5 165.00 0.00
2014	28188	040		10 L 2015	2014PF0001		1 600.00	960.00	160.00
					2014PF0001	INSTALLATION MONO SPLIT REVERSIBLE AU DE			480.00
						Total imputation	1 600.00	960.00	160.00 480.00
						Total nature 28188	6 765.00	960.00	5 325.00 480.00
Total général Dépense							198 525.65	109 432.20	24 096.93 64 936.72

DÉLIBÉRATIONS BUDGÉTAIRES

N°19 : FIXATION DES DURÉES D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Rapporteur(s) : Sylvie Petetin,

Service : Finances

Les conditions actuelles des durées d'amortissements, pour le budget principal et ses budgets annexes, ont été fixées et votées par délibérations depuis 1996, une mise à jour réglementaire des durées et des catégories d'amortissements est nécessaire aujourd'hui.

Les instructions budgétaires M14 et M4 précisent les obligations en matière d'amortissement et permettent aux collectivités d'en fixer librement les durées, tout en respectant les limites fixées pour chaque catégorie d'immobilisation.

Il est proposé d'appliquer les durées d'amortissement selon les catégories d'immobilisation concernées figurant dans les tableaux ci-dessous :

Afin d'assurer l'amortissement de tous les biens que la collectivité est susceptible d'acquérir, il est proposé d'appliquer pour d'éventuelles acquisitions à venir, relevant de catégories d'immobilisations ne figurant pas dans les tableaux annexés, la durée d'amortissement maximale autorisée par les instructions M14, M4.

BUDGET PRINCIPAL	
Catégorie de biens	Durée
Logiciels	2 ans
Matériel informatique	5 ans
Véhicules industriels	8 ans
Véhicules légers	10 ans
Matériel incendie	10 ans
Plantations	10 ans
Installations de voirie	10 ans
Autres équipements techniques	10 ans
Mobilier et matériel de bureau	15 ans
Immeuble de rapport	Selon la durée d'utilisation du bien
Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur 1 an (Art R232-1 du CGCT)	800 € HT

BUDGETS ANNEXES	
Catégorie de biens	Durée
Logiciels	2 ans
Matériel informatique	5 ans
Véhicules industriels	8 ans
Véhicules légers	10 ans
Matériel incendie	10 ans
Plantations	10 ans
Installations de voirie	10 ans
Autres équipements techniques	10 ans
Mobilier et matériel de bureau	15 ans
Constructions	30 ans
Immeuble de rapport	Selon la durée d'utilisation du bien
Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur 1 an (Art R232-1 du CGCT)	800 € HT

Pour celles relatives aux subventions d'équipement :

La durée maximale d'amortissement des subventions d'équipement versées est fixée par le décret n°2011-1951 du 23 décembre 2011 :

- 5 ans, lorsqu'elle finance des biens mobiliers, du matériel ou des études
- 15 ans, lorsqu'elle finance des biens immobiliers ou des installations

Je vous demande de bien vouloir :

1- PRÉCISER que les biens acquis avant le 1er janvier 2021 conservent leurs durées d'amortissements selon les délibérations antérieures.

2- DÉCIDER de fixer le seuil en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur, pour le budget principal et les budgets annexes à 800€ HT (Hors Taxes).

3- DE FIXER les nouvelles durées pour les biens acquis à compter du 1er janvier 2021 selon les modalités de la présente délibération.

DÉLIBÉRATIONS BUDGÉTAIRES

N°20 : CONTRATS DE COUVERTURE DU RISQUE DE TAUX

Rapporteur(s) : Sylvie Petetin,

Service : Finances

Par délibération n°2020-044, en date du 12 février 2020, le Conseil Municipal a autorisé la possibilité de mise en œuvre d'un ou plusieurs contrats d'opérations financières permettant de couvrir le risque de taux, soit par des instruments d'échange, soit par des instruments de garantie.

Il est précisé qu'aucun contrat n'a été conclu sur l'année 2020.

Il est proposé à l'Assemblée de renouveler cette autorisation pour une durée de 12 mois avec le même objectif : être en capacité de saisir toute opportunité offerte par le marché de sécuriser notre dette et/ou d'optimiser le coût de nos frais financiers, maintenir la structure de notre encours en adéquation avec les tendances du marché des taux.

Sur la base des taux anticipés actuellement par le marché, l'annuité budgétaire 2021 pour cet encours, relatif au budget principal et au budget annexe des Bassins de la Madeleine, a été estimée comme suit :

Capital	Intérêts	Flux
9 740 709.31 €	2 843 374.82 €	12 554 084.13 €

A travers ses mobilisations annuelles d'emprunt, et naturellement dans ses arbitrages sur les opérations de réaménagements, la Ville s'est attachée à mettre en œuvre une gestion responsable du stock de ses emprunts pour aboutir à une structure de son encours orientée majoritairement sur le taux fixe :

Type de taux	Encours au 31/12/20	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	55 137 330.69 €	51.87%	3.60%
Variable	4 984 683.19 €	4.69%	2.07%
Livret A	43 484 413.27 €	40.91%	1.57%
Structuré	2 689 567.74 €	2.53%	4.75%
<u>Cumul</u>	<u>106 295 994.89 €</u>	<u>100.00%</u>	<u>2.73%</u>

Dans un contexte financier toujours incertain, il convient d'envisager un éventuel recours aux instruments de marché en autorisant la mise en place d'instruments de couverture du risque de taux tels que Swap, Option sur Swap, Cap, Floor, Tunnel ainsi que tous instruments de marché dérivés des Swaps et Options de taux.

Je vous demande de bien vouloir :

1- DÉCIDER de recourir aux instruments de marché pour des opérations de couverture des risques de taux d'intérêt afin d'optimiser la gestion de la dette (sécurisation/désensibilisation de l'encours face aux risques de taux, réduire les coûts de financement) :

- pour une période limitée aux 12 mois à venir, sur les contrats d'emprunts constitutifs du stock de la dette, dont la liste est établie ci-après, ainsi que sur les emprunts nouveaux ou de refinancement à contracter sur la période et qui seront inscrits en section d'investissement du budget Principal et du budget annexe des Bassins de la Madeleine :

Références des emprunts budget Principal	Prêteur	Capital restant dû au 31/12/2020	Références emprunts budget Ville	Prêteur	Capital restant dû au 31/12/2020
000395	CDC	198 523,70 €	000473	CDC	307 050,40 €
000400	CDC	40 306,17 €	000474	CDC	377 000,91 €
000418	ARKEA	27 904,89 €	000475	CDC	839 203,25 €
000419	CREDIT AGRICOLE	43 231,27 €	000476	CE	2 347 976,59 €
000420	CDC	205 201,73 €	000477	CDC	577 454,75 €
000438	SG	402 160,71 €	000478	CDC	407 710,82 €
000439	CDC	174 473,64 €	000479	CDC	1 002 688,39 €
000440	SFIL	1 896 711,14 €	000480	CDC	48 018,20 €
000441	CE	2 513 223,79 €	000481	CDC	176 660,07 €
000442	CDC	207 335,68 €	000482	CE	8 867 300,75 €
000443	SFIL	639 585,50 €	000483	CDC	515 115,16 €
000444	CREDIT FONCIER	1 253 598,72 €	000484	CDC	85 963,36 €
000445	SG	297 742,18 €	000485	CDC	2 128 121,15 €
000447	CDC	2 804 632,44 €	000486	CAF	11 849,60 €
000448	CDC	866 282,89 €	000487	RI	5 993 751,32 €
000450	DEXIA CL	437 500,00 €	000488	ARKEA	6 649 931,84 €
000451	CE	336 017,87 €	000489	CDC	286 262,43 €
000452	CE	1 114 088,27 €	000490	CE	2 484 367,71 €
000453	SG	785 106,56 €	000491	CDC	325 534,03 €
000454	DEXIA CL	571 428,60 €	000492	CDC	213 577,63 €
000455	ARKEA	1 793 645,74 €	000493	CDC	2 307 674,63 €
000456	CE	1 415 507,69 €	000494	CE	3 049 656,67 €
000457	SFIL	2 689 567,74 €	000495	CDC	2 138 856,30 €
000458	SG	1 028 683,79 €	000496	CDC	514 739,70 €
000459	SFIL	1 393 681,09 €	000497	SCI KARLES	1 083 333,34 €
000460	CDC	575 265,93 €	000498	CDC	1 916 874,44 €
000461	CE	6 577 446,62 €	000499	CDC	1 061 540,86 €
000462	SFIL	1 201 476,03 €	000500	CAF	7 722,00 €
000463	SFIL	526 912,16 €	000501	CAF	43 416,00 €
000464	CE	1 910 813,97 €	000502	CE	3 100 000,00 €
000465	CREDIT AGRICOLE	1 231 758,23 €	000504	CE	3 500 000,00 €
000466	CDC	381 834,06 €	000505	CDC	220 235,65 €
000467	CDC	1 944 778,67 €	000506	CDC	1 182 596,10 €
000468	CREDIT MUTUEL	538 005,80 €	000507	CDC	1 565 051,52 €
000469	CDC	377 807,26 €	000508	CDC	990 000,00 €
000470	SCI KARLES	3 034 933,31 €	000509	CDC	785 000,00 €
000471	CE	2 098 700,80 €	000510	CDC	1 724 962,00 €
000472	CDC	54 191,33 €	000511	CE	2 925 000,00 €
			TOTAL BUDGET PRINCIPAL	105 352 263,54 €	
Références des emprunts budget annexe des Bassins de la Madeleine	Prêteur	Capital restant dû au 31/12/2020			
000449	CDC	543 731,35 €			
000503	CE	400 000,00 €			
TOTAL BUDGET ANNEXE DES BASSINS DE LA MADELEINE		943 731,35 €			
TOTAL GENERAL TOUS BUDGETS				106 295 994,89 €	

2- AUTORISER le Maire à conclure des opérations de marché et à résilier ou modifier, avec ou sans indemnités, les contrats qui seront conclus ou à conclure, en fonction des fluctuations des taux d'intérêts aux fins de s'en prémunir contre ou d'en tirer parti, il s'agit :

- des contrats d'échange de taux d'intérêt (SWAP)
- et/ou des contrats d'accord de taux futur (FRA)
- et/ou des contrats de garantie de taux plafond (CAP)
- et/ou des contrats de garantie de taux plancher (FLOOR)
- et/ou des contrats de garantie de taux plafond et de taux plancher (COLLAR)
- et/ou toutes autres opérations de marché (opérations de marché dérivées, opérations structurées)

3- PRÉCISER :

- que les index de référence des contrats d'emprunts et des contrats de couverture pourront être le T4M, le TAM, l'EONIA, le TMO, le TME, l'EURIBOR, ou tout autre taux parmi ceux communément utilisés sur les marchés concernés (LIBOR, STIBOR, TEC, CMS..)
- qu'il pourra être procédé, chaque fois que nécessaire, à l'annulation, la modification ou au retournement d'une opération avec ou sans indemnité,
- que la durée maximale de chaque opération conclue ne devra pas être supérieure à la durée d'amortissement résiduelle des emprunts sur lesquels porteront les opérations de marché,
- que des primes ou commissions contractuelles pourront être versées aux contreparties ou aux intermédiaires financiers, soit en pourcentage de l'encours visé par l'opération pour les primes, soit en pourcentage du montant de l'opération envisagée pour les commissions, pendant toute la durée de celle-ci, ou encore forfaitairement.

4- INDIQUER que le Maire :

- organisera la mise en concurrence entre établissements et retiendra les meilleures offres au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné, de l'objectif financier attendu et des primes et commissions à verser,
- passera les ordres auprès du ou des établissements retenus et signera tous les documents et actes se rapportant aux opérations de marché ci-dessus détaillées.

5- RAPPELER :

- que le Conseil Municipal est tenu informé de chaque contrat conclu lors de la séance suivant la réalisation de l'opération dans les conditions requises par les textes en vigueur,
- qu'une annexe est jointe au compte administratif ainsi qu'au budget primitif de chaque exercice suivant la date de conclusion du ou des contrats, présentant les caractéristiques de chaque contrat, le montant des éléments de dettes couverts et les pertes et profits constatés sur chaque opération.

DÉLIBÉRATIONS BUDGÉTAIRES

N°21 : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2021 DE L'OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME

Rapporteur(s) : Sébastien Abonneau,

Service : Finances

En vertu de l'article L 2231-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le budget de l'Office Municipal de Tourisme d'Arles, Établissement Public Industriel et Commercial (EPIC), est délibéré par le Comité de Direction, mais doit également être soumis au Conseil Municipal pour approbation.

Le budget primitif 2021, de l'Office Municipal de Tourisme, approuvé par son comité de direction en date du 4 mars 2021 (délibération n°08/21), est présenté en équilibre à la somme de :

1 953 378.77 €uros en section d'exploitation
134 019.49 €uros en section d'investissement

Il est notamment financé par le reversement, par la Ville, du produit de la taxe de séjour perçu et d'une partie de la taxe additionnelle aux droits de mutation pour un montant total de 1 093 700 €uros.

Je vous demande de bien vouloir :

1- APPROUVER le Budget Primitif 2021 de l'Office Municipal de Tourisme.

2- REVERSER à l'Office Municipal du Tourisme le produit de la taxe de séjour et une partie du produit de la taxe additionnelle aux droits de mutation pour un montant total de 1 093 700 €uros.

OBJET : DELIBERATION PORTANT SUR LE BUDGET PRIMITIF 2021

Monsieur le Président expose :

- 1) Vu la délibération 01-2021 du Comité de Direction précédent, du 12 février 2021 concernant l'approbation du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) et après en avoir débattu, le Comité de Direction de l'Office Municipal de Tourisme d'Arles approuve le budget pour 2021, tel qu'il lui a été présenté.

Ci-joint annexés :

- Budget Primitif 2021
- Tableau des effectifs permanents 2021 (dans le cadre de la RGPD et dans le respect de la protection des données personnelles, le tableau des échelons et indices du personnel, conformément au budget primitif, est co-signé par le directeur et le président et adressé confidentiellement au comptable public sous forme d'arrêté).

Section exploitation : 1 953 378.77 euros
Section d'investissement : 134 019.49 euros

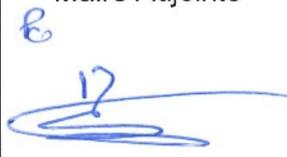
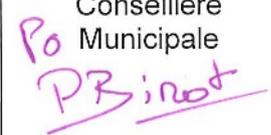
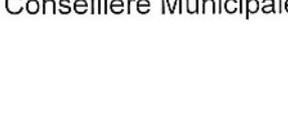
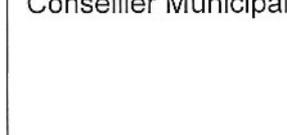
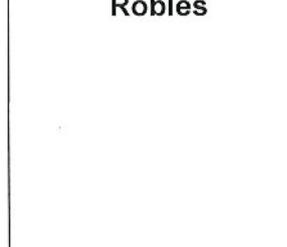
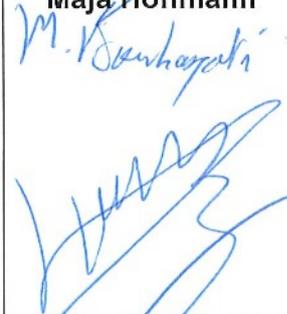
- 2) Nous vous rappelons que le contrôle des dépenses et des recettes se fait au niveau des chapitres, comme le prévoit la configuration de notre Budget Primitif.

Fait et délibéré à Arles par le Président et les membres du Comité de Direction de l'Office de Tourisme.

Ont signé le Président et les membres présents du Comité de Direction.

	Répartition des Votes	<i>Le Nombre des votants est inscrit en séance de façon manuscrite et validée par le Président de séance.</i>
Nombre de Votants	15	
Voix pour	13	
Voix contre	0	
Abstention	2	

La délibération 06-2021 de l'Office de Tourisme a été adoptée par les membres présents ou représentés selon le décompte ci-dessus.

Sébastien Abonneau Président - Maire Adjoint 			
Claire De Causans Vice-Présidente - Maire Adjointe 			
Mandy Graillon Maire Adjointe 	Sophie Aspord Maire Adjointe 	Michel Navarro Maire Adjoint 	Sibylle Laugier Maire Adjointe 
Chloé Mourisard Conseillère Municipale Po PBirnot 	Françoise Pams Conseillère Municipale 	Mohammed Rafai Conseiller Municipal 	
CCI du Pays d'Arles Nicolas Ducros Archiver AGALI 	Conservatoire du Littoral Caroline Meffre 	Festiv'Arles Marie-Claude Robles 	GACA -Arleshopping Xavier Savary M/Monetto 
LUMA Arles Maja Hoffmann M. Saurhagati 	Les Rencontres d'Arles Aurélie de Lanlay Camille Blatte 	Les Suds à Arles Marie-José Justamond 	UMIH13 du Pays d'Arles Jean Lavastre 

REPUBLIQUE FRANCAISE

41069966400042	Office Municipal de Tourisme d Arles
----------------	--------------------------------------

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE ARLES MUNICIPALE CAMARGUE

SERVICE PUBLIC LOCAL

M4

BUDGET PRIMITIF

BUDGET PRINCIPAL

ANNEE 2021

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS D'EXPLOITATION VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	1 953 378,77	1 723 729,62
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE		229 649,15
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		1 953 378,77	1 953 378,77

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	134 019,49	51 449,74
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		82 569,75
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		134 019,49	134 019,49

TOTAL

TOTAL DU BUDGET	2 087 398,26	2 087 398,26
------------------------	---------------------	---------------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+prop)
011	Charges à caractère général	1 950 676,53		776 402,41		776 402,41
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 256 032,44		1 082 226,62		1 082 226,62
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	13 185,00		11 700,00		11 700,00
Total des dépenses de gestion des services		3 219 893,97		1 870 329,03		1 870 329,03
66	Charges financières	500,00				
67	Charges exceptionnelles	88 247,58		3 000,00		3 000,00
68	Dotations aux prov. et aux dépréciations	22 000,00		29 500,00		29 500,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés					
022	Dépenses imprévues					
Total des dépenses réelles d'exploitation		3 330 641,55		1 902 829,03		1 902 829,03
023	Virement à la section d'investissement					
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	46 056,62		50 549,74		50 549,74
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. d'exp.					
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		46 056,62		50 549,74		50 549,74
TOTAL		3 376 698,17		1 953 378,77		1 953 378,77

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES

1 953 378,77

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+prop)
013	Atténuations de charges	35 000,00		86 583,30		86 583,30
70	Ventes de produits fabriqués, prestations ...	2 019 880,00		503 698,06		503 698,06
73	Produits issus de la fiscalité					
74	Subvention d'exploitation	15 000,00				
75	Autres produits de gestion courante	1 107 500,00		1 118 705,00		1 118 705,00
Total des recettes de gestion des services		3 177 380,00		1 708 986,36		1 708 986,36
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels	2 200,00		6 623,00		6 623,00
78	Reprises sur prov. et sur dépréciations	1 154,76		8 043,96		8 043,96
Total des recettes réelles d'exploitation		3 180 734,76		1 723 653,32		1 723 653,32
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	576,30		76,30		76,30
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. d'exp.					
Total des recettes d'ordre d'exploitation		576,30		76,30		76,30
TOTAL		3 181 311,06		1 723 729,62		1 723 729,62

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

229 649,15

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES

1 953 378,77

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	50 473,44
---	-----------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+prop)
20	Immobilisations incorporelles	42 400,00		20 700,00		20 700,00
21	Immobilisations corporelles	111 937,77		113 243,19		113 243,19
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	Total des opérations d'équipement					
	Total des dépenses d'équipement	154 337,77		133 943,19		133 943,19
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées	6 000,00				
18	Compte de liaison, affectation à (BA Régie)					
26	Participations et créances rattachées					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues					
	Total des dépenses financières	6 000,00				
4581	Total des opé. pour compte de tiers					
	Total des dépenses réelles d'investissement	160 337,77		133 943,19		133 943,19
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	576,30		76,30		76,30
041	Opérations patrimoniales					
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	576,30		76,30		76,30
	TOTAL	160 914,07		134 019,49		134 019,49

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

+

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

134 019,49

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+prop)
13	Subventions d'investissement			900,00		900,00
16	Emprunts et dettes assimilées	30 000,00				
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	Total des recettes d'équipement	30 000,00		900,00		900,00
10	Dotations, fonds divers et réserves					
106	Réserves	900,00				
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison, affectation à (BA Régie)					
26	Participations et créances rattachées					
27	Autres immobilisations financières					
	Total des recettes financières	900,00				
4582	Total des opé. pour le compte de tiers					
	Total des recettes réelles d'investissement	30 900,00		900,00		900,00
021	Virement de la section d'exploitation					
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	46 056,62		50 549,74		50 549,74
041	Opérations patrimoniales					
	Total des recettes d'ordre d'investissement	46 056,62		50 549,74		50 549,74
	TOTAL	76 956,62		51 449,74		51 449,74

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

+

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

134 019,49

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'exédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT**

50 473,44

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	Charges à caractère général	776 402,41		776 402,41
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 082 226,62		1 082 226,62
014	Atténuations de produits			
60	<i>Achats et variation des stocks</i>			
65	Autres charges de gestion courante	11 700,00		11 700,00
66	Charges financières			
67	Charges exceptionnelles	3 000,00		3 000,00
68	Dot. aux amort. , aux dépréciations et aux provisions	29 500,00	50 549,74	80 049,74
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés			
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>			
022	Dépenses imprévues			
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>			
	Dépenses d'exploitation- Total	1 902 829,03	50 549,74	1 953 378,77

+

D 002 RÉSULTAT REPORTE OU ANTICIPE	=
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 953 378,77

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement		76,30	76,30
14	<i>Provisions réglementées et amortissement dérogatoires</i>			
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation (BA, règle)			
	Total des opérations d'équipement			
20	immobilisations incorporelles	20 700,00		20 700,00
21	Immobilisations corporelles	113 243,19		113 243,19
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances rattachées			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissements des immobilisations (reprises)</i>			
29	<i>Dépréciations des immobilisations</i>			
39	<i>Dépréciations des stocks et en-cours</i>			
4581	Opérations pour compte de tiers			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
3...	Stocks			
020	Dépenses imprévues			
	Dépenses d'investissement - Total	133 943,19	76,30	134 019,49

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	134 019,49

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES - (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
013	Atténuations de charges	86 583,30		86 583,30
60	Achats et variations des stocks			
70	Ventes de produits fabriqués, prestations ...	503 698,06		503 698,06
71	Production stockée (ou déstockage)			
72	Production immobilisée			
73	Produits issus de la fiscalité			
74	Subventions d'exploitation			
75	Autres produits de gestion courante	1 118 705,00		1 118 705,00
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels	6 623,00	76,30	6 699,30
78	Reprises sur amortissements et provisions	8 043,96		8 043,96
79	Transferts de charges			
	Recettes d'exploitation - Total	1 723 653,32	76,30	1 723 729,62

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	229 649,15
------------------------------------	------------

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 953 378,77
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)			
13	Subventions d'investissement	900,00		900,00
14	Provisions réglementées et amortissements dérogatoires			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation BA, régies			
20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances rattachées			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations (reprises)		50 549,74	50 549,74
4582	Opérations pour compte de tiers			
461	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
3 ...	Stocks			
021	Virement de la section d'exploitation			
	Recettes d'investissement - Total	900,00	50 549,74	51 449,74

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	82 569,75
---	-----------

AFFECTION AU COMPTE 106	
-------------------------	--

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	134 019,49
---	-------------------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire Budget primitif précédent	Propositions nouvelles	Vote
011	Charges à caractère général	1 950 676,53	776 402,41	
6037	Variation des stocks de marchandises et de terrain	25 021,86	33 106,57	
604	Achats d'études, prestations de services, équipeme	637 674,97	203 643,67	
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie, ...)	4 300,00	4 300,00	
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	2 614,00	4 600,00	
6064	Fournitures administratives	3 350,00	3 700,00	
6066	Carburants	1 600,00	900,00	
6068	Autres matières et fournitures	660,00	1 500,00	
607	Achats de marchandises	21 530,00	14 300,00	
6122	Crédit-bail mobilier	4 109,26	4 100,00	
6132	Locations immobilières	800,00	800,00	
6135	Locations mobilières	860,00	860,00	
61551	Matériel roulant	1 000,00	1 000,00	
61558	Autres biens mobiliers	1 500,00	2 180,00	
6156	Maintenance	28 600,00	33 460,00	
6161	Primes d'assurances/Multirisques	8 000,00	8 000,00	
618	Divers	2 000,00	3 000,00	
6226	Honoraires	26 500,00	29 783,00	
6231	Annonces et insertions	17 970,00	5 468,57	
6233	Foires et expositions	32 000,00	8 000,00	
6236	Catalogues et imprimés	50 000,00	39 000,00	
6238	Divers	18 500,00	17 500,00	
6244	Transports administratifs	500,00	500,00	
6251	Voyages et déplacements	4 000,00	1 000,00	
6255	Frais de déménagement	300,00		
6256	Missions	24 000,00	6 000,00	
6257	Réceptions	13 360,00	3 000,00	
6261	Frais d'affranchissement	12 000,00	9 000,00	
6262	Frais de télécommunications	6 600,00	5 000,00	
627	Services bancaires et assimilés	6 000,00	3 500,00	
6281	Concours divers (cotisations)	12 236,40	13 853,60	
6288	Autres	781 700,00	315 167,00	
637	Autres impôts, taxes et versements assimilés (autr	1 200,00	200,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 266 032,44	1 082 226,62	
6311	Taxe sur les salaires	62 000,00	58 800,00	
6333	Participation des employeurs à la formation profes	19 000,00	16 500,00	
6334	Participation des employeurs à l'effort de constru	3 800,00		
6411	Salaires, appointements, commissions de base	836 086,35	688 816,80	
6451	Cotisations à l'URSSAF	185 000,00	175 282,59	
6453	Cotisations aux caisses de retraites	73 146,09	73 238,81	
6454	Cotisations aux ASSEDIC	35 000,00	36 538,42	
6475	Médecine du travail, pharmacie	4 000,00	4 000,00	
6478	Autres charges sociales diverses	34 000,00	25 050,00	
648	Autres charges de personnel	4 000,00	4 000,00	
65	Autres charges de gestion courante	13 185,00	11 700,00	
651	Redevances pour concessions, brevets, licences, pr	7 500,00		
6518	Autres		9 200,00	
6532	Frais de mission	600,00		
6541	Créances admises en non-valeur	1 065,00	1 500,00	
658	Charges diverses de gestion courante	4 000,00	1 000,00	
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=(011+012+65)		3 219 893,97	1 870 329,03	
66	Charges financières (b)	600,00		
66111	Intérêts réglés à l'échéance	500,00		

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire Budget primitif précédent	Propositions nouvelles	Vote
67	Charges exceptionnelles (c)	88 247,58	3 000,00	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	3 000,00	3 000,00	
678	Autras charges exceptionnelles	85 247,58		
68	Dotations aux amortissements et aux provisions (d)	22 000,00	29 500,00	
6815	Dotations aux provisions pour risques et charges d	20 000,00	28 000,00	
6817	Dotations aux provisions pour dépréciation des act	2 000,00	3 500,00	
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d		3 330 641,55	1 902 829,03	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	46 056,62	50 549,74	
6811	Dotations aux amortissements sur immobilisations i	46 056,62	50 549,74	
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		46 056,62	50 549,74	
043	Opérat° ordre intérieur de la section			
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		46 056,62	50 549,74	
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		3 376 698,17	1 953 378,77	

RESTES A REALISER N-1	+	
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	+	
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	=	1 953 378,77

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire Budget primitif précédent	Propositions nouvelles	Vote
013	Atténuations de charges	35 000,00	86 583,30	
6037	Variation des stocks de marchandises et de terrain	35 000,00	40 606,00	
64196	Autres remboursements		45 977,30	
70	Ventes produits fabriqués, prestations	2 019 880,00	503 698,08	
706	Prestations de services	1 715 580,00	457 130,00	
707	Ventes de marchandises	37 100,00	16 340,00	
7082	Commissions et courtages	94 200,00	27 528,08	
7085	Ports et frais accessoires facturés	173 000,00	2 700,00	
74	Subventions d'exploitation	15 000,00		
74	Subventions d'exploitation	15 000,00		
75	Autres produits de gestion courante	1 107 500,00	1 118 705,00	
753	Reversement taxe de séjour	1 000 000,00	720 000,00	
7588	Autres	107 500,00	398 705,00	
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=(013+70+74+75)		3 177 380,00	1 708 988,36	
77	Produits exceptionnels (b)	2 200,00	6 623,00	
7711	Dédits et pénalités perçus	500,00	500,00	
7714	Récouvrement sur créances admises en non valeur	700,00		
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de ge		600,00	
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atte	1 000,00	5 523,00	
78	Reprises sur amortissements et provisions (c)	1 154,76	8 043,96	
7815	Reprises sur provisions pour risques et charges d'		7 043,96	
7817	Reprises sur provisions pour dépréciation des acti	1 154,76	1 000,00	
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c		3 180 734,76	1 723 653,32	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	576,30	76,30	
777	Quote-part des subventions d'investissement virée	576,30	76,30	
043	Opérat° ordre Intérieur de la section			
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		576,30	76,30	
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		3 181 311,06	1 723 729,62	

RESTES A REALISER N-1	+	
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	+	229 649,16
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	=	1 953 378,77

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

III - VOTE DU BUDGET		III		
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES		B1		
Chap/ art	Libellé	Pour mémoire Budget primitif précédent	Propositions nouvelles	Vote
20	Immobilisations incorporelles	42 400,00	20 700,00	
2031	Frais d'études	10 000,00		
2051	Concessions et droits assimilés	32 400,00	20 700,00	
21	Immobilisations corporelles	111 937,77	113 243,19	
2153	Installations à caractère spécifique	10 000,00	10 400,00	
216	Collections et oeuvres d'art	650,00	10 000,00	
2181	Autres immobi. corpor. reçues /mise à disposition	11 000,00	10 000,00	
2182	Autres immobi. corpor. reçues /mise à disposition	10 000,00	20 000,00	
2183	Autres immobi. corpor. reçues /mise à disposition	49 657,60	42 694,24	
2184	Autres immobi. corpor. reçues /mise à disposition	10 000,00	10 000,00	
2188	Autres	20 630,17	10 148,95	
Total des dépenses d'équipement		154 337,77	133 943,19	
16	Emprunts et dettes assimilées	6 000,00		
1641	Emprunts en euro	6 000,00		
Total des dépenses financières		6 000,00		
TOTAL DEPENSES REELLES		160 337,77	133 943,19	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	576,30	76,30	
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur</i>	576,30	76,30	
13913	Départements	76,30	76,30	
13918	Subventions d'équipement - Autres	500,00		
	<i>Charges transférées</i>			
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		576,30	76,30	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		160 914,07	134 019,49	

		+
	RESTES A REALISER N-1	
		+
	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	
		=
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	134 019,49

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D' INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire Budget primitif précédent	Propositions nouvelles	Vote
13	Subventions d'investissement		900,00	
1318	Autres		900,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	30 000,00		
1641	Emprunts en euro	30 000,00		
Total des recettes d'équipement		30 000,00	900,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	900,00		
1064	Réserves réglementées	900,00		
Total des recettes financières		900,00		
TOTAL DES RECETTES REELLES		30 900,00	900,00	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	46 056,62	50 549,74	
28031	Frais d'études	532,13	532,13	
2805	Concessions et droits similaires, brevets, licence	13 066,83	19 609,94	
28153	Installations à caractère spécifique	1 953,24	3 813,89	
28181	Installations générales, agencements et aménagement	6 141,81	2 887,73	
28182	Matériel de transport	4 267,00	4 267,00	
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	6 071,84	7 935,37	
28184	Mobilier	8 104,65	6 003,16	
28188	Autres	4 919,12	5 500,52	
Total des prélèvements provenant de la section d'exploitation		46 056,62	50 549,74	
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		46 056,62	50 549,74	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des recettes réelles et d'ordre)		76 956,62	51 449,74	

+

RESTES A REALISER N-1	
	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	82 569,75
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	134 019,49

IV - ANNEXES	IV
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) : 0			17/12/2020
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
Linéaire	FRAIS D'ETUDES	3 ans	
Linéaire	CONCESSIONS ET DROITS ASSIMILES	2 à 3 ans	
Linéaire	INSTALLATIONS A CARACTERE SPECIFIQUE	4 à 5 ans	
Linéaire	MATERIEL INDUSTRIEL	5 ans	
Linéaire	INSTALL.GENERALES,AGENCEMENTS,AMN	5 ans	
Linéaire	MATERIEL DE TRANSPORT	5 ans	
Linéaire	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	4 ans	
Linéaire	MOBILIER	4 à 10 ans	
Linéaire	AUTRES	3 à 30 ans	

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice..... 14 VOTES : Pour..... 13
 Nombre de membres présents..... 10 Contre..... 0
 Nombre de suffrages exprimés..... 15 Abstentions..... 2

Date de convocation : 24/02/2020.

Présenté par S. Abonneau

A Arles le 04/03/2021

Délibéré par CD réuni en session

A Arles le 04/03/2021

Les membres _____

Certifié exécutoire par _____, compte tenu de la transmission en préfecture, le _____, et de la publication le _____ A _____ le _____



**TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL PERMANENT
au 01/01/2021**

Service	ETP	Dénomination du Poste	Personne occupant le poste	mail
DIRECTION - 1 -	1	Directeur Général	Jean-Pierre BCEUF	jpbpro@arlestourisme.com
ADMINISTRATION - 2 -	1	Comptable	Gilles HOVANEISSIAN	g.hovaneissian@arlestourisme.com
	1	Secrétaire	Corinne VALANCE	direction@arlestourisme.com
MARKETING - 8 -	1	Directrice Marketing et Commerciale	Anne BENEZECH	a.benezech@arlestourisme.com
	1	Attachée de Presse	Hélène DROUET	h.drouet@arlestourisme.com
	1	Chargée de mission Editions Logistique Hébergements Restaurants	Michelle GINOUX	m.ginoux@arlestourisme.com
	1	Webmestre	Fabrice SOLIVERES	f.soliveres@arlestourisme.com
	1	Chargée de communication num	Marianne LOUVET	coordination@arlestourisme.com
	1	Conseillère en produits touristiques	Françoise PANSIER	f.pansier@arlestourisme.com
	1	Manager Visites guidées	Julie ZARATE	j.zarate@arlestourisme.com
	1	Conseillère en produits touristiques	Sophie DISSET	s.disset@arlestourisme.com
ACCUEIL - 5,8 - (hors saisonniers)	1	Manager Accueil	Pascale PAGNI	p.pagni@arlestourisme.com
	1	Régisseur de Recettes	Mireille BENVENUTI	m.benvenuti@arlestourisme.com
	0,8	Conseillère en séjour	Carole PEREZ	c.perez@arlestourisme.com
	1	Conseillère en séjour	Ester KUKRALOVA (1)	e.kukralova@arlestourisme.com
	1	Conseillère en séjour	Blanca MAS MARTINEZ	b.mas@arlestourisme.com
	1	Conseillère en séjour	Alifa BOUALAM	alifa.boualam@arlestourisme.com
TOTAL EFFECTIFS	16,8			

(1) Rupture conventionnelle et départ prévisionnel au 31 mars 2021. Pas de remplacement envisagé dans le contexte actuel.

VIE DE LA CITÉ

N°22 : CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DES ARENES D'ARLES 2020-2023 - AVENANT N°2 - REPORT EN JUIN 2021 DE LA FERIA DE PAQUES 2021

Rapporteur(s) : Emmanuel Lescot,

Service : Audit financier

En raison de l'épidémie de covid-19, aucun spectacle ne peut être ni prévu ni organisé avec certitude dans les prochaines semaines, la Ville d'Arles et le Concessionnaire se sont rapprochés pour étudier les modalités de mise en œuvre du contrat pour l'année 2021 et notamment l'organisation de la Feria de Pâques, et ont décidé d'un commun accord du report de la date de cette manifestation aux 4, 5 et 6 juin 2021,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L1411-5 et L1411-6,

Vu le Code de la commande publique, et notamment ses articles L.6-3° et R3135-5,

Vu le contrat de concession de service public pour l'exploitation des Arènes d'Arles, selon le régime de la délégation de service public, notifié à son titulaire, LUDI ARLES ORGANISATION, le 15 janvier 2020, pour une durée de quatre ans, soit jusqu'au 31 décembre 2023,

Vu l'avenant n°1 au contrat de concession, portant modification de dispositions tarifaires pour la Feria du Riz 2020,

Considérant que cette Feria sera composée d'un nouveau programme, comprenant notamment un spectacle grand public le vendredi soir, il convient d'autoriser la création d'une nouvelle grille tarifaire :

Tarifs proposés : deux catégories :

Les tribunes : 18€

Les générales : 14€

Pour les enfants de moins de 12 ans : 7€.

Considérant la demande du Concessionnaire d'ajustements et modifications de certaines dispositions tarifaires, il est proposé d'insérer ces modifications dans un avenant n°2 ;

Conformément à l'article L1411-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commission de délégation de service public doit être consultée pour avis par l'assemblée délibérante sur tout projet d'avenant, avant que la dite assemblée délibérante ne se prononce ;

Considérant l'avis favorable rendu par la Commission de délégation de service public le 5 février 2021 ;

Je vous demande de bien vouloir :

1- APPROUVER les termes de l'avenant n°2 à la concession de service public pour l'exploitation des Arènes d'Arles, avec LUDI ARLES ORGANISATION, pour le report aux 4, 5 et 6 juin 2021 de la Feria de Pâques 2021.

2- APPROUVER le programme prévisionnel de cette manifestation, et notamment la création d'un spectacle grand public le vendredi soir.

3- AUTORISER les modifications tarifaires applicables aux spectacles reportés en juin 2021 : la non application de la réduction de 10% des formules d'abonnement et la nouvelle grille tarifaire pour le spectacle grand public du vendredi soir.

4- AUTORISER Monsieur le Maire à signer, au nom et pour le compte de la Ville l'avenant n°2 à la concession de service public pour l'exploitation des Arènes d'Arles, ainsi que tout document à intervenir dans la mise en œuvre de cette délibération.



ARLES
PATRIMOINE MONDIAL DE L'HUMANITÉ

Audit Finances
Hôtel de Ville
BP 90196
13637 ARLES Cedex

**Concession de service public pour l'exploitation des Arènes d'Arles
2020-2023**

AVENANT N°2

Entre les soussignés,

La Ville d'Arles

Représentée par Monsieur Patrick de Carolis, Maire d'Arles, agissant en vertu de la délibération du Conseil municipal n° 2021_ du ,

Adresse : Hôtel de Ville, BP 90196, 13637 ARLES Cedex

Ci-après désignée par le terme «la Ville» ou «Autorité Concédante»,

D'une part,

Et

La Société par actions simplifiée LUDI ARLES ORGANISATION

Représentée par : Madame Lola Jalabert, Présidente

Adresse : Mas de la Chassagne, 13200 ARLES

Adresse mail : ludiarlesorganisation@orange.fr

Téléphone : 06 14 75 77 91 ou 06 82 92 61 31 ou 06 83 83 85 04

Ci-après désignée par le terme «Concessionnaire»,

D'autre part,

PRÉAMBULE

Le contrat de concession de service public pour l'exploitation des Arènes d'Arles (Amphithéâtre), selon le régime de la délégation de service public, a été notifié à son titulaire, LUDI ARLES ORGANISATION, le 15 janvier 2020, pour une durée de quatre ans, soit jusqu'au 31 décembre 2023.

Or, la crise sanitaire due à l'épidémie de covid-19 bouleverse l'ensemble des acteurs économiques et culturels et empêche la tenue des manifestations culturelles et des spectacles.

La Ville et le Concessionnaire se sont donc rapprochés pour étudier les possibilités de mise en œuvre du contrat pour l'année 2021 : le titulaire propose une adaptation de la programmation des spectacles prévus au contrat ainsi que des dates pour la tenue des spectacles, pour tenir compte des exigences sanitaires. Cette nouvelle programmation s'accompagne d'ajustements de diverses dispositions tarifaires.

Modifications de certaines clauses contractuelles en raison de la crise sanitaire

Article 1 – Modification de la date de la Féria de Pâques 2021

La crise sanitaire que traverse le pays ne permet pas d'appréhender avec sérénité l'organisation de l'événement taurin majeur que représente la Féria de Pâques à Arles, ni toutes les festivités associées dans leur intégralité, comme il était prévu en application du contrat de concession, du 2 au 5 avril 2021, lors de la période de Pâques.

C'est pour cela que la décision a été prise d'un commun accord entre la direction des arènes et la Ville d'Arles de reporter les spectacles taurins, les animations et les rendez-vous dans la ville : les nouvelles dates choisies sont le vendredi 4, samedi 5 et dimanche 6 juin 2021.

Cette Féria sera composée :

- d'un spectacle grand public le vendredi 4 juin,
- d'une novillada sans picador avec l'École Taurine du Pays d'Arles et d'une corrida de toros le samedi 5 juin,
- d'une corrida de rejon et d'une corrida de toros le dimanche 6 juin.

Article 2 – Dispositions tarifaires

La grille tarifaire initialement prévue au contrat ne permet pas un équilibre économique si les jauges d'accueil des spectacles sont revues à la baisse, comme cela a été le cas pour la féria du Riz.

C'est pourquoi, le Concessionnaire a sollicité la Ville pour que la remise de 10% sur la vente des abonnements ne soit pas appliquée pour les ventes des spectacles de juin 2021.

Spectacle du vendredi soir : il s'agit d'un spectacle grand public, non prévu au contrat :

Tarifs proposés : deux catégories :

Les tribunes : 18€

Les générales : 14€

Pour les enfants de moins de 12 ans : 7€.

Les autres aspects de la grille tarifaire restent inchangés par rapport à l'exercice précédant : il est décidé de ne pas faire application de la clause contractuelle d'actualisation des tarifs au 1^{er} janvier 2021 (article 17.1).

Article 3 – Autres dispositions

Les clauses et conditions du contrat initial demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant qui prend effet à compter de sa notification.

Fait à Arles, le

Monsieur Patrick de Carolis, Maire d'Arles

Madame Lola Jalabert, Présidente de la SAS LUDI ARLES ORGANISATION

VIE DE LA CITÉ

N°23 :MUSÉE RÉATTU - DEMANDE DE SUBVENTIONS DRAC PACA

Rapporteur(s) : Claire de Causans,
Service : Musée Réattu

La Ville et son musée des Beaux-arts et d'art contemporain poursuivent un programme d'actions pour lesquelles l'accompagnement financier de la Direction Régionale des Affaires Culturelle (DRAC) Paca peut être sollicité à plusieurs titres :

1 - Pour le chantier des collections

Poursuite des actions en matière de conservation préventive : aménagement des réserves et contrôle des conditions climatiques, prévention et traitement des nuisibles, numérisation des collections, conditionnement des œuvres, actions dans le cadre du Département d'Art Sonore (DAS).

Plan de financement

Dépenses

1. Aménagement des réserves	9 655,00 €
2. Prévention et traitement des nuisibles	7 017,00 €
3. Numérisation des collections	3 000,00 €
4. Conditionnement des collections	7 000,00 €
5. Département d'art sonore	9 200,00 €
TOTAL	35 872,00 €

Recettes

Ville d'Arles	17 936,00 €
Drac PACA	17 936,00 €
TOTAL	35 872,00 €

2 - Pour sa Politique en faveur des publics

- Étude des publics pour évaluer le dispositif "Musée Parallèle" destiné au public handicapé.
- Offre de médiation écrite enrichie, à destination du public adulte individuel
- Stages de création pour sensibiliser les publics à la pratique artistique : stage de sculpture pour le public du champ social ; stage de création vidéo pour les adolescents ; ateliers de création d'Art sonore.

Plan de financement politique des publics

Dépenses

1. Étude des publics	4 000,00€
2. Offre de médiation écrite	5 000,00 €
3. Stages de création	6 900,00 €
TOTAL	15 900,00 €

Recettes

Ville d'Arles	7 950,00€
Drac PACA	7 950,00 €
TOTAL	15 900,00 €

Je vous prie de bien vouloir :

1- AUTORISER les demandes de subventions auprès de la DRAC Paca pour le chantier des collections et pour sa politique en faveur des publics,

2- AUTORISER Monsieur le Maire à signer au nom et pour le compte de la Ville d'Arles tout document relatif à cette délibération.

3- NOTER que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal.

FINANCES

N°24 :ACTUALISATION DES TARIFS DE LA TAXE DE SÉJOUR 2021

Rapporteur(s) : Sébastien Abonneau, Sylvie Petetin

Service : Finances

Régulièrement, des évolutions techniques et réglementaires interviennent sur la taxe de séjour. La présente délibération introduit les dernières modifications précisées par les lois et décrets.

MODIFICATION INTRODUITE PAR LA LOI DE FINANCES 2021 DU 29 DÉCEMBRE 2020

La loi de Finances pour 2021 n°2020-172 supprime la limite du plafonnement de la taxe proportionnelle à compter du 1er janvier 2021 pour les hébergements non classés. En 2020, le tarif de la taxe proportionnelle était plafonné au tarif applicable aux hôtels de tourisme 4 étoiles dans la limite de 2.30 € (hors taxes additionnelle du département de 10 %).

Ce plafonnement est donc supprimé et remplacé par le tarif le plus haut voté par la collectivité soit 4.20 € (hors taxe additionnelle du Département de 10%) correspondant à la catégorie « Palaces »

RAPPEL : INFORMATIONS GÉNÉRALES ET OBLIGATIONS

La taxe de séjour est destinée au développement et à la promotion du tourisme en permettant aux communes françaises de financer les dépenses liées à la fréquentation touristique ou à la protection de leurs espaces naturels.

Il convient de rappeler que le Conseil Départemental des Bouches du Rhône a instauré une taxe départementale additionnelle à la taxe de séjour de 10% depuis le 1er janvier 2017, et que la Ville d'Arles a souhaité conserver la collecte et la perception de la taxe de séjour, même si la communauté d'agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette, exerce la compétence « promotion du tourisme » depuis le 1er janvier 2018 (délibération n°2018-270 du 24 octobre 2018).

A - LA PERCEPTION ET LA DÉCLARATION PAR L'HÉBERGEUR :

La taxe de séjour doit être payée par le vacancier qui loge dans l'un des hébergements suivants : « Palace, hôtel, résidence de tourisme ou location de vacances entre particuliers, chambres d'hôtes, village de vacances, hébergement de plein air - camping, caravanage, port de plaisance, air de stationnement - et auberges collectives ».

La taxe de séjour perçue « au réel » est plus équitable entre logeurs hôteliers et hébergeurs privés qui reversent à la Ville, dans les mêmes conditions, le produit de la taxe réellement collectée ; elle est ainsi plus lisible par les hébergeurs touristiques, car elle est en lien proportionnel direct avec l'activité économique exercée (période d'ouverture et taux de remplissage).

Les hébergeurs déclarent eux-mêmes mensuellement, avant le 10 du mois suivant, le produit de la taxe de séjour, (qu'ils louent par une plate-forme de location ou pas), depuis leur espace dédié de télé-déclaration, via le site Internet mis à disposition par la Ville.

La taxe de séjour est recouvrée, chaque trimestre civil, dans les délais réglementaires détaillés sur l'avis des sommes à payer émis auprès de l'hébergeur par la Commune.

Période de recouvrement	
1er trimestre	1er janvier au 31 mars
2ème trimestre	1er avril au 30 juin
3ème trimestre	1er juillet au 30 septembre
4ème trimestre	1er octobre au 31 décembre

B - LES OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES :

Toute activité de location saisonnière est soumise obligatoirement à une déclaration préalable auprès de la commune, qui délivre un numéro d'enregistrement unique qui devra apparaître sur toutes les annonces des offres de location saisonnière quel que soit le support de promotion (délibérations n°2018-234 et n°2018-235 du 26 septembre 2018).

De plus, tout changement d'usage de locaux d'habitation en locaux destinés à la location de courte durée, doit faire l'objet d'une demande formelle auprès des services de la Commune (délibération n°2019-0061 du 27 mars 2019).

La grille tarifaire doit être affichée chez les logeurs professionnels, particuliers ou autres intermédiaires chargés de percevoir la taxe de séjour.

Chaque logeur est tenu de présenter un registre (ou son équivalent informatique) sur lequel seront mentionnés, à la date et dans l'ordre des perceptions effectuées, le nombre de personnes ayant séjourné dans l'établissement, le nombre de nuitées correspondantes, le montant de la taxe perçue ainsi que, le cas échéant, les motifs d'exonération.

C - LE CONTRÔLE POUR DÉFAUT DE DÉCLARATION :

Le montant des taxes acquittées peut être contrôlé par la commune. Le Maire et les agents commissionnés par lui, peuvent procéder à la vérification des déclarations produites. A cette fin, ils peuvent demander la communication des pièces comptables.

La procédure de taxation d'office a été revue afin de permettre aux communes d'adresser un avis de taxation d'office basé sur un montant estimé par l'ordonnateur à partir des éléments dont il dispose.

Par ailleurs, en cas de défaut de déclaration, d'absence ou de retard de paiement de la taxe collectée, et après mise en demeure, demeurée infructueuse, un avis de taxation d'office motivé sera communiqué au déclarant défaillant.

Tout retard dans le versement du produit de la taxe donnera lieu à l'application d'un intérêt égal à 0.20 % par mois de retard.

D - LA COLLECTE ET LE REVERSEMENT PAR LES PLATE-FORMES DE MISE EN RELATION :

Deux cas sont distingués :

- Les plateformes « intermédiaires de paiement » sont dans l'obligation de collecter la taxe de séjour pour le compte de loueurs non professionnels (particuliers), dans les mêmes conditions que les hébergeurs professionnels (hôtels, ...).

- Les plateformes qui ne sont pas « intermédiaires de paiement », peuvent être préposées à la collecte de la taxe de séjour et à l'exécution des formalités déclaratives correspondantes, si elles y ont été habilitées par les loueurs (professionnels ou non) propriétaires de l'établissement.

L'article 114 de la loi de finances pour 2020 a modifié la périodicité de reversement de la taxe de séjour collectée par les plateformes.

Pour ces plateformes, le versement de la taxe de séjour collectée du 1er janvier au 31 décembre s'effectuera au semestre : au plus tard le 30 juin et le 31 décembre de chaque année :

- Le versement au 30 juin, inclut les sommes collectées au titre de l'année antérieure qui n'auraient pas été encore reversées,
- Le versement au 31 décembre, doit inclure les sommes collectées avant le 30 juin et qui n'auraient pas été reversées à cette date.

Les plateformes sont tenues d'accompagner leurs versements d'un état déclaratif comportant la liste des informations transmises par les logeurs :

- Nombre de personnes ayant logé
- Nombre de nuitées constatées
- Montant de la taxe perçue
- Motifs d'exonération de la taxe de séjour, le cas échéant
- Date de la perception
- Adresse du logement
- Prix de chaque nuitée lorsque l'hébergement n'est pas classé
- Numéro d'enregistrement de l'hébergement (prévu à l'article L.324-1-1 du code du tourisme).

E - LES PRINCIPAUX TEXTES EN VIGUEUR RELATIFS A LA TAXE DE SÉJOUR :

Code Général des Collectivités Territoriales

Articles L2333-26 à L2333-28 : Dispositions générales sur la taxe de séjour,

Articles L2333-29 à L2333-32 et L2333-40 à L2333-42 : Assiette, tarif et exonération de la taxe de séjour,

Articles L2333-33 à L2333-39 : Recouvrement, contrôle et sanctions,

Articles R.2333-43 à R.2333-69 : Modalités générales sur la taxe de séjour, obligations du logeur, ...,

Décret n° 2019-1062 du 16 octobre 2019 relatif à la taxation d'office.

Code du Tourisme

Articles L.312-1, L422-3 et L422-5 : dispositions générales taxe de séjour.

F - NOUVELLE GRILLE TARIFAIRE DE LA TAXE DE SÉJOUR APPLICABLE A COMPTER DU 1ER JANVIER 2021 en annexe 1 à la présente délibération :

L'article L.2333-30 du Code Général des Collectivités Territoriales, les limites tarifaires sont « revalorisées chaque année dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation, hors tabac, de l'avant-dernière année, soit + 1,5 % pour 2019 (source INSEE). Pour la taxe de séjour 2021, compte tenu de ce taux, seul le tarif plafond applicable à la catégorie tarifaire des palaces évolue de 4,20 € au lieu de 4,10 € (4,20 € part communale et 0,42 € part départementale).

Une nouvelle catégorie d'hébergement est créée à compter du 1er janvier 2020 « les

auberges collectives ». Conformément au III de l'article 113 de la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019, le tarif applicable aux auberges collectives doit être celui adopté par la collectivité territoriale pour la catégorie des hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles et chambres d'hôtes (0.80 € part communale et 0.08 € part départementale)

Il est rappelé que depuis le 1er janvier 2019, la taxe de séjour applicable aux hébergements non classés ou en attente de classement « Hôtels, Résidences de Tourisme, Meublés de Tourisme et Villages Vacances » est proportionnelle au coût de la nuitée, selon le taux déterminé par la commune.

Les collectivités sont tenues d'informer l'administration fiscale des caractéristiques de leurs délibération (donc de leurs tarifs) par intégration des informations délibérées dans l'application OCSITAN.

Je vous demande de bien vouloir :

1- ABROGER la délibération n° 2020-0233 du 25/09/2020 à compter de la date d'application des nouveaux tarifs, soit au 1er janvier 2021.

2- ADOPTER l'ensemble des dispositions décrites dans la présente délibération.

3- DÉCIDER d'établir à compter du 1er janvier 2021 et dans les conditions fixées par la présente délibération, la taxe de séjour au réel selon le nouveau barème détaillé en annexe 1.

ANNEXE 1

TARIFS APPLICABLES AU 1^{er} JANVIER 2021

HEBERGEMENTS CLASSES

Catégories d'hébergements	Tarifs par personne et par nuitée		
	Commune d'Arles	10 % Additionnelle Conseil Départemental 13	Montant total à régler
Palaces	4,20 €	0,42 €	4,62 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, Résidences de tourisme 5 étoiles, Meublés de tourisme 5 étoiles	3,00 €	0,30 €	3,30 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, Résidences de tourisme 4 étoiles, Meublés de tourisme 4 étoiles	2,30 €	0,23 €	2,53 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, Résidences de tourisme 3 étoiles, Meublés de tourisme 3 étoiles	1,50 €	0,15 €	1,65 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, Résidences de tourisme 2 étoiles, Meublés de tourisme 2 étoiles, Villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,90 €	0,09 €	0,99 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, Résidences de tourisme 1 étoile, Meublés de tourisme 1 étoile, Villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, Chambre d'hôtes Auberges collectives	0,80 €	0,08 €	0,88 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles Tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,60 €	0,06 €	0,66 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles Tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €	0,02 €	0,22 €

Les chambres d'hôtes relèvent de la catégorie 1 étoile, car assimilables aux formules d'hébergement "bed and breakfast".

Sont exemptés de la Taxe de Séjour :

- Les personnes mineurs,
- Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la Commune,
- Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un logement temporaire

HEBERGEMENTS NON CLASSES OU EN COURS DE CLASSEMENT TAUX D'EQUILIBRE

Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air	Taux d'équilibre fixé à 5% appliqué par personne et par nuitée du prix HT de la nuitée
---	---

Le plafonnement de la taxe proportionnelle est fixé au tarif le plus élevé adopté par la collectivité soit 4.20 € (hors taxes additionnelles). La Taxe de séjour additionnelle du Conseil Départemental des Bouches du Rhône de 10 % s'ajoute au prix de la taxe de séjour calculé par personne et par nuitée.

FINANCES

N°25 : APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT - FIABILISATION DES BASES DE LA FISCALITÉ DIRECTE LOCALE - ENTRE LA VILLE D'ARLES, LA DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR ET DU DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Rapporteur(s) : Sylvie Petetin,

Service : Finances

La valeur locative cadastrale est un élément déterminant de la fiscalité directe locale, Elle sert à calculer l'assiette des taxes foncières et des taxes annexes dont la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, de la taxe d'habitation (résidences secondaires et locaux vacants) et de la contribution foncière des entreprises). La qualité de mise à jour des valeurs locatives réalisée par la DGFIP apparaît donc comme un nécessité pour une meilleure application fiscale locale.

La ville d'Arles, associée à la Direction régionale des Finances Publiques de Provence Alpes Côte d'Azur et du Département des Bouches-du-Rhône renforcent leur collaboration afin de fiabiliser les valeurs locatives des propriétés bâties et optimiser les bases fiscales communales.

La Commune d'Arles souhaite que le principe d'équité fiscale soit appliqué sur l'ensemble de son territoire.

Le présent « Contrat de partenariat / Fiabilisation des bases de fiscalité directe locale » définit les modalités d'échanges réciproques d'information entre l'administration fiscale et la collectivité en matière de fiscalité directe locale par la formalisation des deux axes de fiabilisation définis conjointement, chaque axe fait l'objet d'une fiche action détaillé en annexe du présent contrat :

Action n°1 / Vérification Sélective des Locaux

Ces opérations seront conduites par les services de la DGFIP. L'objectif est d'assurer un recensement le plus complet possible des bases sur lesquelles sont assises les impositions directes locales.

Action n°2 / Améliorer la gestion des adresses pour fiabiliser les bases fiscales

L'objectif de cette opération est d'améliorer l'identification des locaux grâce à une mise à jour des adresses des personnes, des locaux, et des parcelles afin de faciliter la détection des changements et d'ajuster les bases d'imposition. La tenue à jour des adresses foncières pour la mise à jour de la voirie est un élément également indispensable.

Action n°3 / Mise en place d'une « équipe opérationnelle »

L'objectif est de renforcer le partenariat entre la DRFIP PACA 13 et la Commune d'Arles afin de s'assurer de l'égalité de traitement entre les contribuables et s'attache tant au recensement des bases qu'à l'exactitude de leur classement. Cette équipe sera composée d'agents de la DRFIP et de la commune d'Arles.

Cette convention est conclue pour une durée de trois ans à compter de la date de signature.

Présentation du bilan des travaux réalisés :

Le bilan des travaux sera présenté lors de la réunion annuelle de la commission

communale et la commission intercommunale des impôts directs locaux. Un comité de pilotage, composé des partenaires nommément désignés au point n°5 des fiches actions se réunira deux fois par an pour établir un point d'étape sur l'état d'avancement des travaux.

Je vous demande de bien vouloir :

1 - APPROUVER la convention de partenariat « Fiabilisation des bases de la fiscalité directe locale », telle que décrite ci-dessus et présentée en annexe, liant la Ville d'Arles, La DRFIP PACA 13 et du Département des Bouches-du-Rhône.

2 - AUTORISER Monsieur le Maire à signer au nom et pour le compte de la ville tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fiabilisation des bases de la Fiscalité Directe Locale

Convention de partenariat

Ville d'Arles
/

Direction régionale des finances publiques de la
région PACA et du département des Bouches-du-Rhône



L'un des objectifs stratégiques de la DGFIP réside dans l'amélioration de la qualité du service offert aux collectivités. En matière de fiscalité directe locale, la DGFIP assure le recensement, la mise à jour et l'actualisation des bases d'imposition.

La valeur locative cadastrale est un élément déterminant de la fiscalité directe locale. En effet, elle sert à calculer l'assiette des taxes foncières et des taxes annexes, dont la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, de la taxe d'habitation (résidences secondaires et locaux vacants) et de la contribution foncière des entreprises.

La qualité de mise à jour des valeurs locatives apparaît donc comme une nécessité au regard de la justice fiscale et de l'optimisation des bases fiscales locales.

Dans ce cadre, les partenaires dénommés ci-après:

- la Direction régionale des Finances Publiques de Provence-Alpes- Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône (DRFiP PACA 13),

- et la commune d'Arles,

souhaitent s'engager dans une démarche volontariste visant à renforcer leur collaboration afin de fiabiliser les valeurs locatives des propriétés bâties et optimiser les bases fiscales communales.

Des réunions et échanges entre les services de la ville d'Arles et la DRFiP ont permis d'identifier les besoins et les attentes mutuelles et de définir conjointement les actions à engager. Il est précisé que la commune d'Arles souhaite que le principe d'équité fiscale soit appliqué sur l'ensemble de son territoire.

Le présent « **Contrat de partenariat / Fiabilisation des bases de fiscalité directe locale** » précise les modalités d'échanges réciproques d'information entre l'administration fiscale et la collectivité en matière de fiscalité directe locale par la formalisation des deux axes de fiabilisation définis conjointement, chaque axe faisant l'objet d'une fiche action détaillée en annexe du présent contrat :

– **Opérations de vérifications sélectives des locaux**

Ces opérations, qui seront conduites par les services de la DRFiP, sont complémentaires du recensement et de l'exploitation annuelle des changements affectant les propriétés bâties opérés par les services de la DRFiP. En effet, les changements affectant les propriétés bâties doivent être déclarés par les propriétaires (constructions nouvelles, changement de consistance et d'affectation) conformément à l'article 1406 du Code général des impôts.

– **Opérations de fiabilisation de la gestion des adresses**

La tenue à jour de la base des voies ainsi que la mise à jour des adresses des personnes, des locaux et des parcelles constitue un objectif pérenne en raison notamment, des incidences sur la qualité de la documentation foncière et des fichiers fiscaux.

L'adresse est en outre un élément d'identification et de localisation des parcelles et des locaux, indispensable à la fiabilisation des bases d'imposition.

En complément de ces deux axes, le partenariat entre la DRFiP PACA 13 et la ville d'Arles consiste également en la **mise en place d'une « équipe opérationnelle »**. Elle est destinée à s'assurer de l'égalité de traitement entre les contribuables, et s'attache tant au recensement des bases qu'à l'exactitude de leur classement. Elle sera composée d'agents de la DRFiP et de la commune d'Arles. Ses modalités de fonctionnement sont précisées dans la fiche action n°3.

Ce contrat est conclu pour une durée de trois ans à compter de la date de signature.

La Communauté d'Agglomération ACCM pourra s'associer aux travaux de la Ville d'Arles, en particulier en matière de recensement et d'évaluation des locaux professionnels.

En outre, une équipe dédiée DRFiP/Ville/ACCM sera en charge de la définition des travaux, de leurs objectifs, de leur programmation, de leurs modalités et de leur évaluation.

Le bilan des travaux sera présenté lors de la réunion annuelle de la commission communale et de la commission intercommunale des impôts directs locaux.

Un comité de pilotage, composé des partenaires nommément désignés au point n°5 des fiches action, se réunira deux fois par an pour établir un point d'étape sur l'état d'avancement des travaux.

A Arles, le

M. Patrick de Carolis
Maire d'Arles

Fiche action n°1
Vérification Sélective des Locaux (VSL)
Fiabilisation des valeurs locatives des propriétés bâties et optimisation des bases fiscales

Objectifs

- Assurer le recensement le plus complet possible des bases sur lesquelles sont assises les impositions directes locales.
- Définir les modalités d'échanges réciproques d'informations entre l'administration fiscale et la collectivité, relatifs à la fiscalité directe locale en vue d'optimiser les bases fiscales (notamment, la transmission régulière des autorisations d'urbanisme et leur qualité).
- Engager une démarche concertée de fiabilisation des valeurs locatives avec la collectivité, le cas échéant dans le cadre des réunions de la commission communale des impôts directs (CCID).

1/ Démarche partenariale

1.1/ État des lieux :

La commune comporte 39 962 locaux d'habitation qui se répartissent en 15 747 maisons, 15 195 appartements et le solde en dépendances, dont environ 2000 piscines.

Le montant des bases taxables s'élève (D4 2020) à 62 735 977 euros pour un produit fiscal de 18,76 M d'euros.

1.2/ Le contexte légal des actions et des échanges

Le contrôle des situations fiscales reste de la compétence **exclusive** de l'administration fiscale. Seule la DGFIP peut procéder à l'envoi de demandes de déclarations ou à l'engagement de quelconques démarches auprès des propriétaires pour obtenir des déclarations, dans le cadre d'opérations sélective de locaux, opérations visant à établir ou corriger les bases d'imposition locales.

Les communes peuvent relever et communiquer aux services de la DGFIP des éléments factuels qui peuvent être constatés sans démarche particulière à partir de la voie publique ou des informations portées à leur connaissance dans le cadre de leurs compétences (constructions nouvelles, démolitions, changements d'affectation, bâtiments publics ayant changé de statut qui ne doivent plus bénéficier d'une exonération permanente de taxe foncière, arrivée et départ de contribuables...).

La communication des informations s'effectue dans le cadre des dispositions de l'article L.135 B du livre des procédures fiscales.

2/ Les actions à mener

Le périmètre d'intervention défini conjointement est celui de la commune d'Arles, avec certaines priorités :

- d'une part, la zone commerciale nord et la zone géographique dénommée « Parc des ateliers », projet architectural d'envergure avec comme pièce maîtresse la tour Luma et qui a également conduit à la réhabilitation totale des anciens ateliers de la SNCF.
- d'autre part, les opérations immobilières à forts enjeux, comme les projets en cours « Atelier Arles » route de la Crau et « l'Aquarelle » en zone nord.

Les critères de sélection retenus pour les thématiques complémentaires VSL, définis conjointement et par ordre de priorité sont les suivants :

- Constructions manquantes au plan
- Changements de catégories (notamment, actions ciblées pour valider le changement de catégories en particulier dans la catégorie 6 et examen des locaux visés par des travaux importants de rénovation immobilière ou d'immeubles exceptionnels)
- Identification d'une différence de surface significative, compte tenu notamment de la surface initiale existante déclarée et de la catégorie du local
- Fiscalisation des piscines.

3/ Les engagements réciproques

3.1/ Engagements de la collectivité

- Transmission d'informations relatives aux opérations importantes de réhabilitation et de rénovation urbaine et de tous les renseignements qui pourraient avoir un impact sur les bases fiscales en termes d'évaluation (notamment les informations de vérification menées sur le terrain concernant la situation extérieure de l'immeuble permettant d'apporter des justifications complémentaires aux procédures d'évaluation d'office effectuées par l'administration fiscale : photos, mesures, conditions d'occupation y compris pour des périodes antérieures en cas de volonté d'émission d'un rôle particulier, PV d'infraction aux règles d'urbanisme...).

- Expertise et fiabilisation du circuit de liaison Ville/DGFiP permettant la correcte alimentation de l'application fiscale LASCOT, à conduire avec l'appui de la DRFiP.

- Transmission d'informations relative à la localisation correcte des locaux professionnels afin de faciliter le traitement des locaux en valeur d'attente.

- A l'occasion de la délivrance des certificats de conformité, rappel des obligations fiscales des assujettis et fourniture des déclarations fiscales H1/H2.

- Organisation d'une action de formation professionnelle en faveur des agents des services concernés.

Concernant les listes de signalement :

- l'envoi des listes sera effectué sous format tableur, idéalement après la date limite de saisie des déclarations dite « D4 » de chaque année ;
- les listes devront comporter les natures d'opérations/signalements (locaux manquants, différence de surface significative, fiscalisation des piscines, changement de catégorie) ;
- les listes devront mentionner les renseignements ci-après : références cadastrales, nom du propriétaire, adresse précise, objet du signalement.

3.2/ Engagements de l'administration fiscale

- Exploitation des informations transmises par la commune (corroboration et vérification des signalements sur la base des informations détenues par l'administration fiscale).

- Envoi de demandes de déclarations pour les situations d'évaluation pouvant être détectées comme potentiellement erronées.

- Suivi du retour des déclarations et relance des propriétaires défaillants.

- Mise à jour et établissement d'impositions supplémentaires si nécessaire.

- Suivi des opérations et organisation de restitutions et de points d'étapes sur les actions engagées.

- Avis de la CCID sur ces changements récapitulés sur les listes 41 remises en vue de la réunion annuelle de ces commissions.
- Participation aux réunions de la CCID.

4/ Pilotage et suivi du contrat de partenariat

Les travaux de VSL décrits au paragraphe 2 seront conduits sur la période 2021-2023 et restitués lors d'un comité de suivi annuel de la présente convention.

Un bilan qualitatif (actions engagées, motifs de rejet...) et quantitatif des actions de VSL sera présenté en fin de période (retour des actions engagées sur la base du tableau transmis par la collectivité).

5/ Responsables des actions

Suivi de la convention et définition des axes de VSL :

Division des Affaires foncières et de l'enregistrement / Pôle Expertise et service aux publics de la DRFiP PACA 13

Pascale COSCO, responsable de division
pascale.cosco@dgfip.finances.gouv.fr

Hubert GOURMELON, adjoint à la responsable de division
hubert.gourmelon@dgfip.finances.gouv.fr

Jean-Paul VERAN, inspecteur divisionnaire expert Fiscalité directe locale
jean-paul.veran@dgfip.finances.gouv.fr

Suivi du dépôt des déclarations, exploitation des listes de signalement, relances des propriétaires et participation aux CCID-CIID :

Centre des Impôts Fonciers de Tarascon
Ameni NOUIRA, responsable de centre
ameni.nouira@dgfip.finances.gouv.fr

Mallem FAROUK, contrôleur secteur foncier
mallem.farouk@dgfip.finances.gouv.fr

Julien MADRANGES, géomètre
julien.madranges@dgfip.finances.gouv.fr

Interlocuteurs pour la commune d'Arles :

Direction de l'Aménagement du Territoire :

Service de contrôle :

Ali BOUALAM responsable du service	al.boualam@ville-arles.fr
Sid Ahmed LAKHAL agent de maîtrise	s.lakhal@ville-arles.fr
Corine TANZI agent de maîtrise	c.tanzi@ville-arles.fr

Service du Cadastre :

Robert FIENGO responsable du service	r.fiengo@ville-arles.fr
--------------------------------------	--

Julie VOLLE agent de maîtrise principal j.volle@ville.arles.fr

Direction du Patrimoine :

Service du contrôle :

Angèles GARCIA

a.garcia@ville-arles.fr

Christophe PAUL

c.paul@ville-arles.fr

Mathilde COLSON

m.colson@ville-arles.fr

Jean-Marc BERNARD

j.bernard@ville-arles.fr

Fiche action n°2

Améliorer la gestion des adresses pour fiabiliser les bases fiscales

Objectifs

- Améliorer la qualité de l'adressage afin d'assurer une meilleure identification des locaux pour l'assiette des impôts directs locaux et faciliter la détection des changements.
- Définir les modalités réciproques d'échange d'informations entre l'administration fiscale et la collectivité.
- Développer une communication adaptée sur la création des adresses et la nécessité de communiquer rapidement aux services de la DGFIP les modifications topographiques.
- Fiabiliser les adresses foncières par la mise à jour de la voirie.

1/ Contexte et démarche

Le numérotage des habitations en agglomération constitue une mesure de police générale que seul le maire peut prescrire, en vertu des pouvoirs qu'il tient de l'article L. 2213-28 du Code général des collectivités territoriales. Cet article ne fait peser aucune obligation précise en la matière sur les autorités locales, puisqu'il précise notamment que le numérotage est exécuté dans toutes les communes où l'opération est nécessaire.

Il convient de souligner que, si le numérotage des immeubles constitue un moyen d'ordre et de police générale que le maire peut prescrire en considération du caractère de nécessité que peut présenter une telle opération, le décret n° 94-1112 du 19 décembre 1994 relatif à la communication au centre des impôts fonciers ou au bureau du cadastre de la liste alphabétique des voies de la commune et du numérotage des immeubles oblige, indirectement, les communes de plus de 2 000 habitants à numéroter les immeubles, la notification du numérotage étant devenue une formalité foncière. S'agissant de l'affectation des numéros pairs et impairs sur les habitations riveraines des voies publiques, les maires attribuent, en principe, pour des motifs d'intérêt général, les numéros pairs d'un côté de la rue et les numéros impairs de l'autre côté. Toutefois, ce numérotage qui permet de définir sans équivoque l'identification des immeubles, ne revêt aucun caractère obligatoire, cette compétence relevant exclusivement des pouvoirs de police générale du maire.

En matière de voies privées, il convient de préciser que le Maire n'est pas tenu de délibérer (une seule autorisation du Maire est délivrée).

De plus, le plan France Très Haut Débit et le déploiement de la fibre optique nécessitent un adressage précis identifiant l'immeuble avec une numérotation et une dénomination distincte au sein de chaque commune. Au regard de la volumétrie des mises à jour à réaliser, une nouvelle procédure automatisée est en cours d'expérimentation.

Cette automatisation implique une planification et une normalisation des échanges entre les communes et les CDiF. La commune d'Arles et la DRFiP 13 inscriront leurs travaux dans le cadre de cette expérimentation.

2/ Les actions à mener

Le périmètre d'intervention défini conjointement est celui de la commune d'Arles.

Des zones prioritaires seront néanmoins définies conjointement entre la commune et le CDiF.

Les partenaires s'engagent à échanger les informations régulièrement en cours d'année et à signaler sans délai les anomalies détectées avec pour objectif d'améliorer la qualité de l'adressage afin d'assurer une meilleure identification des locaux pour l'assiette des impôts directs locaux, et faciliter la détection des changements.

3/ Les engagements réciproques

3.1/ Engagements de la collectivité

- Procéder à l'inventaire, en concertation avec les services de la DGFIP, des rues, voies et lieux dits ainsi que le numérotage, tant en ce qui concerne les voies publiques que privées.
- Définir les actions à mener suite à cet inventaire en étroite collaboration avec les services de la DGFIP (le cas échéant, dossier de création des voies à soumettre au conseil municipal).
- Procéder le plus tôt possible à la numérotation et à la dénomination des voies lors d'opérations de construction ou de réhabilitation.
- Faire parvenir rapidement une copie de la délibération du conseil municipal lors de la création d'une voie publique, si possible avant la date butoir de prise en compte dans les fichiers DGFIP (D4-avril/ mai).
- En matière de voies privées, adresser au CDIF un document précisant le nom de la voie, l'indication de son caractère privé, un plan cadastral (mentionnant les références cadastrales) matérialisant le tracé de la voie, un tableau comportant la numérotation des parcelles concernées par ladite voie.
- Informer immédiatement la DGFIP de la renumérotation des voies et communiquer au CDIF sous format tableur la liste alphabétique des voies de la commune et du numérotage des immeubles conformément aux obligations prévues au décret n° 94-1112 du 19 décembre 1994.
- Signalement des anomalies détectées (transmission des fichiers ou défaut d'adressage).
- En cas de dysfonctionnement persistant, engagement d'un diagnostic préalable pour s'assurer que l'origine de l'anomalie constatée n'est pas de nature informatique, la transmission des données pouvant ne pas s'effectuer correctement à la suite d'un paramétrage erroné de l'application dédiée.

3.2/ Engagements de l'administration fiscale

- Procéder à l'inventaire, en concertation avec les services de la collectivité, des rues, voies et lieux dits ainsi que le numérotage, tant en ce qui concerne les voies publiques que privées.
- Prendre en compte rapidement les informations communiquées par la collectivité dans les applications informatiques et l'informer régulièrement sur l'état d'avancement de l'intégration des travaux de voirie dans les fichiers de la DGFIP.

4/ Pilotage et suivi du contrat de partenariat

Un bilan qualitatif et quantitatif des mesures correctrices réalisées sera présenté en comité de suivi annuel de la présente convention.

5/ Responsables des actions

Suivi de la convention :

Division des Affaires foncières et de l'enregistrement / Pôle Expertise et service aux publics de la DRFiP PACA 13

Pascale COSCO, responsable de division
pascale.cosco@dgfip.finances.gouv.fr

Hubert GOURMELON, adjoint à la responsable de division
hubert.gourmelon@dgfip.finances.gouv.fr

Suivi de l'intégration de la voirie dans les fichiers informatiques de la DGFIP :

Bérenghère GOUBY, inspectrice cadastre à la Division des Affaires foncières et de l'enregistrement

berengere.gouby@dgfip.finances.gouv.fr

Centre des Impôts Fonciers de Tarascon
Ameni NOUIRA, responsable de centre
ameni.nouira@dgfip.finances.gouv.fr

Julien MADRANGES, géomètre
julien.madranges@dgfip.finances.gouv.fr

Catherine FAVRE, dessinatrice
catherine.favre@dgfip.finances.gouv.fr

Interlocuteurs pour la commune d'Arles :

Direction de l'Aménagement du Territoire :

Service de contrôle :

Ali BOUALAM responsable du service	al.boualam@ville-arles.fr
Sid Ahmed LAKHAL agent de maîtrise	s.lakhal@ville-arles.fr
Corine TANZI agent de maîtrise	c.tanzi@ville-arles.fr

Service du Cadastre :

Robert FIENGO responsable du service	r.fiengo@ville-arles.fr
Julie VOLLE agent de maîtrise principal	j.volle@ville-arles.fr

Direction du Patrimoine :

Service du contrôle :

Angèles GARCIA	a.garcia@ville-arles.fr
Christophe PAUL	c.paul@ville-arles.fr
Mathilde COLSON	m.colson@ville-arles.fr
Jean-Marc BERNARD	j.bernard@ville-arles.fr

Fiche action n°3

Mise en place d'une « équipe opérationnelle »

Objectifs

- Renforcer le partenariat entre la DRFiP 13 et la commune d'Arles
- Rationaliser les travaux et fluidifier les échanges

1/ Contexte et démarche

Afin de renforcer ce partenariat, une équipe opérationnelle, composée d'agents de la DRFiP (Division des Affaires foncières et de l'enregistrement / Centre des impôts foncier de Tarascon) et de représentants de la commune d'Arles (Direction des Finances de la ville d'Arles, services instructeurs des permis de construire -DAT et Patrimoine-, service du Cadastre, ACCM pour le SIG et la direction des Finances) sera mise en place. Les travaux seront conduits dans le respect des règles du secret fiscal et des axes de travaux définis dans la présente convention.

Le dispositif s'inscrit dans le cadre de l'environnement juridique des actions et des échanges fixés par les articles L.135 B du Livre des procédures fiscales (le 9^e alinéa dispose que les collectivités locales et l'administration fiscale peuvent se communiquer mutuellement les informations nécessaires au recensement des bases des impositions directes locale).

2/ Axes de travaux et d'échanges :

- Pour améliorer le recensement des changements et la relance des propriétaires défaillants, les fichiers de permis ou d'autorisations de construire émanant des services du ministère en charge de l'urbanisme (antenne de Montpellier), qui parfois manquent d'exhaustivité, pourront utilement être complétés d'informations détenues par la commune d'Arles afin de connaître les dates d'achèvement des travaux et fiabiliser les autorisations du droit du sol (enrichissement du fichier LASCOT). Ces éléments compléteront l'expertise et la fiabilisation des circuits de liaison (fiche action n°1).
- Les travaux en matière d'adressage (fiche action n°2) seront pilotés par cette équipe mixte.
- Des fiches de renseignements (à définir avec la commune) pourront également être complétées par les agents communaux lors de leurs propres missions sur le terrain. Il s'agit de la constatation d'éléments factuels, sans démarche particulière, à partir de la voie publique des changements de consistance, d'affectation ou de caractéristiques des locaux, d'éléments relatifs à l'adressage.
- Ces fiches seront exploitées par la DRFiP 13, seule habilitée à envoyer des déclarations aux contribuables et à les traiter une fois complétées.

La commune d'Arles s'appuiera en tant que de besoin sur le SIG de la communauté d'agglomération ACCM.

2/ Composition de l'équipe mixte

CDIF Tarascon

Centre des Impôts Fonciers de Tarascon

Julien MADRANGES, géomètre
julien.madranges@dgfip.finances.gouv.fr

Mallem FAROUK, contrôleur secteur foncier
mallem.farouk@dgfip.finances.gouv.fr

3/ Pilotage et suivi du partenariat

Ces travaux communs, établis conjointement selon un calendrier qui tiendra compte de la charge des services et effectués dans un cadre partenarial, seront assortis de bilans périodiques (2 fois par an) permettant de mesurer leur efficacité et d'en restituer les résultats. Un bilan général sera présenté en comité de suivi annuel de la présente convention.

4/ Responsables des actions

Suivi de la convention :

Division des Affaires foncières et de l'enregistrement / Pôle Expertise et service aux publics de la DRFiP PACA 13

Pascale COSCO, responsable de division
pascale.cosco@dgfip.finances.gouv.fr

Hubert GOURMELON, adjoint à la responsable de division
hubert.gourmelon@dgfip.finances.gouv.fr

Centre des Impôts Fonciers de Tarascon
Ameni NOUIRA, responsable de centre
ameni.nouira@dgfip.finances.gouv.fr

Interlocuteurs pour la commune d'Arles :

Directeur Général des Services ville et ACCM : Bertrand SERT	b.sert@ville-arles.fr
Direction des Finances ville Arles : Claude BERTHET	c.berthet@ville-arles.fr
Direction des Finances ACCM : à définir	
Adjointe aux Finances : Sylvie PETETIN	s.petetin@ville-arles.fr
Adjointe Urbanisme et Patrimoine : Sophie ASPORD	s.aspard@ville-arles.fr
Directrice DAT : Aline MARTIN	a.martin@ville-arles.fr
Directeur du Patrimoine : David KIRCHTHALER	d.kirchthaler@ville-arles.fr

FINANCES

N°26 :CONTRAT DÉPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT ET D'AMENAGEMENT 2021-2023 CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHONE/VILLE D'ARLES

Rapporteur(s) : Patrick de Carolis,

Service : Finances

Le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône soutient et accompagne financièrement les projets d'investissement et d'équipement des communes avec le dispositif « Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement » (CDDA).

Le Contrat 2018/2019 venant de s'achever, la Ville souhaite proposer au Conseil Départemental un nouveau partenariat pour la période 2021/2023, pour la réalisation d'un programme pluriannuel d'investissement d'un volume de 24 805 116€ HT de travaux, en sollicitant un taux de participation de 65% (contre 50% au titre du précédent contrat), soit 15 998 203 € (annexe 1).

Le Contrat 2021/2023 sera particulièrement orienté sur des interventions en faveur :

- du développement et de la modernisation des infrastructures et des réseaux (plan Voirie, plan chauffage...),
- de l'aménagement d'espaces publics,
- de la réalisation de grands équipements publics
- de la rénovation du patrimoine communal en faveur de la jeunesse et des sports
- de l'acquisition de véhicules techniques.

Pour 2021, la programmation de la 1ère année du contrat fait apparaître une dépense subventionnable de 5 981 122 € HT, pour une aide financière du Conseil Départemental de 3 348 027 € (annexe 2).

Je vous demande de bien vouloir

1-APPROUVER le projet de Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement 2021/2023 entre la Ville d'Arles et le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône annexé à la présente délibération (annexe 1)

2-APPROUVER le programme de la tranche 2021 du Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement annexé à la présente délibération (annexe 2).

3-AUTORISER Monsieur le Maire à signer au nom et pour le compte de la commune tout document à intervenir dans cette affaire.

Projets communaux	2021	2022	2023	Total des dépenses subventionnables par projet (HT)	2021	2022	2023	Total Département	Financements sollicités auprès d'autres partenaires		Autofinancement communal	
									Partenaires	Montant	Montant HT	%
PLAN VOIRIE	4 527 419 €	7 329 100 €	4 862 500 €	16 719 019 €	2 630 435 €	5 023 250 €	3 453 750 €	11 107 435 €		749 250 €	4 862 334 €	
Parking ex Caserne des Pompiers		350 000 €		350 000 €		87 500 €		87 500 €	Etat Cœur de Ville	157 500 €	105 000 €	30%
Plan Voirie Rurale	1 250 000 €	3 750 000 €	3 800 000 €	8 800 000 €	875 000 €	2 625 000 €	2 660 000 €	6 160 000 €			2 640 000 €	30%
Pont de Beynes Mas Thibert	800 000 €			800 000 €	240 000 €			240 000 €	Etat Contrat Ruralité	320 000 €	240 000 €	30%
Chemin d'Anlignac à Mas Thibert Tr.1	600 000 €			600 000 €	216 000 €			216 000 €	Etat Contrat Ruralité	203 000 €	181 000 €	30%
VC 67 à Mas Thibert	137 500 €			137 500 €	27 500 €			27 500 €	Etat Contrat Ruralité	68 750 €	41 250 €	30%
Rond Point des Minimes	750 000 €			750 000 €	525 000 €			525 000 €			225 000 €	30%
Rue des Muraillettes		416 600 €		416 600 €		292 000 €		292 000 €			124 600 €	30%
Boulevard Victor Hugo		1 250 000 €		1 250 000 €		875 000 €		875 000 €			375 000 €	30%
Aménagement Avenue Stalingrad		500 000 €		500 000 €		350 000 €		350 000 €			150 000 €	30%
Itinéraires Patrimonial et Commercial Cœur de Ville	450 000 €	562 500 €	562 500 €	1 575 000 €	315 000 €	393 750 €	393 750 €	1 102 500 €			472 500 €	30%
Véhicules et Matériels Techniques	539 919 €	500 000 €	500 000 €	1 539 919 €	431 935 €	400 000 €	400 000 €	1 231 935 €			307 984 €	20%
EQUIPEMENTS PUBLICS	1 453 703 €	1 547 394 €	1 320 000 €	4 321 097 €	717 592 €	1 051 176 €	892 000 €	2 660 768 €		364 000 €	1 296 329 €	
Plan pluriannuel Chauffage Bâts. Communaux	256 303 €	227 394 €		483 697 €	179 412 €	159 176 €		338 588 €			145 109 €	30%
Rénovation Ecole Amédée Pichot		320 000 €	320 000 €	640 000 €		192 000 €	192 000 €	384 000 €	ADEME	64 000 €	192 000 €	30%
Espace Van Gogh Antenne Universitaire	600 000 €			600 000 €	120 000 €			120 000 €	Etat ACV	300 000 €	180 000 €	30%
Quiqueran de Beaujeu Ex ENSP	297 400 €			297 400 €	208 180 €			208 180 €			89 220 €	30%
Cimetière Extension de la 7ème colline	300 000 €			300 000 €	210 000 €			210 000 €			90 000 €	30%
Cimetière Création d'une 8ème colline		1 000 000 €	1 000 000 €	2 000 000 €		700 000 €	700 000 €	1 400 000 €			600 000 €	30%
ESPACES PUBLICS	0 €	450 000 €	1 816 000 €	2 266 000 €	0 €	315 000 €	794 800 €	1 109 800 €		476 400 €	679 800 €	
Esplanade Charles de Gaulle			350 000 €	350 000 €			175 000 €	175 000 €	Etat ACV	70 000 €	105 000 €	30%
Aménagement Espaces Publics Salières			300 000 €	300 000 €			90 000 €	90 000 €	Etat Contrat Ruralité	120 000 €	90 000 €	30%
Aménagement Espaces Publics Sambuc			300 000 €	300 000 €			90 000 €	90 000 €	Etat Contrat Ruralité	120 000 €	90 000 €	30%
Place des Gardians Salin de Giraud			416 000 €	416 000 €			124 800 €	124 800 €	Etat Contrat Ruralité	166 400 €	124 800 €	30%
Réfection Places et Espaces Publics Griffeuille		325 000 €	325 000 €	650 000 €		227 500 €	227 500 €	455 000 €			195 000 €	30%
Réfection Places et Espaces Publics Trébon		125 000 €	125 000 €	250 000 €		87 500 €	87 500 €	175 000 €			75 000 €	30%
JEUNESSE ET SPORTS	0 €	1 299 000 €	200 000 €	1 499 000 €	0 €	960 200 €	160 000 €	1 120 200 €		79 000 €	299 800 €	
Complexe Sportif Fournier Modernisation		416 000 €		416 000 €		332 800 €		332 800 €			83 200 €	20%
Complexe Sportif Fournier Création terrain de Rugby		583 000 €		583 000 €		466 400 €		466 400 €			116 600 €	20%
Rénovation Gymnase Salin de Giraud		300 000 €		300 000 €		161 000 €		161 000 €	Etat Contrat Ruralité	79 000 €	60 000 €	20%
Rénovation Gymnase Angelin au Trébon			200 000 €	200 000 €			160 000 €	160 000 €			40 000 €	20%
TOTAL	5 981 122 €	10 625 494 €	8 198 500 €	24 805 116 €	3 348 027 €	7 349 626 €	5 300 550 €	15 998 203 €		1 668 650 €	7 138 263 €	
					56%	69%	65%	65%		7%	29%	

Ville d'Arles
 Contrat de Développement 2021 / 2023

TRANCHE 2021

Annexe 2

PROJETS COMMUNAUX	Montant dépense subventionnable éligible HT
PLAN VOIRIE 2021	4 527 419 €
Plan Voirie Rurale	1 250 000 €
Pont de Beynes	800 000 €
Chemin d'Antignac	600 000 €
VC 67 à Mas-Thibert	137 500 €
Rond Point des Minimes	750 000 €
Itinéraires Patrimonial et Commercial Cœur de Ville	450 000 €
Véhicules et Matériel Techniques	539 919 €
EQUIPEMENTS PUBLICS 2021	1 453 703 €
Plan Pluriannuel Chauffage	256 303 €
Espace Van Gogh Antenne Universitaire	600 000 €
Quiqueran de Beaujeu Ex ENSP	297 400 €
Extension de la 7ème colline	300 000 €
COÛT PREVISIONNEL	5 981 122 €

PLAN DE FINANCEMENT	TRANCHE 2021	
Département :	3 348 027 €	56%
Etat	891 750 €	15%
Ville :	1 741 345 €	29%
Total :	5 981 122 €	100%

FINANCES

N°27 :PRÉVENTION DE LA DELINQUANCE - VIDÉO PROTECTION 2021 DEMANDE D'AIDES FINANCIÈRES

Rapporteur(s) : Mandy Graillon,

Service : Finances

La Ville, soucieuse d'assurer la sécurité de ses concitoyens, a défini une politique de prévention de la délinquance et de la radicalisation, qui prévoit notamment l'installation d'un système de vidéo protection, établi en concertation avec le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPDR) et les forces de Gendarmerie et Police Nationales.

Les abords de l'ensemble des Collèges et Lycées sont protégés, ainsi qu'une majeure partie des quartiers du Centre-Ville, Barriol, Trébon, Pont de Crau, Griffeuille, Trinquetaille, ainsi que les villages de Raphèle, Moulès et Mas-Thibert.

Néanmoins, certains lieux et points sensibles restent encore à couvrir, en particulier :

I) sites repérés avec la police nationale:

- Site Cavalerie
- Accès 113
- Tour de l'Ecorchoir
- Rue Schwetzer Quartier Griffeuille
- Site Pont de Trinquetaille (coté trinquetaille)
- Ecole Primaire de Trinquetaille
- Square Rosenberg
- Boulevard Clémenceau/ Sadi Carnot
- Boulevard victor Hugo, près de la tour Luma (ouverture prévue en mai 2021) et de l'Ecole Nationale Supérieure de la photographie
- Trébon (Rond point situé à proximité du Lycée Montmajour)

II) sites repérés avec la gendarmerie nationale:

- Accès de Raphèle les Arles
- Moulès (croisement direction nationale 113)

Le coût de cette programmation s'élève à 223 915 € HT, soit 268 698 € TTC. La Ville souhaite solliciter l'aide de l'Etat au titre du FIPDR 2021 et du CD 13 au titre du dispositif « Aide aux Equipements pour la sécurité publique » pour la réalisation de ce projet.

Le plan de financement de cette opération est le suivant :

<u>COLLECTIVITE</u>	<u>MONTANT HT</u>	<u>%</u>
<u>ETAT FIPD (2021)</u>	89 566 €	40%
<u>CONSEIL DEPARTEMENTAL 13 (2020)</u>	44 783€	20%
VILLE D'ARLES	89 566 €	40%
TOTAL	223 915 €	100%

Je vous demande de bien vouloir :

1- AUTORISER Monsieur le Maire à solliciter pour ces opérations l'aide financière de l'Etat et du Conseil Départemental au titre des dispositifs « FIPDR 2021 » et « Aide aux

équipements pour la sécurité publique 2021 » aux taux les plus élevés possibles.

2- AUTORISER Monsieur le Maire à signer au nom et pour le compte de la commune tout document à intervenir dans cette affaire.

FINANCES

N°28 :DEMANDES D'AIDES FINANCIÈRES POUR L'EQUIPEMENT ET LE MATÉRIEL DE LA POLICE MUNICIPALE

Rapporteur(s) : Mandy Graillon,

Service : Finances

Par délibération N°2020.0296 du 27 novembre 2020, le Conseil Municipal a approuvé la réalisation d'acquisitions de matériel pour la Police Municipale (gilets pare-balles, caméras piétons, radios ...) et autorisé Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière de l'Etat au titre du FIPDR.

Après discussion auprès de nos partenaires financiers, des ajustements concernant les dépenses éligibles ont été apportés au projet initial.

Le coût de l'opération s'élève désormais à 142 263 € HT (170 716 € TTC).

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Etat FIPDR	14 050 € (10%)
Conseil Départemental	85 358 € (60%)
Ville d'Arles	42 855 € (30%)

Je vous demande de bien vouloir :

1- APPROUVER les modifications apportées à l'opération.

2- AUTORISER Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière de l'Etat au titre du FIPDR 2021 et celle du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône au titre de « l'Aide du Département pour la Sécurité Publique 2021 » au taux le plus élevé possible pour la réalisation de cette opération.

3- AUTORISER Monsieur le Maire à signer au nom et pour le compte de la commune tout document à intervenir dans cette délibération.

FINANCES

N°29 :DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRÈS DE L'ÉTAT AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) 2021

Rapporteur(s) : Sylvie Petetin,

Service : Finances

La Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) est un fonds qui permet à l'Etat d'accompagner les projets des collectivités sous forme de subventions.

Ce fonds est notamment mis en œuvre sur des dispositifs tels que le Contrat de Ruralité (qui s'est terminé en 2020) ou le Contrat Action Cœur de Ville, et a été abondé récemment par le Gouvernement pour le Plan de Relance.

La Ville souhaite déposer plusieurs dossiers de demandes de subvention au titre de la DSIL 2021 pour le financement d'opérations aujourd'hui inscrites dans son Plan Pluriannuel d'Investissement, et qui connaîtront un démarrage dès l'exercice 2021 :

Opérations	Dispositif associé	Montant HT	Subvention Etat DSIL 2021	Taux
Réfection complète du Pont de Beynes		800 000 €	560 000 €	70%
Rénovation énergétique Ecole Amédée Pichot	Cœur de Ville	641 667 €	256 667 €	40%
Travaux dans les Bâtiments Scolaires		516 667 €	161 333 €	31%
Développement des services numérique		62 500 €	12 500 €	20%
Aménagement du Centre Universitaire Van Gogh	Cœur de Ville	600 000 €	60 000 €	10%
Travaux de sécurisation Hôtel Quiqueran de Beaujeu	Cœur de Ville	297 333 €	29 733 €	10%
Mise en sécurité et rénovation du Patrimoine Culturel		87 500 €	70 000 €	80%
Sécurisation Hôtel de Ville		31 115 €	24 892 €	80%
Toropôle Etudes Pré-opérationnelles		375 000 €	112 500 €	30%
Equipements sportifs de Moulès		146 667 €	117 333 €	80%
Connexion modes doux Gare / Porte de la Cavalerie	Cœur de Ville	350 000 €	175 000 €	50%
	TOTAL	3 908 449 €	1 579 958 €	

Je vous demande de bien vouloir

1- SOLLICITER auprès de l'État les aides financières présentées ci-dessus ;

2- AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette délibération.

FINANCES

N°30 :DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ETAT DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJETS POUR UN SOCLE NUMERIQUE DANS LES ECOLES ELEMENTAIRES

Rapporteur(s) : Frédéric Imbert,

Service : DSIT

Dans le cadre du Plan de relance présenté par le Gouvernement le 3 septembre 2020, un important volet est dédié à la transformation numérique de l'enseignement pour contribuer à porter la généralisation du numérique éducatif et ainsi assurer la continuité pédagogique et administrative au regard de l'expérience de la crise sanitaire de la Covid-19.

Cet appel à projets vise à réduire les inégalités scolaires et lutter contre la fracture numérique en contribuant à assurer un égal accès au service public de l'éducation.

L'ambition de cet appel à projets est d'appuyer la transformation numérique des écoles en favorisant la constitution d'un programme fondé notamment sur le volet suivant : l'équipement des écoles d'un socle numérique de base (vidéoprojecteurs, poste de travail fixe et/ou mobile, ...).

Au regard des objectifs poursuivis, il paraît donc pertinent de candidater à cet appel à projets de l'Etat afin d'octroyer un socle numérique de base aux salles de classes des écoles de la Ville d'Arles non encore équipées.

Les 23 Ecoles primaires de la commune seront concernées.

Le programme envisagé concerne l'acquisition des matériels numériques suivants :

- Postes de travail fixes : 17.670€ HT soit 21.204€ TTC
- Vidéoprojecteurs & Tableaux Interactifs: 112.756,7€ HT soit 135.308,04€ TTC
- Poste de travail mobiles : 26.760€ HT soit 32.112€ TTC
- Travaux de Réseaux : 10.000€ HT soit 12.000€ TTC
- Services Numériques : 20.000€ HT soit 24.000€ TTC

Le coût total de ces acquisitions s'élève à 216.960,50€ HT soit 260.352,60€ TTC.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Etat 148.480,25 € (70 %)

Ville d'Arles 111.872,35 € (30 %)

Il sera déployé sur les années 2021, 2022, sous réserve de l'obtention des aides financières concourant à sa réalisation.

Je vous demande de bien vouloir :

1 - APPROUVER l'ensemble de ces acquisitions.

2 - AUTORISER Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière de l'Etat à hauteur de 70% au titre de l'appel à projets « Pour un socle numérique dans les écoles ».

3 - AUTORISER Monsieur le Maire à signer au nom et pour le compte de la commune tout document à intervenir dans cette affaire.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

N°31 :SPL AREA REGION SUD - RAPPORT DES ELUS A LEUR COLLECTIVITE - EXERCICE 2019

Rapporteur(s) : Sophie Aspod,
Service : Audit financier

Synthèse du Rapport des Élus à leur collectivité pour l'exercice 2019 :

Déroulement de l'exercice 2019 :

Le Président est Monsieur Pierre-Paul LEONELLI, Conseiller Régional
Le Directeur Général est Monsieur Laurent GELLE-LACROIX
Le Commissaire aux Comptes est le Cabinet MAZARS

Au niveau de la vie sociale :

Trois conseils d'administration se sont tenus avec pour évènements principaux :

- Constat de deux augmentations de capital ayant permis l'entrée de quatre nouvelles collectivités actionnaires : la Communauté de communes du Briançonnais, la Ville de Cotignac, la Ville de Serres, la Communauté de communes du Pays des Ecrins.

- Information sur la remise en cause, par l'arrêt du Conseil d'État du 14 novembre 2018, de la composition de l'actionnariat des entreprises publiques locales.

- Décision du conseil d'administration du 22 novembre 2019, pour l'ajout, en son sein, d'un second siège réservé aux actionnaires minoritaires, afin de renforcer le contrôle analogue (procédure en cours de finalisation).

- Engagement de l'opération d'aménagement Varécopole dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par la Communauté de communes Cœur du Var.

Au niveau de l'activité opérationnelle, l'AREA a contractualisé 278 opérations en 2019 (contre 256 en 2018) y compris les contrats de maintenance annuelle :

274 opérations pour le compte de la Région, pour un montant de 859 376 K€

4 opérations pour le compte de ses autres actionnaires, pour un montant de 35 369 K€.

Synthèse au niveau opérations / financier / marchés :

96 publicités pour le compte de la Région et 50 publicités pour le compte d'autres maîtres d'ouvrage.

698 marchés ont été notifiés en 2019 :

- 577 marchés de travaux,
- 109 marchés de services,
- 12 marchés de fournitures.

L'exercice affiche un résultat net de -548 K€.

- les produits s'élèvent à 13 092 K€, avec un chiffre d'affaires de 6 442 K€

- les charges s'élèvent à 13 640 K€

Pour rappel, un Groupement d'intérêt Économique (GIE) a été mis en place au 1er janvier 2018, modifiant structurellement la comptabilité : le GIE supporte les dépenses communes et le personnel des fonctions support, avant de les répartir par un schéma de refacturation à ses adhérents : la SEMAREA (société d'économie mixte) et la SPL AREA.

Evolution des moyens :

Poursuite de la phase de dématérialisation des consultations et préparation de la dématérialisation des factures.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 1524-5, qui prévoit notamment « ... Les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance, et qui porte notamment sur les modifications des statuts qui ont pu être apportées à la société d'économie mixte. Lorsque ce rapport est présenté à l'assemblée spéciale, celle-ci assure la communication immédiate aux mêmes fins aux organes délibérants des collectivités et groupements qui en sont membres... »

Vu la délibération n° 2007-132 du Conseil municipal du 31 mai 2007 approuvant le choix du concessionnaire, le traité de concession et la participation financière du concédant dans le cadre de la ZAC des Ateliers SNCF, à savoir la Société Publique Locale d'Aménagement (SPL) AREA - Agence Régionale d'Équipement et d'Aménagement - Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur,

Vu la délibération n°2020_0048 du Conseil municipal du 12 février 2020 approuvant la modification de l'article 15 des statuts de la SPL AREA Région Sud relative à l'augmentation du nombre de sièges au Conseil d'administration, avec l'attribution d'un second siège aux représentants des actionnaires minoritaires, désignés par ces derniers en Assemblée Spéciale,

Vu la délibération n°2020_0320 du Conseil municipal du 27 novembre 2020 désignant Madame Sophie ASPORD en tant que représentante de Monsieur le Maire pour siéger aux assemblées spéciales des actionnaires minoritaires de la Société Publique Locale AREA Région Sud,

Considérant que la Région est actionnaire de la Société Publique Locale AREA Région Sud depuis 1987 et au 31 décembre 2019, détient 94,17 % des actions, qui sont toutes publiques,

Considérant que la Ville d'Arles est actionnaire de la Société Publique Locale d'Aménagement AREA Région Sud et détient trois actions, soit 0,10 % des actions et est à ce titre représentée par Madame Sophie ASPORD à l'Assemblée Spéciale des Actionnaires Minoritaires de l'AREA Région Sud,

Considérant que AREA, dont le capital s'élève à 461 601 euros au 31 décembre 2019, a pour objet la réalisation, pour le compte de ses actionnaires et sur le territoire de ces derniers, de toute opération d'aménagement, de construction, de réhabilitation, de gros entretien, de maintenance, de gestion, des bâtiments et équipements dont les actionnaires sont propriétaires ou assurent la maîtrise d'ouvrage et toute prestation de services entrant dans ce cadre, ainsi que toute opération liée à l'efficacité et à la transition énergétique,

Considérant que AREA a communiqué, le 9 décembre 2020, le Rapport des Élus à leur collectivité pour l'exercice social 2019, approuvé par le Conseil d'Administration du 4 novembre 2020.

Je vous demande de bien vouloir :

1- APPROUVER le rapport des élus à leur collectivité pour l'exercice 2019 de la SPL AREA Région Sud.

2- DONNER QUITUS au représentant de la commune pour l'année 2019.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

N°32 :DÉNOMINATION DE LA VOIE DESSERVANT LE LOTISSEMENT "LE CLOS DE BELLOMBRE 1" A RAPHELE : "IMPASSE DES VIOLETTES"

Rapporteur(s) : Gérard Quaix,
Service : Foncier - Cadastre - Adressage

La dénomination des voies facilite le repérage, améliore les conditions d'intervention d'urgence, assure la qualité de distribution du courrier et des autres services publics ou commerciaux et enfin, perfectionne la localisation via les systèmes de GPS.

Pour toutes ces raisons, il convient d'identifier clairement les adresses des immeubles et autres équipements.

L'Adjoint de Quartier de Raphèle a proposé de dénommer la voie desservant le lotissement « Le Clos de Bellombre 1 » situé à Raphèle :

« Impasse des Violettes »,

Sur le terrain de cette impasse s'étalait autrefois un champ de violettes.

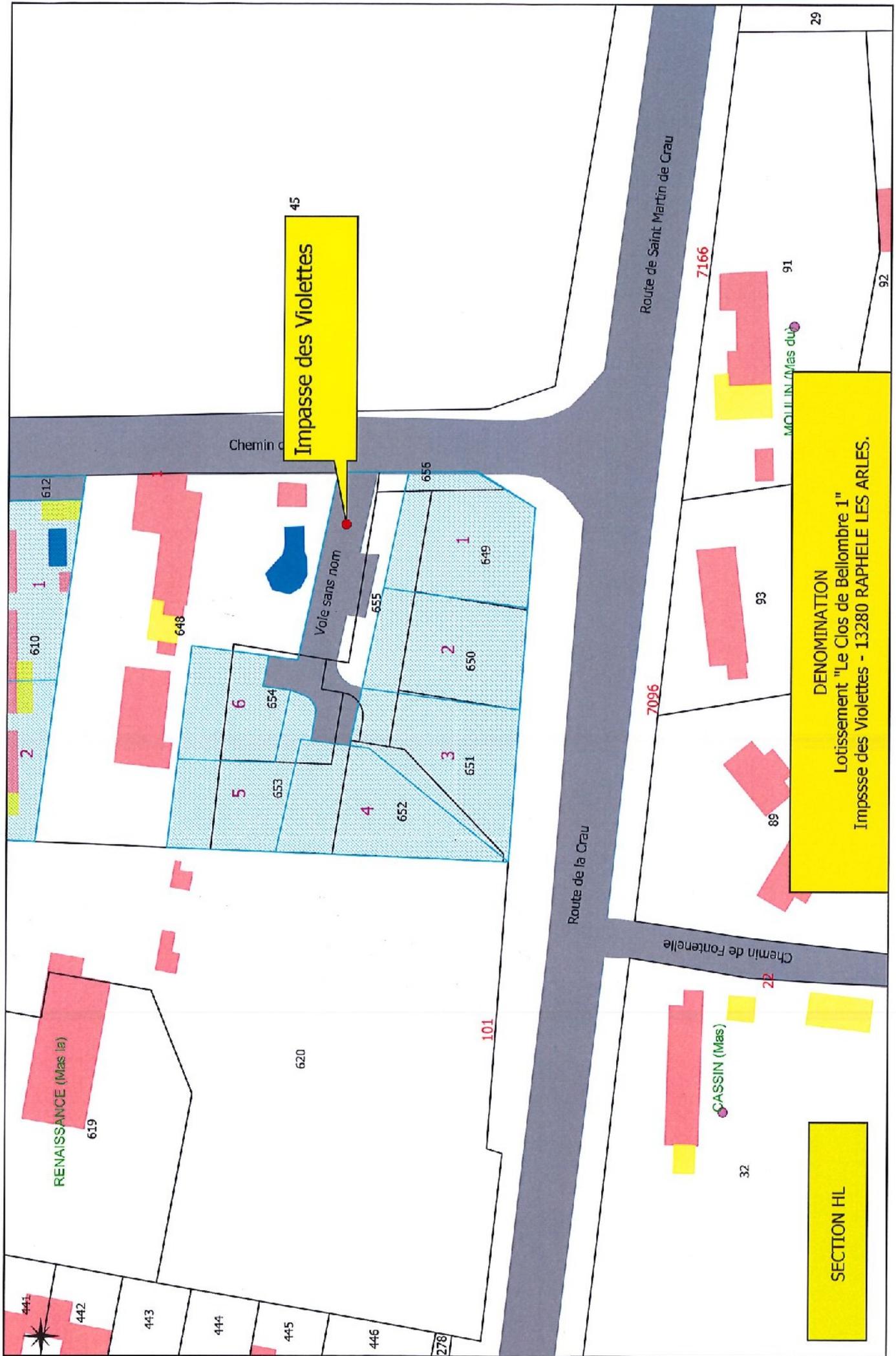
Vu le Code général des Collectivités Territoriales,
Considérant la nécessité de dénommer les voies communales,

Je vous demande de bien vouloir :

1- DÉCIDER de dénommer la voie desservant le lotissement « Le Clos de Bellombre 1 » à Raphèle, tel que défini sur le plan ci-joint : «Impasse des Violettes».

2- NOTER que la présente délibération sera diffusée aux services de la Poste, à l'administration fiscale, au cadastre, à l'ACCM, à France Télécom, l'INSEE, le SDIS, le SMUR, les Services Techniques de la Ville, les listes électorales, le Service des Eaux.

3- AUTORISER Monsieur le Maire à accomplir au nom et pour le compte de la Commune toutes les formalités nécessaires à cette délibération,



ADMINISTRATION GÉNÉRALE

N°33 :RETRAIT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLEE DES BAUX-ALPILLES (CCVBBA) DU SYNDICAT MIXTE DU VIGUEIRAT ET DE LA VALLÉE DES BAUX (SMVVB) ET MODIFICATION DES STATUTS DU SMVVB

Rapporteur(s) : Patrick de Carolis,
Service : Assemblées

Par délibération n°2021-006 du 28 janvier 2021, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Vigueirat et de la Vallée des Baux (SMVVB) a approuvé le principe de retrait de la Communauté de Communes Vallée des Baux Alpilles (CCVBA) du SMVVB, à compter du 1^{er} janvier 2021.

Conformément à l'article L5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil de chaque collectivité membre du syndicat dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur le retrait envisagé. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée défavorable.

Par délibération 2021-008 du 28 janvier, le Comité Syndical a également délibéré pour modifier les statuts du Syndicat suite au retrait de la CCVBA.

Conformément à L.5211-20 du Code général des collectivités territoriales, le conseil de chaque collectivité membre du syndicat dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur la modification envisagée. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.5211-19 et L.5211-20,

Vu les délibérations n°2021-006 et 2021-008 du Comité Syndical du SMVVB en date du 28 janvier 2021, qui approuvent le principe de retrait et la modification correspondante de ces statuts,

Je vous demande de bien vouloir :

1- APPROUVER le principe de retrait de la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles du SMVVB, à compter du 1^{er} janvier 2021

2- APPROUVER les statuts du SMVVB modifiés suite au retrait de la CCVBA, annexés à la présente délibération.

STATUTS

SYNDICAT MIXTE DU VIGUEIRAT ET DE LA VALLEE DES BAUX (SMVVB)

PRÉAMBULE

L'arrêté préfectoral du 24 janvier 2005 a créé le Syndicat Intercommunal du Vigueirat et de la Vallée des Baux entre les communes d'Arles, de Fontvieille, de Maussane les Alpilles, de Mouriès, de Paradou, de Saint Etienne du Grès, de Saint Rémy de Provence, et de Tarascon.

L'arrêté préfectoral du 16 avril 2010 est venu porter extension du périmètre du Syndicat en autorisant l'adhésion des communes des Baux de Provence, de Chateaurenard, d'Eyragues, de Graveson et de Mas Blanc des Alpilles.

Plus récemment, l'arrêté préfectoral du 26 mars 2015 a autorisé l'adhésion de la commune de Maillane au Syndicat.

L'arrêté du 02 janvier 2019 a autorisé la transformation du Syndicat en Syndicat Mixte suite à l'intégration de la communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette (CA ACCM), la communauté d'agglomération Terre de Provence (CA TDP) et la communauté de communes Vallée des Baux Alpilles (CCVBA) en représentation substitution de leurs communes membres, pour la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI).

Dernièrement, l'arrêté préfectoral du 24 novembre 2020 a autorisé le retrait de la communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette du SMVVB suite au transfert de la compétence GEMAPI au syndicat mixte interrégional d'aménagement des digues du delta du Rhône et de la mer (SYMADREM).

Par délibération n°90/2020 du 16 septembre 2020, le conseil communautaire de la CCVBA a sollicité le retrait de la CCVBA du SMVVB, pour la compétence GEMAPI.

Par délibération n°2021-006, le Comité Syndical du SMVVB a approuvé le principe de retrait de la CCVBA du SMVVB, à compter du 1er janvier 2021.

La révision des statuts du SMVVB est donc nécessaire afin d'intégrer ce retrait et faire évoluer les règles de représentativité et la répartition des contributions des membres.

CHAPITRE I. DISPOSITION GENERALE

Article 1. Existence - Nature - Dénomination

Conformément aux articles L5711-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) et suivants et aux dispositions auxquelles ils renvoient, et sous réserve des dispositions des présents statuts, le Syndicat Intercommunal du Vigueirat et de la Vallée des Baux prend la forme d'un Syndicat mixte fermé à la carte à vocation multiple.

Il est dénommé : « Syndicat Mixte du Vigueirat et de la Vallée des Baux (SMVVB) » et ci-après désigné « Syndicat ».

Article 2. Composition

Le Syndicat compte des adhérents qui ont la qualité de collectivités territoriales, ci-après dénommés « membres ».

Au regard de leurs compétences propres, adhèrent à ce Syndicat en tant que membres disposant de pouvoir délibérant :

- Etablissements Publics Intercommunaux (EPCI) :
 - Communauté d'agglomération Terre-de-Provence (CA TDP), par représentation/substitution des communes membres du Syndicat ci-après désignés : Chateaurenard, Eyragues, Graveson et Maillane.
- Communes :
 - Arles, Chateaurenard, Eyragues, Fontvieille, Graveson, Les Baux de Provence, Maillane, Mas Blanc des Alpilles, Maussane les Alpilles, Mouriès, Le Paradou, Saint Etienne du Grès, Saint Rémy de Provence et Tarascon.

Article 3. Périmètre

Le périmètre du Syndicat est constitué par l'ensemble des territoires de ses membres, tels que désignés par l'article 2 des présents statuts.

Plus généralement, sa vocation résulte de la nécessité reconnue d'une gestion globale par bassin versant tenant compte à la fois des cours d'eau principaux mais aussi de leurs affluents.

Le cas échéant, le Syndicat peut intervenir sur le territoire de collectivités non membres, compris dans le périmètre de son bassin versant, par le biais de convention avec ces collectivités, de manière à apporter une compétence technique et à assurer une cohérence des actions sur le bassin versant.

Selon les dispositions fixées à l'article 9 des présents statuts, il pourra effectuer, à titre accessoire, des prestations pour le compte de collectivités adhérentes ou non adhérentes.

Article 4. Siège

Le siège du Syndicat est fixé à la mairie de Mas Blanc des Alpilles :
Hôtel de Ville
Place Pierre Limberton
13103 MAS BLANC DES ALPILLES.

Il pourra être transféré en tout autre lieu par délibération du Comité Syndical.

Les réunions du Syndicat se tiennent au siège du Syndicat ou dans un autre lieu situé sur le territoire des membres dudit Syndicat.

Article 5. Durée

Le Syndicat est constitué sans limitation de durée.

CHAPITRE II. OBJET ET COMPETENCES DU SYNDICAT

Article 6. Objet

Le Syndicat a pour objet la prévention des inondations et plus globalement la gestion globale et intégrée des eaux du « bassin versant de la Lagresse ou système Vigueirat » comprenant notamment les sous-bassins versants du Vigueirat, du Marais d'Arles, de la Vallée des Baux et du Marais du Vigueirat.

Les compétences du Syndicat sont scindées en deux blocs :

- La compétence GEMAPI
- Les compétences « Hors GEMAPI »

Article 7. Compétence GEMAPI

En application du 1° de l'article L211-7 du Code de l'environnement, le Syndicat exerce les missions relevant de la compétence GEMAPI suivantes :

- Les études et travaux nécessaires à la remise en état des siphons et ouvrages hydrauliques attachés aux canaux d'assainissement de l'hydro-système Vigueirat-Marais des Baux désignés à l'article 8 des présents statuts, ainsi que leur entretien.

En application du 5° de l'article L211-7 du Code de l'environnement, le Syndicat exerce les missions relevant de la compétence GEMAPI suivantes :

- L'étude, l'exécution et l'exploitation de travaux, ouvrages ou installations présentant, du point de vue de la gestion des zones inondables ou de la protection contre les inondations, un caractère d'intérêt général ou d'urgence.

Article 8. Compétences « HORS GEMAPI »

De manière complémentaire à l'exercice de la compétence GEMAPI, le Syndicat exerce les missions suivantes :

- Les études et travaux nécessaires à la remise en état des principaux canaux d'assainissement de l'hydro-système Vigueirat-Marais des Baux tels que définis ci-après, ainsi que leur entretien:

Système Vigueirat :

- Réal sur la commune de Chateaurenard,
- Grande Roubine (de la limite nord de la commune d'Eyragues à la RD 5 sur la commune de Saint Rémy de Provence),
- Canal du Vigueirat (de la RD 5 sur la commune de Saint Rémy de Provence jusqu'à son exutoire),
- Roubine Pourrie (de la limite nord de la commune de Graveson à la RD 80a sur la commune de Saint Etienne du Grès)
- « Fossé Saint André » ou Roubine « La Loubes » sur la commune de Maillane
- Bagnolette (Au droit du Clos Saint Antoine sur la commune de Tarascon jusqu'à son exutoire, le canal du Vigueirat)
- Roubine de la Vidange (du canal du Vigueirat sur la commune de Fontvieille jusqu'à son exutoire, le canal de la Vallée des Baux)
- Roubine de Flèche (du canal du Vigueirat sur la commune d'Arles jusqu'à son exutoire, la roubine de la vidange),
- Roubine du Roi (du canal du Vigueirat sur la commune d'Arles jusqu'à son exutoire, le Rhône),

Système Vallée des Baux :

- Gaudre d'Aureille (de la RD 17 jusqu'à son exutoire, le Gaudre du Mas Neuf)
 - Gaudre du Mas Neuf (du Gaudre d'Aureille jusqu'à son exutoire, le canal de Van Ens)
 - Canal de Van Ens (du Gaudre du Mas Neuf jusqu'à son exutoire, le Canal de la Vallée des Baux)
 - Canal de la Vallée des Baux (sur la commune de Maussane les Alpilles jusqu'à son exutoire, le canal d'Arles à Bouc),
- La réalisation des ouvrages nouveaux nécessaires, notamment sur le canal de la Faubourquette
 - La surveillance des ouvrages ou installations existants ou réalisés par lui.
 - La gestion du fonctionnement, l'entretien et l'exploitation de la station de Saint Gabriel

Pour les communes de Mas Blanc des Alpilles et des Baux de Provence, nous serons dans une logique systémique de superficie assainie et de solidarité amont/aval sans aucune intégration de linéaires.

Article 9. Modalités de mise en œuvre des compétences

Le Syndicat exerce ses missions en utilisant, selon les cas, toutes les possibilités de coopération offertes par les textes en vigueur : maîtrise d'ouvrage directe, co-maîtrise d'ouvrage, délégation de maîtrise d'ouvrage, transfert et délégation de compétence, prestation de service.

Chaque membre supporte obligatoirement, dans les conditions fixées par les statuts, les dépenses correspondant aux compétences qu'il a transférées au Syndicat ainsi qu'une part des dépenses d'administration générale.

Dans le cadre d'une délégation de compétences, le Syndicat est substitué à l'EPCI à fiscalité propre déléguant dans tous ses droits et obligations relatifs à l'objet de la délégation pendant la durée de celle-ci.

Pour la réalisation des missions qui leur incombent respectivement, le Syndicat et tout ou partie de ses membres pourront notamment conclure toutes conventions à l'effet de mettre les services du Syndicat à la disposition de ses membres qui en feront la demande, pour l'exercice de leurs compétences et/ou à l'inverse, faire bénéficier le Syndicat de la mise à disposition, par les membres, de leurs services, comme prévu par l'article L5211-4-1 et L5211-56 du CGCT.

Le Syndicat est habilité à effectuer, à titre accessoire, des prestations pour le compte de collectivités non membres, dans le respect des règles de la concurrence et pour les compétences qu'il est autorisé à exercer.

En application de l'article 30 de l'ordonnance N° 2004/632 du 1er juillet 2004, le Syndicat peut se substituer, en tout ou partie aux associations syndicales de propriétaires dans leurs droits et leurs obligations.

Article 10. Les moyens du Syndicat

Pour mener à bien ses compétences et missions, outre les moyens matériels et techniques, le Syndicat emploie du personnel propre, recruté en application des dispositions légales et réglementaires relatives à la fonction publique et aux agents territoriaux.

CHAPITRE III. ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT

Article 11. Comité Syndical

Le Syndicat est administré par un Comité Syndical, organe délibérant composé de délégués élus par les assemblées délibérantes des membres visés à l'article 2 des présents statuts.

Le mandat des délégués du Comité Syndical prend fin en même temps que le mandat des conseillers communautaires et municipaux.

En cas de décès ou de démission d'un délégué, l'organe délibérant du membre désigne, au sein de son organe délibérant, un remplaçant pour la durée du mandat en cours.

11.1 Composition

La représentation au sein du Comité Syndical est fixée de la manière suivante :

- Collège GEMAPI constitué des délégués représentants les EPCI :

	NOMBRE DE DELEGUE	NOMBRE DE VOIX PAR DELEGUE	NOMBRE DE VOIX TOTAL
CA TDP (4 communes)	1	4	4
TOTAL	1	-	4

- Collège « HORS GEMAPI » constitué des délégués représentant les communes :

	NOMBRE DE DELEGUE	NOMBRE DE VOIX PAR DELEGUE	NOMBRE DE VOIX TOTAL
Arles	1	1	1
Chateaufort	1	1	1
Eyragues	1	1	1
Fontvieille	1	1	1
Graveson	1	1	1
Les Baux de Provence	1	1	1
Maillane	1	1	1
Mas Blanc des Alpilles	1	1	1
Maussane les Alpilles	1	1	1
Mouriès	1	1	1
Le Paradou	1	1	1
Saint Étienne du Grès	1	1	1
Saint Rémy de Provence	1	1	1
Tarascon	1	1	1
TOTAL	14	-	14

Pour chacun des deux collèges, il sera désigné par ses membres autant de délégués suppléants que de titulaires.

11.2 Modalités de vote

Conformément aux dispositions de l'article L5212-16 du CGCT, tous les délégués prennent part au vote pour les affaires présentant un intérêt commun à tous les membres et notamment pour l'élection du président et des membres du Bureau Syndical, le vote du budget, l'approbation du compte administratif et les décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée du Syndicat.

Dans le cas contraire, ne prennent part au vote que les délégués représentant les membres concernés par l'affaire mise en délibération.

On distinguera alors, lors des votes :

- Les affaires présentant un intérêt commun à tous les membres = vote de tous les délégués (18 voix)
- Les affaires relevant strictement de la compétence GEMAPI = vote des délégués des EPCI (4 voix)
- Les affaires relevant strictement de missions « HORS GEMAPI » = vote des délégués des communes (14 voix)

Le Président prend part à tous les votes, sauf en cas d'application des articles L.2121-14 (séances où le compte administratif est débattu) et L.2131-11 (intérêt à une affaire objet d'une délibération) du CGCT.

11.3 Quorum

Le Comité Syndical n'est réuni valablement pour prendre des décisions que lorsque la majorité de ses membres compétents* en exercice est présente (* selon les dispositions prévues aux articles 11.1 et 11.2 des présents statuts).

Le quorum s'apprécie au vu de la présence physique des représentants au Comité Syndical.

11.4 Pouvoir

La suppléance est prioritaire par rapport à tout pouvoir qui serait octroyé par un délégué titulaire absent.

Un délégué titulaire empêché d'assister à une séance et ne pouvant être représenté par son suppléant peut donner pouvoir, par écrit et signé, à un autre délégué titulaire de son choix.

Ainsi, le pouvoir n'est valable que si le délégué titulaire et le délégué suppléant sont tous deux absents ou empêchés.

Un même délégué ne peut détenir qu'un seul pouvoir.

Article 12. Bureau Syndical

Le Comité Syndical désigne parmi ses membres, et après chaque renouvellement, un Bureau Syndical composé d'un Président, de Vice-Présidents, et éventuellement d'un ou plusieurs autres membres.

Le nombre de membres sera défini par délibération du Comité Syndical.

Le nombre de vice-présidents est librement déterminé par le Comité Syndical sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif de celui-ci.

Le mandat des membres du Bureau Syndical prend fin en même temps que le Comité Syndical.

Chaque membre du Bureau Syndical est détenteur d'une seule voix.

Les règles de quorum sont identiques à celles du Comité Syndical.

Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rend compte des travaux du Bureau Syndical et des attributions exercées par délégation du Comité Syndical.

Article 13. Commissions

Le Comité Syndical peut, à tout moment, créer des commissions permanentes ou temporaires.

Leur nombre, leur composition, leur objet et leur fonctionnement sont fixés par délibération du Comité Syndical.

Article 14. Attributions du Comité Syndical

Le Comité Syndical se réunit au moins une fois par trimestre en session ordinaire et aussi souvent que nécessaire, sur convocation de son Président. Il peut être réuni en session extraordinaire par son Président, à la demande de l'intégralité des membres du Bureau Syndical, ou à la demande de la moitié des membres du Comité Syndical.

Le Président peut convoquer toute personne dont il juge la présence utile.

Le Comité Syndical est chargé d'administrer et de gérer le Syndicat et de prendre toutes les mesures nécessaires pour la réalisation de son objet statutaire.

Dans ce but, il exerce notamment les attributions suivantes :

-Il élit le Président et les membres du Bureau Syndical.

-Il vote le budget, les contributions des membres et approuve les comptes.

-Il approuve les programmes de travaux, vote les moyens financiers correspondants et répartit les charges.

-Il délibère sur les modifications éventuelles des statuts.

-Il décide également des délégations qu'il confie au Bureau Syndical, dans le cadre de l'article L5211-10 du CGCT.

Article 15. Attributions du Bureau Syndical

Le Bureau Syndical assure la gestion et l'administration du Syndicat en fonction des délégations qu'il a reçues du Comité Syndical. En dehors de ces délégations, le Bureau Syndical est un lieu de préparation des décisions du Comité Syndical.

Article 16. Attributions du Président

Le Président du Syndicat est élu par le Comité Syndical conformément aux dispositions du CGCT, article L.5211-2 du CGCT.

Ses compétences sont définies selon l'article L5211-9 du CGCT.

Le Président est l'organe exécutif du Syndicat et à ce titre :

- Il convoque le Comité Syndical et le Bureau Syndical.
- Il dirige les débats et contrôle des votes.
- Il prépare et exécute le budget.
- Il prépare et exécute les délibérations du Comité Syndical.
- Il assure la représentation du Syndicat en justice.
- Il fixe les ordres du jour des réunions du Comité Syndical et du Bureau Syndical.
- Il est l'ordonnateur des dépenses, il prescrit l'exécution des recettes, signe les marchés et contrats, assure l'administration générale du Syndicat.
- Il nomme tous les emplois du Syndicat et exerce le pouvoir hiérarchique sur les personnels.
- Il peut recevoir délégation d'attribution du Comité Syndical dans les mêmes limites et conditions que celles applicables au Bureau Syndical.
- Il peut déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions, aux vice-présidents et, en l'absence ou en cas d'empêchement de ces derniers, à d'autres membres du Bureau Syndical et leur conférer délégation de signature.

Article 17. Le(s) Vice(s)-Président(s)

Les Vice-Présidents remplacent, dans l'ordre de nomination, le Président en cas d'absence ou d'empêchement.

CHAPITRE IV. DISPOSITION FINANCIERES ET COMPTABLES

Article 18. Budget du Syndicat

Le Syndicat pourvoit sur son budget aux dépenses de fonctionnement et d'investissement nécessaires à l'exercice des compétences correspondant à son objet.

Les recettes du budget du Syndicat comprennent :

- Les contributions statutaires des collectivités membres telles que fixées à l'article 19 des présents statuts,
- Le revenu des biens, meubles ou immeubles du Syndicat,
- Les sommes qu'il reçoit des administrations publiques, des associations, des particuliers, en échange d'un service rendu,
- Les subventions de l'Europe, de l'Etat, de l'Agence de l'Eau, de la Région, du Département, des communes, groupements de collectivités territoriales ou établissements publics,
- Les produits des dons et legs,
- Le produit des taxes, redevances et contribution correspondant aux services assurés ou aux investissements réalisés,
- Les recettes relevant des mises à disposition et de transferts de moyens des collectivités membres ou de l'Etat
- Le produit des emprunts,
- Les produits d'exploitation,
- Les produits du fonds de compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (F.C.T.V.A.), et de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (T.V.A.)
- Les participations des membres aux dépenses associées aux missions GEMAPI et aux missions « HORS GEMAPI »,

D'une façon générale, toutes ressources prévues par le CGCT.

Les règles de comptabilité publique sont applicables au présent Syndicat. Les fonctions de receveur sont exercées par le comptable du Trésor Public de Tarascon.

Article 19. Répartition des contributions et participations entre les membres du Syndicat

19.1 Contribution au fonctionnement

La contribution statutaire des membres du Syndicat est obligatoire et correspond à la participation des membres aux charges courantes de fonctionnement de la structure.

Le montant global de la contribution des membres aux dépenses de fonctionnement du Syndicat est fixé chaque année par délibération du Comité Syndical.

La clé de répartition détermine ensuite la contribution de chaque commune membre. Elle est le résultat d'un calcul basé sur des critères techniques et de solidarité territoriale et a été fixée comme suit :
(50 % du linéaire + 50 % de la surface) X potentiel fiscal (P.F.)

COMMUNE	CLE DE REPARTITION
Arles	22,446
Chateaufrenard	4,411
Eyragues	4,642
Fontvieille	7,031
Graveson	8,148
Les Baux de Provence	6,801
Maillane	5,662
Mas Blanc des Alpilles	0,176
Maussane les Alpilles	5,375
Mouriès	5,673
Le Paradou	4,153
Saint Étienne du Grès	6,253
Saint Rémy de Provence	4,265
Tarascon	14,964
TOTAL	100%

Les EPCI désignés à l'article 2 des présents statuts prennent en charge 50% des contributions des communes pour lesquelles ils interviennent en représentation substitution.

19.2 Contribution aux investissements-« HORS GEMAPI »

S'agissant de la contribution aux investissements-« HORS GEMAPI », chaque commune membre du Syndicat assure la part résiduelle du financement des opérations d'investissement réalisées sur son territoire.

L'exécution de toute opération d'investissement-« HORS GEMAPI » est conditionnée par l'accord du représentant de la commune concernée.

19.3 Contribution aux investissements-GEMAPI

S'agissant de la contribution aux investissements-GEMAPI, chaque EPCI membre du Syndicat assure la part résiduelle du financement des opérations d'investissement réalisées sur son territoire.

L'exécution de toute opération d'investissement-GEMAPI est conditionnée à la présentation de la délibération du conseil communautaire de l'EPCI concerné approuvant le projet et son plan de financement prévisionnel.

Pour les actions et opérations d'intérêt commun au bassin versant, les charges seront réparties selon une clé de répartition à décider entre les membres concernés. Cette clé de répartition sera arrêtée par le Comité Syndical.

CHAPITRE V. DISPOSITION DIVERSES

Article 20. Adhésion et retrait d'un membre

Toute adhésion nouvelle ou tout retrait devront faire l'objet des procédures prévues à cet effet par le CGCT.

Article 21. Modification statutaire

Les modifications statutaires sont décidées dans les conditions définies par le CGCT.

Article 22. Dispositions finales

Pour tout ce qui n'est pas explicitement prévu dans les présents statuts, il sera fait application des dispositions d'ordre public prévues par le CGCT.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

N°34 :RETRAIT DE LA RÉGION PROVENCE ALPES COTE D'AZUR (PACA) DU SYNDICAT MIXTE DES TRAVERSÉES DU DELTA DU RHÔNE (SMTDR)

Rapporteur(s) : Marie-Amélie Ferrand-Coccia,

Service : Assemblées

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-19 du CGCT,

Vu l'arrêté Préfectoral du 12 juillet 1999 relatif à la création du Syndicat Mixte des Traversées du Delta du Rhône (SMTDR) pour une durée illimitée conformément à l'article L.5721-2, du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du SMTDR,

Vu l'arrêté Préfectoral du 23 mars 2005 portant autorisation de modification des statuts du SMTDR notamment en ce qui concerne la composition du comité syndical,

Vu la délibération du Conseil Régional PACA n°19-63 du 15 mars 2019 relative à la procédure de retrait de la Région du SMTDR,

Vu la délibération n°20-673 du Conseil Régional PACA du 9 octobre 2020 relative au protocole d'accord avec le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône pour la sortie du Conseil Régional, du SMTDR,

Vu la délibération du 11 décembre 2020 du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône approuvant les termes du protocole d'accord définissant les conditions de retrait du Conseil Régional PACA du SMTDR du 1^{er} janvier 2021,

Vu le courrier en date du 18 février 2021 de Madame C. Chabaud, Présidente du SMTDR,

Vu la délibération n°2021-0101 du 28 janvier 2021 du Comité Syndical du SMTDR approuvant le retrait du Conseil Régional PACA du SMTDR,

Considérant que le Conseil Régional PACA a décidé par délibération susvisée du 15 mars 2019 d'engager une procédure visant son retrait du Syndicat,

Considérant que les échanges entre le Conseil Régional PACA et le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône ont permis de définir les modalités de ce retrait et de les formaliser au sein d'un protocole,

Considérant que le retrait de la Conseil Régional PACA du SMTDR est effective à compter du 1^{er} janvier 2021 et doit donner lieu à modification des statuts du Syndicat conformément aux dispositions de droit commun,

Considérant le protocole de sortie adopté par la Conseil Régional PACA et le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, prévoyant un accompagnement financier de la région à hauteur de 1 million d'euros en 2021, 0,660 millions d'euros en 2022 et 0,340 millions d'euros en 2023,

Considérant, par ce même protocole, l'engagement du Conseil Régional PACA à prévoir une participation de 8 millions d'euros pour le financement d'un pont en lieu et place du bac de Barcarin,

Considérant le vote défavorable des élus de la ville d'Arles au Conseil Syndical du SMTDR se prononçant sur le retrait du Conseil Régional PACA par délibération n°2021-0101 susvisée,

Je vous demande de bien vouloir :

1- ÉMETTRE un avis défavorable au retrait du Conseil Régional PACA du SMTDR, découlant de l'accord entre le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et le Conseil Régional PACA, à compter du 1^{er} janvier 2021,

2- PRENDRE ACTE des conditions de sortie du Conseil Régional PACA, détaillées dans le protocole d'accord sur les modalités financières d'accompagnement de ce retrait,

3- PRÉCISER que le retrait du Conseil Régional, découlant d'un accord avec le Conseil Départemental, ne saurait se traduire par une modification du taux de participation de la commune d'Arles au budget du SMTDR, tant en fonctionnement qu'en investissement.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

N°35 : COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX - PRÉSENTATION DES TRAVAUX RÉALISÉS AU COURS DE L'ANNÉE 2020

Rapporteur(s) : Sylvie Petetin,

Service : Assemblées

En application de l'article L1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commission Consultative des Services Publics Locaux se prononce sur les activités des Services Publics Locaux confiées à des tiers, par délégation de service public ou exploitées en régie dotée de l'autonomie financière.

L'objet de cette commission est de permettre l'expression des usagers de ces services publics. La Commission Consultative des Services Publics Locaux détient deux types de compétence :

Elle est consultée pour avis :

- sur tout projet de délégation de service public
- sur tout projet de création d'une régie à autonomie financière

Elle examine chaque année :

- le rapport annuel établi par le délégataire de service public
- le bilan d'activités des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière

La soumission pour examen n'implique pas l'expression d'un avis.

Conformément à l'article susvisé, le Président de la Commission Consultative des Services Publics Locaux présente au Conseil Municipal, avant le 1er juillet de chaque année, un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente.

Pour l'année 2020, ces travaux se sont déroulés de la façon suivante :

Réunion du 20 janvier 2020, convoquée le 19 décembre 2019

Ordre du jour :

- Régie des centres sociaux Mas Clairanne et Christian Chèze - Rapport annuel - Exercice 2019
- Délégation de service public pour l'exploitation du théâtre d'Arles - Rapport annuel - Exercice 2018/2019
- Délégation de service public pour l'exploitation de la fourrière automobile de la Ville d'Arles - Rapport annuel - Exercice 2018/2019

Réunion du 14 décembre 2020, convoquée le 23 novembre 2019

Ordre du jour :

- Délégation de service public pour l'exploitation du théâtre municipal d'Arles - Choix du mode de gestion
- Délégation de service public pour l'exploitation des arènes d'Arles - Rapport annuel - Exercice 2019
- Délégation de service public de Gaz Réseau Distribution France (GRDF) - Rapport annuel - Exercice 2019
- Régie des pompes funèbres - Rapport annuel - Exercice 2019
- Régie du stationnement payant hors voirie d'Arles - Rapport annuel - Exercice 2019

Je vous demande de bien vouloir :

PRENDRE ACTE de la présentation des travaux réalisés par la Commission Consultative des Services Publics Locaux, au cours de l'année 2020.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

N°36 :CONVENTION INDIVIDUELLE DE MISE A DISPOSITION PARTIELLE DES AGENTS DE LA DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE TELECOMMUNICATION AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ARLES CRAU CAMARGUE MONTAGNETTE - RENOUVELLEMENT

Rapporteur(s) : Paule Birot-Valon,

Service : DSIT

Par délibération n° 2017-0131 du 26 avril 2017 « Convention individuelle de mise à disposition partielle des agents de la Direction des Systèmes d'Information et de Télécommunication auprès de la Communauté d'Agglomération Arles Crau Camargue Montagnette », une mise à disposition partielle de chaque agent de la DSIT auprès de la communauté d'agglomération ACCM a été aménagée, à raison de 218 heures par an, soit un remboursement de la part de l'EPCI d'un montant de la rémunération et des charges sociales du fonctionnaire mis à disposition à hauteur de 12 % de l'exercice de ses missions.

Cette délibération étant arrivée à échéance le 31 décembre 2020, il convient de la renouveler, pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2021, reconductible trois fois par période annuelle.

Au regard de l'évolution croissante des missions rendues à la communauté d'agglomération, le temps de mise à disposition partielle des agents de la DSIT est actualisé. Le nombre d'heures est ainsi porté à 361 heures par an, soit un remboursement du montant de la rémunération et des charges sociales du fonctionnaire mis à disposition à hauteur de 22,5 % de la part d'exercice de ses missions.

A ce titre, il est nécessaire d'adopter le modèle de convention individuelle de mise à disposition de chaque agent de la DSIT auprès de la communauté d'agglomération, ci-annexé, pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2021.

Je vous demande de bien vouloir :

1- APPROUVER la convention individuelle de mise à disposition partielle des agents de la Direction des Systèmes d'Information et de Télécommunication auprès de ACCM, entre la Ville d'Arles et la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette ;

2- AUTORISER Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire à signer les conventions individuelles de mise à disposition de chaque agent de la Direction des Systèmes d'Information et de Télécommunication auprès de la Communauté d'agglomération ACCM ;

3- PRÉCISER que les crédits nécessaires à cette opération sont ouverts au budget de l'exercice.

CONVENTION INDIVIDUELLE DE MISE A DISPOSITION PARTIELLE DE L'AGENT

ENTRE :

La Ville d'Arles représentée par Monsieur Jean-Michel Jalabert, Premier Adjoint au Maire

ET :

La communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette, représentée par Monsieur Patrick de Carolis, son Président en exercice

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

CONSIDERANT l'accord de (agent)

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : Objet de la mise à disposition

La Ville d'Arles met (agent), (grade), à disposition de la communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette pour exercer les missions (à définir)

ARTICLE 2 : Date d'effet et durée de la mise à disposition

La présente convention prend effet à compter du 01/01/2021 pour une durée d'un an (maximum trois ans renouvelables).

ARTICLE 3 : Conditions d'emploi

L'agent

exercera ses fonctions à raison de 361 heures par an dans les conditions suivantes :

Son travail est organisé par la Ville d'Arles et la communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette dans les conditions suivantes :

A travers son travail réalisé dans la Direction des Systèmes d'Information de la ville d'Arles, l'agent sera susceptible d'intervenir sur des problématiques liées aux technologies de l'information et de communication concernant la communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette. Les principales problématiques concernent les domaines suivants :

- missions

Les décisions liées aux congés annuels, aux autorisations d'absence de toute nature et aux congés de maladie ordinaire sont prises par la Ville d'Arles.

Les décisions liées aux congés autres que les congés annuels ou de maladie ordinaire sont prises par le maire de la Ville d'Arles.

Il en est de même pour les décisions liées à l'exercice du droit individuel à la formation et celles relatives à l'aménagement du temps de travail.

ARTICLE 4 : situation administrative du fonctionnaire

La situation administrative de (agent) continue à être gérée par la commune d'origine en ce qui concerne notamment l'avancement.

ARTICLE 5 : discipline

Le pouvoir disciplinaire est exercé par le Maire d'Arles.

En cas de faute, le représentant de l'organisme d'accueil peut saisir le maire de la commune (ou le président de l'établissement) pour mise en oeuvre de la procédure disciplinaire.

En cas de faute disciplinaire, il peut également être mis fin sans préavis à la mise à disposition par accord entre la commune d'origine et l'organisme d'accueil.

ARTICLE 6 : Rémunération

L'agent continuera à percevoir la rémunération correspondant à son grade qui lui sera versée par la Ville d'Arles.

L'organisme d'accueil ne lui versera aucune rémunération.

ARTICLE 7 : Remboursements

La communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette remboursera à la commune d'Arles le montant de la rémunération et des charges sociales du fonctionnaire mis à disposition, à hauteur de 22,5 %, soit la part de temps d'exercice des missions auprès de la communauté d'agglomération.

Ces remboursements seront effectués trimestriellement sur présentation de justificatifs fournis par les services de la commune d'Arles.

ARTICLE 8 : Fin de la mise à disposition

La mise à disposition de l'agent peut prendre fin avant le terme fixé à l'article 1 de la présente convention, à la demande de la collectivité, de l'organisme d'accueil ou de l'intéressé(e). Dans ce cas, la demande devra respecter un préavis de deux mois.

ARTICLE 9 : Contentieux

Tous les litiges pouvant résulter de l'application de la présente convention relèvent de la compétence du Tribunal Administratif de Marseille.

ARTICLE 10 : La présente convention sera transmise au contrôle de légalité et au Comptable de la collectivité.

Fait à le

Monsieur Jean-Michel Jalabert

Premier Adjoint au Maire
de la Ville d'Arles

Monsieur Patrick de Carolis

Président
de la Communauté d'Agglomération
Arles Crau Camargue Montagnette

REPRÉSENTATIONS

N°37 :DÉSIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE PLUSIEURS COPROPRIÉTÉS DE LA VILLE D'ARLES

Rapporteur(s) : Antoine Parra,
Service : Assemblées

La Ville d'Arles est propriétaire depuis des années de plusieurs lots au sein de diverses copropriétés sur le territoire communal. Il s'agit des immeubles suivants :

- Copropriété Carnot, 7 Avenue Sadi Carnot, cadastrée BC 661, lot n° 1 à usage de local commercial (acte du 11 mai 2001) ;
- Copropriété Balze, 3 Rue Balze, cadastrée AB 574, lots 1 et 3, à usage de bureaux (acte du 22 novembre 1985) ;
- Copropriété Les Cyclades, Rue Raoul Follereau, cadastrée AV 101-106 lot n° 32 - Maison du Directeur - (acte du 27 septembre 2005) ;
- Copropriété Le Salomon, angle de la Rue Francis Brossolette et de la rue André Benoit, cadastrée BS 270 lot 1, crypte archéologique (acte du 8 septembre 1988).
- Copropriété Barriol (Centre commercial), Rue Calcinaia, cadastrée BK 61 lots 12 et 18 pour le bureau de Poste, 17, 22 et 27 pour des locaux commerciaux (acte du 11/9/1996).

Vu qu'en application des dispositions de l'article L.2122-22 du CGCT, le maire est chargé notamment de conserver et d'administrer les propriétés de la commune et de faire, en conséquence, tous actes conservatoire de ses droits,

Considérant par conséquent que le Maire, ou son représentant, doit siéger pour la commune aux assemblées de copropriétés,

Je vous demande de bien vouloir :

DESIGNER le représentant titulaire et le représentant suppléant de Monsieur le Maire au sein de chaque assemblée de copropriétaires comme suit :

	Titulaire :	Suppléant :
Copropriété Carnot	Antoine Parra	Claire de Causans
Copropriété Balze	Antoine Parra	Paule Birot-Valon
Copropriété Les Cyclades	Antoine Parra	Frédéric Imbert
Copropriété Le Salomon	Antoine Parra	Sébastien Abonneau
Copropriété Barriol	Antoine Parra	Serge Meyssonier

COMPTE RENDU DE GESTION

N°38 :COMPTE RENDU DE GESTION - DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Rapporteur(s) : Patrick de Carolis,
Service : Assemblées

Par délibération n°2020-0154 du 5 juillet 2020, le Conseil Municipal a délégué au Maire des attributions prévues à l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Conformément à l'article L. 2122-23 du CGCT, les décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT sont soumises aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations du Conseil Municipal. En outre le Maire doit en rendre compte à chaque réunion du Conseil Municipal.

Vous trouverez ci-joint le compte rendu de gestion des décisions n°2020-541 au n°2020-554 et n°2021-001 au n°2021-032.

Vous trouverez ci-joint la publication annuelle des marchés publics conclus au cours de l'année 2020 et de leurs attributaires ainsi que la liste des marchés notifiés du 30 décembre 2020 au 12 février 2021.

DECISIONS DU MAIRE

Article L. 2122.22 et L. 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Délibération n°2020-0154 du 5 juillet 2020

COMPTE RENDU DE GESTION

Séance du Conseil Municipal

du 11 Mars 2021

DECISIONS du n° 2020-541 au n°2020-554

N°	DATE	OBJET	TIERS (Nom et Localisation)	SERVICE EMETTEUR	MONTANT
20-541	30/12/2020	Désignation Avocat Chute d'un administré sur la voie publique en septembre 2018 (Assurances responsabilité civile)	Sylvain PONTIER (Marseille - 13006)	Conseil Juridique et Assurances	D: 0 euros (BEAC)
20-542	19/12/2020	Désignation Avocat Un administré demande l'annulation de la décision de non opposition à une déclaration préalable.	Ludovic PARA (Arles)	Conseil Juridique et Assurances	D: 3.000 € TTC
20-543	08/12/2021	Conclusion de l'Avenant n°7 à la convention globale avec la SEMPA pour la restitution du local dénommé "Foot" place d'york d'une surface de 50m² (Réduction de superficie)	SEMPA (Arles)	Foncier	3.200 € d'économie
20-544	15/12/2020	Remboursement frais de trajet et frais d'hébergement d'un artiste les 14 et 15 décembre 2020 - Étude d'un projet d'exposition sonore au Musée Réattu en 2021	Dominique PETITGAND (Paris)	Musée Réattu	D: 219 €
20-545	21/12/2020	Renouvellement d'adhésion pour 2021	Association Conseil International des Musées (ICOM) - (PARIS)	Musée Réattu	D: 445 €
20-546	22/12/2020	Abonnement annuel à la plateforme de dématérialisation de passation des procédures de marchés publics et contrat de service et de maintenance	Société AWS (Grenoble - 38000)	Informatique	D: 3.541,20 € TTC
20-547	22/12/2020	Formation intitulée CAEPMNS pour un agent municipal du 5 au 7 janvier 2021	FNMNS (Saint Mathieu de Treviers (34270)	Formation	D: 240 €
20-548	09/12/2020	Étude de désenfumage de la Piscine Guy Berthier (Diagnostic à réaliser)	Société BE2L Bureau d'études thermiques Fluides (Salon de Provence - 13300)	Bâtiments Communaux	D: 2.000 € HT
20-549	16/12/2021	Contrat d'assistance annuelle logiciel Autocad au CTM - DIR BATCOM	Yves LARREA (Montpellier - 34070)	Bâtiments Communaux	D: 1.200 € HT
20-550	29/12/2020	Ramassage, lavage et livraison des vêtements de travail des agents des services municipaux et divers articles textiles de la ville d'Arles	Société Eco Pressing (Saint Martin de Crau - 13310)	DGST	D: 10.000 € TTC
20-551	28/12/2020	Mise à disposition de l'Amphithéâtre le 24 janvier 2021 pour la réalisation d'une vidéo	Association Collectif DJ'S Arlésiens (Arles)	Culturel	Gratuit

N°	DATE	OBJET	TIERS (Nom et Localisation)	SERVICE EMETTEUR	MONTANT
20-552	08/12/2020	Désignation d'un avocat - Travaux en infraction magasin de matériaux Big Mat 448 Avenue de l'Abbé Pierre Rte des Saintes Maries de la Mer	Marianne DESBIENS (Arles)	Conseil Juridique et Assurances	D: 2.400 € TTC
20-553	08/12/2021	Désignation d'un avocat - Travaux en infraction SCI La Maison des Quais 41 quai de la Roquette Arles	Marianne DESBIENS (Arles)	Conseil Juridique et Assurances	D: 2.400 € TTC
20-554	08/12/2020	Désignation d'un avocat - Travaux en infraction au 24 chemin de l'hermine Arles	Sylvain PONTIER (Marseille - 13006)	Conseil Juridique et Assurances	D: 2.000 € TTC

DECISIONS DU MAIRE

Article L. 2122.22 et L. 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Délibération n°2020-0154 du 5 juillet 2020

COMPTE RENDU DE GESTION

Séance du Conseil Municipal

du 11 Mars 2021

DECISIONS du n° 2021-001 au n°2021-032

N°	DATE	OBJET	TIERS (Nom et Localisation)	SERVICE EMETTEUR	MONTANT
21-001	12/01/2021	Contrat de location du véhicule de Monsieur le Maire du 14 janvier au 14 février 2021	Groupe Crédipar Trébon Auto SA (Arles)	Finances	D: 1.500 € TTC
21-002	04/01/2021	Vérification annuelle du système de protection contre la foudre Piscine Guy Berthier pour l'année 2021	Société SAS BCM (Bureau Études Contrôle Maintenance) - (Douai - 59500)	Bâtiments Communaux	D: 323 € HT
21-003	08/01/2021	Contrat de maintenance des rideaux métalliques du Garage Municipal et de l'Atelier pour un an	Société Fermetures Industrielles de Provence (Laçon de Provence - 13680)	Bâtiments Communaux	D: 1.638 € HT
21-004	04/01/2021	Contrat de maintenance du système détection intrusion au Musée Réattu et Sainte Luce 2021	Société Delt'Alarm (Arles)	Musée Réattu	D: 1.854 € TTC
21-005	07/01/2021	Demande de labellisation les espaces de médiation numérique de la ville d'Arles	Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur (Marseille)	Communication	Néant
21-006	07/01/2021	Contrat d'entretien de la chambre funéraires d'Arles du 1er Janvier au 30 Juin 2021	Société ONET Propreté (Salon de Provence - 13665)	Pompes Funébres	D: 6.593,34 € HT
21-007	07/01/2021	Réseau WIFI - Renouveau maintenance annuelle de la solution UCOPIA Advance 250 du 1 Mars 2021 au 28 Février 2022	Société COM Network (Aix en Provence - 13857)	Informatique	D: 2.352 € TTC
21-008	11/01/2021	Contrat de prestation d'éducation artistique et culturelle pour des ateliers de gravure et de typographie dans les Centres de loisirs d'Arles et à l'Espace Van Gogh	Robert Lobet (Saint Gervasy - 30320)	Culturel	D: 2.300 €
21-009	11/01/2021	Contrat de prestation d'éducation artistique et culturelle pour des ateliers de reliure de type orientale dans les Centres de Loisirs et l'Espace Van Gogh	Association A Fleur de Peaux (Arles)	Culturel	D: 2.300 €

N°	DATE	OBJET	TIERS (Nom et Localisation)	SERVICE EMETTEUR	MONTANT
21-010	18/01/2021	Exercice du droit de préemption sur un immeuble situé Place de la Croisière (Cadastré section 21 de 125m ²)	Consorts Crousnillon	Foncier	D: 125.000 €
21-011	18/01/2021	Reconduction adhésion pour l'année 2021	Association Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés	Assemblées	D: 900 €
21-012	13/01/2021	Contrat de cession de droits d'auteur pour la réalisation d'un film consacré à Monsieur Jean Maurice Rouquette, diffusé dans le cadre de l'inscription de la ville d'Arles au patrimoine mondial de l'humanité	Bernard Gille - Photographe Réalisateur (Arles)	Culturel	D: 1.847,78 € TTC
21-013	19/01/2021	Location véhicule transport œuvres - Retour d'œuvres exposition "La Boîte de Pandore"	Société VEO (NIMES)	Musée Réattu	D: 505 TTC
21-014	15/01/2021	Exonération de loyers pris en charge par la société locataire suite à des travaux d'urgence Espace Van Gogh de janvier à mars 2021	Société JS (Arles)	Foncier	Néant
21-015	20/01/2021	Convention de stage de création vidéo du 1er au 5 Mars 2021	Mireille Loup - Artiste Auteur - (Arles)	Musée Réattu	D: 3.031 € TTC
21-016	21/01/2021	Atelier "Réalisation d'un court métrage" dans le cadre du projet Éclats de Lire 2021 pour une classe de CM2 - École Jules Vallés - Griffeuille	Mireille LOUP (Arles)	Médiathèque	D: 2.830,80 € TTC
21-017	19/01/2021	Convention de mise à disposition salle RDC Sainte Luce du 1er au 4 Février 2021	Association Phonurgia Nova (Arles)	Musée Réattu	Néant
21-018	15/01/2021	Recherche amiante avant travaux de réfection des sanitaires École Maternelle les Bartavelles	Société A2C (Gemenos - 13420)	Bâtiments Communaux	D: 1.575 € HT
21-019	15/01/2021	Recherche amiante avant travaux de réfection des sanitaires École Primaire Marie Curie	Société A2C (Gemenos - 13420)	Bâtiments Communaux	D: 985 € HT
21-020	15/01/2021	Recherche amiante avant travaux de réfection des sanitaires École Maternelle Kergomard	Société A2C (Gemenos - 13420)	Bâtiments Communaux	D: 985 € HT

N°	DATE	OBJET	TIERS (Nom et Localisation)	SERVICE EMETTEUR	MONTANT
21-021	15/01/2021	Contrat de maintenance de l'adoucisseur dans les vestiaires Plaine des Sports	Société AQUAEVA (VOURLES - 69390)	Bâtiments Communaux	D: 302,50 € HT
21-022	15/01/2021	Contrat de location pour un pistolet de peinture haute pression Atelier du 15 au 18 février 2021	Société Kiloutou (Arles)	Bâtiments Communaux	D: 525,52 € HT
21-023	15/01/2021	Contrat d'entretien Service Sécurité Incendie - Vérification des installations Gaz et Thermiques dans 5 écoles Jules Vallés - Brassens Camus - Cloître - Gimeaux - Amédée Pichot	Société SOCOTEC (Aix en Provence)	Bâtiments Communaux	D: 1.170 € HT
21-024	21/01/2021	Contrat de prestation d'éducation artistique et culturelle pour des ateliers de créations de BD dans les écoles élémentaires de la ville classées REP +	Association 9ème Ar'T'les (Arles)	Culturel	D: 1.500 €
21-025	26/01/2021	Collaboration entre les Centres de Loisirs de la ville d'Arles et Luma / Arles (Web Design) - Actions pédagogique du cahier ressources	Le Fonds de Dotation Luma / Arles (Arles)	Animation de Proximité	Néant
21-026	28/01/2021	Avenant n°1 à la convention de mise à disposition des locaux du Foyer Morizot au CCAS - Mise en place d'un centre d'appels téléphoniques COVID	Centre Communal d'Action Sociale de la ville d'Arles (CCAS) - (Arles)	Foncier	Gratuit
21-027	27/01/2021	Remboursement et frais de trajet et d'hébergement pour une artiste du 1er au 5 février 2021 (intervention sur des œuvres prévus pour l'exposition 2021)	Hélène Agofroy (Paris)	Musée Réattu	D: 429 € TTC
21-028	25/01/2021	Achat de prestations et services pour déployer le nouveau portail famille (Mutualisation des logiciels métiers des activités scolaires, périscolaires et extrascolaire: hébergement et maintenance des logiciels) pour une durée de 24 mois	Société Arpège (Saint Sébastien sur loire - 44236)	Communication	D: 14.217 € TTC
21-029	19/01/2021	Régularisation été 2020 pour l'encadrement de jeunes enfants de 6 à 18 ans pendant les Centres d'Animations Sportives du 6 juillet au 14 août 2020	Centre d'Escrime du Pays d'Arles (Arles)	Sports et Loisirs	D: 6.601,32 €

N°	DATE	OBJET	TIERS (Nom et Localisation)	SERVICE EMETTEUR	MONTANT
21-030	19/01/2021	Régularisation été 2020 pour l'encadrement de jeunes enfants de 6 à 18 ans pendant les Centres d'Animations Sportives du 6 juillet au 7 août 2020	Club Arlésien de Karaté Do (Arles)	Sports et Loisirs	D: 1.000,20 €
21-031	19/01/2021	Régularisation été 2020 pour l'encadrement de jeunes enfants de 6 à 18 ans pendant les Centres d'Animations Sportives du 6 juillet au 14 août 2020	Basquet Club Arlésien (Arles)	Sports et Loisirs	D: 4.800,96 €
21-032	19/01/2021	Régularisation été 2020 pour l'encadrement de jeunes enfants de 6 à 18 ans pendant les Centres d'Animations Sportives du 6 juillet au 14 août 2020	Basquet Club Arlésien (Arles)	Sports et Loisirs	D: 500,10 €

Publication annuelle de la liste des marchés publics conclus au cours de l'année 2020 et de leurs attributaires

L'article R2196-1 du code de la commande publique relatif à la mise à disposition des données essentielles oblige les acheteurs à donner un accès libre, direct et complet aux données essentielles de leurs marchés publics répondant à un besoin dont la valeur est égale ou supérieure à 40 000 euros hors taxes. La ville d'Arles satisfait à cette obligation via son profil acheteur.

Toutefois, cet article indique que ces dispositions sont également applicables aux marchés dont le montant est égal ou supérieur à 25 000 € HT. Dans ce cas, la satisfaction de l'obligation d'information peut se faire en publiant au cours du 1^{er} trimestre la liste des marchés conclus l'année précédente.

Ainsi par souci de transparence de l'achat public et de complétude de l'information, la Ville d'Arles souhaite publier la liste de l'ensemble des marchés publics, pris en charge par le service des marchés publics, conclus l'année précédente.

Cette liste est établie en distinguant les marchés publics selon le type d'achat : travaux, fournitures ou services. Au sein de chacune de ces catégories, les marchés publics sont regroupés en trois tranches, en fonction de leur montant :

- marchés dont le montant est égal ou supérieur à 25 000 € HT et inférieur à 90 000 € HT ;
- marchés dont le montant est égal ou supérieur à 90 000 € HT et inférieur aux seuils de procédure formalisée ;
- marchés dont le montant est égal ou supérieur aux seuils de procédure formalisée.

En outre, sont listés à titre d'information les marchés publics, qui ont donné lieu à un avis de publicité, d'un montant inférieur à 25 000 € HT.

Travaux < 25 000 €HT

année 2020

Année	OBJET	NATURE	N°Marché	Raison sociale	Titulaire	Code postal	Date notif	Montant total HT toute recon et tranche	Tranche
-------	-------	--------	----------	----------------	-----------	-------------	------------	---	---------

Nombre de marchés de travaux dans cette tranche : 0

Travaux de 25 000 €HT à 89 999,99 €HT

année 2020

Année	OBJET	NATURE	N°Marché	Raison sociale	Titulaire	Code postal	Date notif	Montant total HT toute recond et tranche	Tranche
-------	-------	--------	----------	----------------	-----------	-------------	------------	--	---------

Nombre de marchés de travaux dans cette tranche : 0

Travaux de 90 000 à 220 999,99 €HT

année 2020

Année	OBJET	NATURE	N°Marché	Raison sociale	Titulaire	Code postal	Date notif	Montant total HT toute recond et tranche	Tranche
2020	Travaux de protection contre les instabilités rocheuses - Falaise rue Camille Pelletan	T	TPA120.005	SAS	EIFFAGE GENIE CIVIL ETS RESIREP St Etienne	42290	11/3/20	109 398,50	de 90 000 € HT à 213 999,99 € HT
2020	Mas de Vert Travaux de mise en conformité d'installations d'assainissement non collectif, deuxième procédure	T	MNT20.016	SA	MASONI	13200	2/6/20	127 860,00	de 90 000 € HT à 213 999,99 € HT
2020	Travaux de câblage dans les écoles et autres bâtiments communaux	T	TPA120.030	SARL	ARCOM PROVENCE	84000	18/12/20	160 000,00	de 90 000 € HT à 213 999,99 € HT

Nombre de marchés de travaux dans cette tranche : 3

Travaux > 214 000 €HT

année 2020

Année	OBJET	NATURE	N°Marché	Raison sociale	Titulaire	Code postal	Date notif	Montant total HT toute recond et tranche	Tranche
2020	Réhabilitation du pont de Lucas	T	TPA120.002	SAS	ENTREPRISE AUGLANS	12100	21/1/20	388 406,15	> à 214 000 € HT
2020	Extension du système de vidéoprotection urbaine de la ville d'Arles Lot 1 : Travaux de voirie : pose de fourreaux, fibre optique et raccordements	T	TM20.006	SAS	CIRCET	34740	16/3/20	2 000 000,00	> à 214 000 € HT
2020	Modernisation et grosses réparations des réseaux et équipements d'éclairage public	T	TM20.011	Gpt conjoint	Gpt avec mandataire solidaire: CITEOS - SANTERNE CAMARGUE SASU (mandataire) / EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES Méditerranée SAS (co traitant)	13140	19/3/20	SANS	> à 214 000 € HT

Nombre de marchés de travaux dans cette tranche :

3

Fournitures < 25 000 €HT

année 2020

Année	OBJET	NATURE	N°Marché	Raison sociale	Titulaire	Code postal	Date notif	Montant total HT toute recond et tranche	Tranche
									< 25 000€ HT

Nombre de marchés de fournitures dans cette tranche : 0

Fournitures de 25 000 à 89 999,99 €HT

année 2020

Année	OBJET	NATURE	N°Marché	Raison sociale	Titulaire	Code postal	Date notif	Montant total HT toute recond et tranche	Tranche
2020	Développement des services publics numériques. Acquisition, mise en œuvre et maintenance d'une solution d'orchestration des processus dématérialisés	F	MNF20.017	SCOP	LIBRICIEL	34000	2/6/20	32 000,00	de 25 000 € HT à 89 999,99 € HT

Nombre de marchés de fournitures dans cette tranche : 1

Fournitures de 90 000 à 213 999,99 €HT

année 2020

Année	OBJET	NATURE	N°Marché	Raison sociale	Titulaire	Code postal	Date notif	Montant total HT toute recond et tranche	Tranche
2020	Fourniture, intégration d'équipements radio tetra et prestations associées	F	FPA120.003	SAS	SYSOCO	69153	17/2/20	150 000,00	de 90 000 € HT à 213 999,99 € HT
2020	Fourniture et livraison de papier reprographie et papiers divers	F	FPA120.012	SAS	LACOSTE Dactyl Buro Office	84250	18/11/20	120 000,00	de 90 000 € HT à 213 999,99 € HT
2020	Location, pose et dépose de décors et de matériels dans le cadre des festivités de Noël Lot 1 Décors lumineux	F	FPA120.029	Gpt conjoint	BLACHERE ILLUMINATION / ENTREPRISE TESTONI / CITEOS SANTERNE CAMARGUE	84400	30/11/20	96 547,66	de 90 000 € HT à 213 999,99 € HT

Nombre de marchés de fournitures dans cette tranche : 3

Fournitures > 214 000 €HT

année 2020

Année	OBJET	NATURE	N°Marché	Raison sociale	Titulaire	Code postal	Date notif	Montant total HT toute recond et tranche	Tranche
2020	Extension du système de vidéoprotection urbaine de la ville d'Arles Lot 2 : Extension et maintenance du système de vidéo protection urbaine	F	FM20.007	SASU	IPERION	34430	16/3/20	1 600 000,00	> à 214 000 € HT
2020	Création et réhabilitation d'aires de jeux pour enfants lot 1 : Fourniture, pose de mobiliers urbains	F	FM20.018	SARL	KASO Provence Méditerranée	83600	24/6/20	SANS	> à 214 000 € HT
2020	Création et réhabilitation d'aires de jeux pour enfants lot 2 : Fourniture, pose de jeux pour enfants	F	FM20.019	SAS	PROLUDIC	37210	24/6/20	SANS	> à 214 000 € HT
2020	Création et réhabilitation d'aires de jeux pour enfants lot 3 : Fourniture, pose de sols de réception	F	FM20.020	SAS	ECOGOM	62161	24/6/20	SANS	> à 214 000 € HT
2020	Fourniture de carburants par cartes accréditatives	F	FM20.026	SAS	Total Marketing France	92029	9/12/20	SANS	> à 214 000 € HT

Nombre de marchés de fournitures dans cette tranche :	5
--	----------

Services < 25 000 €HT

année 2020

Année	OBJET	NATURE	N°Marché	Raison sociale	Titulaire	Code postal	Date notif	Montant total HT toute recond et tranche	Tranche
2020	Séjours en colonie et mini-séjours été 2020 Lot 2 : Mini-séjours à la mer été 2020 pour les 12-15 ans	S	SPA120.010	Association	FEDERATION DES ŒUVRES LAIQUES DE L'ARDECHE	07000	2/4/20	14 800,00	< 25 000€ HT
2020	Mission d'assistance pour le montage et le traitement des dossiers de subvention aux associations et la mise en place d'outils de contrôle	S	SPA120.013	SAS	PROFILS CONSULTANT	13002	30/3/20	20 700,00	< 25 000€ HT

Nombre de marchés de services dans cette tranche :	2
---	----------

Services de 25 000 à 89 999,99 €HT

année 2020

Année	OBJET	NATURE	N°Marché	Raison sociale	Titulaire	Code postal	Date notif	Montant total HT toute recond et tranche	Tranche
2020	Séjours en colonie et mini-séjours été 2020 Lot 1 :Séjours en colonie à la montagne été 2020 pour les 6-12 ans	S	SPA120.009	Association	ODCVL comptoir de projets éducatifs SCIC	88007	1/4/20	64 443,00	de 25 000 € HT à 89 999,99 € HT
2020	Fourniture et mise en œuvre d'un cluster de pare-feux	S	SPA120.014	SAS	SERVICE TELECOM RESEAUX	30340	31/3/20	80 000,00	de 25 000 € HT à 89 999,99 € HT
2020	Missions d'audits et d'assistance à la mise en œuvre des recommandations Lot 1 : audit ressources humaines et organisationnel	S	SPA120.021	SAS	SPQR	69003	19/10/20	40 000,00	de 25 000 € HT à 89 999,99 € HT
2020	Missions d'audits et d'assistance à la mise en œuvre des recommandations Lot 2 : audit financier	S	SPA120.022	SARL	STRATEVAL CONSEIL	69380	19/10/20	46 100,00	de 25 000 € HT à 89 999,99 € HT
2020	Missions d'audits et d'assistance à la mise en œuvre des recommandations Lot 3 : audit patrimonial	S	SPA120.023	SAS	ESPELIA	75009	2/11/20	49 720,00	de 25 000 € HT à 89 999,99 € HT

Nombre de marchés de services dans cette tranche :

5

Année	OBJET	NATURE	N°Marché	Raison sociale	Titulaire	Code postal	Date notif	Montant total HT toute recond et tranche	Tranche
2020	Accès Internet à haut débit du site central de la mairie d'Arles et Interconnexion des sites distants	S	SM20.004	SAS	ADISTA	54320	25/2/20	240 000,00	de 90 000 € HT à 213 999,99 € HT
2020	Réalisation, édition et diffusion d'ouvrages pour le Musée Réattu	S	SAC20.008	Multi-attributaires	SILVANA EDITORIALE / Editions SNOECK / COULEURS CONTEMPORAINES Bernard Chauveau Edition / Editions FATON / ILLUSTRIA La librairie des Musées		11/3/20	150 000,00	de 90 000 € HT à 213 999,99 € HT
2020	Organisation et conduite des prestations de conditionnement, de transport, de manutention et de convoyage d'œuvres d'art	S	SAC20.015	SA	André CHENUE SA / ATLANTIC LOGISTIC SAS/ BOVIS TRANSPORT / GROSPIRON FINE ART SAS / LP ART SAS	06284	26/6/20	150 000,00	de 90 000 € HT à 213 999,99 € HT
2020	Soins de thanatopraxie et toilettes		SPA120.024	Entreprise individuelle	LA DAME DE NOVES	13550	26/11/20	180 000,00	de 90 000 € HT à 213 999,99 € HT
2020	Prestations de médecine professionnelle et préventive	S	MNS20.028	Association	AISMT13	00013	23/11/20	138 820,00	de 90 000 € HT à 213 999,99 € HT

Nombre de marchés de services dans cette tranche :

5

Services > 214 000 €HT

année 2020

Année	OBJET	NATURE	N°Marché	Raison sociale	Titulaire	Code postal	Date notif	Montant total HT toute recond et tranche	Tranche
2020	Fourniture et livraison de gasoil non routier (GNR)	S	FM20.025	SAS	CHARVET LA MURE BIANCO	22210	24/11/20	SANS	> à 214 000 € HT
2020	Assurance Responsabilité Civile	S	SM20.027	Gpt conjoint	PNAS / AREAS Dommages	75009	15/12/20	227 961,38	> à 214 000 € HT
2020	Contrôle réglementaire des installations électriques des bâtiments et des installations communales	S	SM20.031	SAS	DEKRA INDUSTRIAL	13127	15/12/20	240 000,00	> à 214 000 € HT
2020	Maintenance et essais des hydrants sur la commune	S	SM20.032	SAS	SAUR	13300	18/12/20	320 000,00	> à 214 000 € HT

Nombre de marchés de services dans cette tranche : 4

	TRAVAUX	FOURNITURES	SERVICES
	NOMBRE	NOMBRE	NOMBRE
TRANCHE 1 (< 25 000 €HT)	0	0	2
TRANCHE 2 (de 25 000 €HT à 89 999,99 €HT)	0	1	5
TRANCHE 3 (de 90 000 €HT à 214 999,99 €HT)	3	3	5
TRANCHE 4 (> 214 000 €HT)	3	5	4
TOTAL	6	9	16

	NOMBRE
TOTAL NOMBRE DE MARCHES NOTIFIES EN 2020	31

MARCHES PUBLICS ET AVENANTS NOTIFIES

Période du 30 décembre 2020 au 12 février 2021

N° Marché		Entreprise	OBJET	Date envoi (ou A.R.)	Montant marchés à bons de commande (€ HT)		Montant forfaitaire (€ HT)
				notification	Minimum annuel	Maximum annuel	
TAC	20.034	Isoléa /Désamiantage France Démolition /stop Amiante/ Avenir Déconstruction	Accord cadre -Travaux d'entretien et d'amélioration des bâtiments communaux (5 lots) - lot 1: désamiantage	18/1/21	sans	sans	/
FM	20.035	NM MEDICAL SASU	Fourniture de masques à usage médical et alternatifs (3 lots) - lot 1: masques à usage médical	15/1/21	sans	sans	/
FM	20.037	GROUPE SOBER SAS	Fourniture de masques à usage médical et alternatifs (3 lots) - lot 3: masques de protection type FFP2	15/1/21	sans	sans	/

